Évaluation du Programme d'aide au travail indépendant

Frank Graves
Benoît Gauthier
Ekos Research Associates

Macro Évaluation
Évaluation et élaboration des données
Politique strategique
Développement des ressources humaines Canada

Remerciments

L'évaluation du Programme d'aide au travail indépendant a été effectuée par Ekos Research Associates sous la direction de Frank L. Graves et de Benoît Gauthier. Sans le concours et les conseils de nombreuses personnes. cette étude n'aurait pu être menée à terme. L'étude a été administrée de manière fort compétente par les fonctionnaires de la Direction de l'évaluation des programmes de DRHC et notamment par Ian Midgley, Ging Wong et Carol Guest. Nous aimerions également remercier de leur aide Gordon Betcherman et Norman Leckie qui se sont prêtés à un examen fort utile des conclusions de l'étude. Les experts externes, Jacob Benus et Bar-ton Hamilton, ont apporté une contribution inestimable à l'étape de la conception de l'étude et au moment de l'interprétation des conclusions. Finalement, nous aimerions remercier toutes les personnes qui ont répondu à nos questions et les membres du personnel chargés de l'application du programme qui ont répondu aux demandes de renseignements d'Ekos Research Associates et nous ont aidés à mieux comprendre le Programme ATI.

Équipe du projet

Frank L. Graves	Conseiller principal
Benoît Gauthier	Directeur de projet et co-enquêteur
Tim Dugas	Conseiller principal
Janice Rumai	Chef de projet
Susan Galley	Coordonnatrice de l'enquête
Patrick Beauchamp	Conseiller
Ken Cheung	Économétricien
Susan Morris	Analyste de recherche
Melissa Bulin	Analyste de recherche
Martin Gervais	Analyste de recherche
Mark Anderson	Superviseur de l'enquête
Robin Eckford-Brown	Gestionnaire de base de données
Heather Chang	Gestionnaire de base de données
Lise Paquette	Traitement de texte et infographie
Diane Beauvais	Traitement de texte et infographie

Table des matières

Résumé 5
Réaction de la direction 6
Introduction 9

1. Description du programme 11
2. Démarche et conception 16
3. Raison d'être du programme 26
4. Profil des utilisateurs et activités du programme 35
5. Incidences et effets 52
6. Solutions de remplacement 82
7. Conclusions 87

Annexe A Profil des utilisateurs et des activités : tableaux .....(séparée document)
Annexe B Incidences et effets : tableaux .....(séparée document)

Bibiliographie .....(séparée document)

Liste des tables

1 Motifs de participation à l'ATI selon les participants au programme 33
2 Motifs pour ne pas participer à l'ATI selon les non-participants 34
3 Profil Sociodémographique 36
4 Profil professionnel : emploi antérieur 39
5 Motif de cessation d'emploi 41
6 Gains bruts, revenu et recours à l'assurance-chômage 42
7 Profil de l'entreprise du travailleur indépendant 47
8 Profil financier des entreprises lancées par des participants à l'ATI et par des personnes appartenant au groupe témoin 49
9 Situation professionnelle actuelle 53
10 Dépendance à l'assurance-chômage après la participation au programme 55
11 Gains : Résultats bivariés et multivariés 57
12 Proportion du revenu personnel annuel déclaré issue d'un travail indépendant (au cours des douze mois précédents) 59
13 Recours au programme d'assurance-chômage au cours de la périod de prestations de référence 69
14 Recours à l'assurance-chômage après la période de prestations de référence 70
15 Pourcentage des entreprises embauchant des employés 72
16 Sommaire des résultats des modèls segmentés 79

Liste des figures

1 Nombre de semaines au cours desquelles les participants à l'ATI ont touché des prestations 14
2 Évaluation du Programme d'aide au travail indépendant Modèle conceptuel détaillé 16
3 Différences dans la période du temps écoulée entre la fin de la période de prestations d'a.-c. et l'entrevue 25
4 Nombre de semaines de l'emploi occupé immédiatement avant la demande de prestations d'assurance-chômage de référence 40

5 Nombre de semaines de prestations avant le début de la participation à l'ATI 44
6 Disparités régionales dans les heures de formation ATI 46
7 Chiffre d'affaires mensuel des entreprises 50
8 Actif des entreprises 50
9 Bénéfices mensuels (chiffres d'affaires moins dépenses sauf les paiements versés à soi-même) des entreprises 51
10 Taux de survie des entreprises lancées par les participants à l'ATI, par les personnes du groupe témoin et par les requérants dont la candidature a été rejetée 65
11 Taux personnel de rendement par mois selon les estimations de baleur ajoutée 67
12 Taux de rendement économique par mois selon les estimations de la valeur ajoutée 68

Résume

Financé par le gouvernement fédéral, le Programme d'aide au travail indépendant (ATI) vise à favoriser l'autonomie de la clientèle sur le marché du travail grâce au travail indépendant. La présente évaluation de l'ATI avait pour objectif d'établir l'efficacité de ce programme dans la poursuite des objectifs énoncés et de cerner ses répercussions pour les participants. Les principaux éléments probants confirmant les incidences et les effets du programme sont fondés sur un concept non expérimental et, notamment, sur une enquête menée auprès des participants à l'ATI et auprès d'un groupe témoin de non-participants. Il convient de signaler que le Programme ATI est encore relativement nouveau et que l'évaluation s'appuie donc sur des éléments probants accumulés au cours d'une période relativement courte après la participation au programme.

L'évaluation a permis d'établir que l'existence du Programme ATI est pleinement justifiée. La demande est en effet suffisante pour légitimer le Programme ATI. Dans de nombreux centres, les services offerts dans le cadre du programme ne suffisent pas à combler une demande qui excède les ressources disponibles. La proportion des prestataires d'assurance-chômage qui participent au programme est inférieure à la proportion de prestataires d'assurance-chômage qui participent à des programmes similaires ailleurs dans le monde. La conception du programme semble aussi plausible. Les participants ont démontré un degré de satisfaction relativement élevé face au processus mis de l'avant dans le cadre du programme et les paramètres du programme sont conformes à ceux de programmes semblables qui ont connu du succès ailleurs.

L'ATI procure aux participants des avantages sociaux et économiques qui correspondent à la raison d'être du programme et aux attentes des participants. Le taux de survie à court terme des entreprises créées est élevé. Au cours de l'année suivant la participation au programme, les effets du programme sur le revenu des participants sont positifs même si une proportion élevée de participants tirent encore une partie de leur revenu d'un emploi rémunéré, ce qui semble indiquer que pour certains, J'entreprise créée ne constitue pas une source de revenus suffisante.

Le coût du programme ATI pour le régime d'assurance-chômage est élevé. Cependant, les participants sont moins susceptibles de toucher des prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale au cours de la période qui suit leur participation au programme. L'évaluation a permis d'estimer qu'au seul titre du régime d'assurance-chômage, il faudra plus de trois ans pour récupérer cet investissement de fonds publics (six années si l'on tient compte de la «masse inerte» du programme). Ne sont toutefois pas inclus à ce calcul les avantages générés (retombées économiques et création d'emplois) par les entreprises créées au sein des économies locales.

L'évaluation a aussi permis de cerner un problème important : environ la moitié des clients sont subventionnés pour créer une entreprise qu'ils auraient créée de toute manière («masse inerte»). La question de l'effet de déplacement est également évoquée comme incidence négative possible des programmes d'aide au travail indépendant. Aucune preuve d'effet de déplacement n'a toutefois été observée même s'il faut reconnaître que les éléments probants sur lesquels se fonde cette assertion sont très subjectifs. Compte tenu que ces conclusions s'appuient sur l'analyse d'une période très courte après la participation au programme, il semble approprié de procéder dans l'avenir à des évaluations de suivi.

Le rôle de DRHC ne consiste pas en effet à favoriser la création d'entreprises, mais bien à aider ses clients à devenir autonomes sur le plan financier

Réaction de la direction

Principales conclusions

L'Aide au travail indépendant est une méthode viable d'accroître l'autonomie sur le marché du travail. Comparativement aux sans-emploi, les participants à l'ATI :

- ont touché moins de prestations d'assurance-chômage et d'aide sociale,
- ont touché des revenus plus élevés;
- tiraient la plus grande partie de leurs revenus du travail indépendant.

Ces résultats sont conformes au but visé par le programme qui consiste à «promouvoir l'autonomie sur le marché du travail grâce au travail indépendant». On continuera d'insister sur cet objectif afin de s'assurer que les organismes chargés de mettre en oeuvre le programme le comprennent clairement. Le rôle de DRHC ne consiste pas en effet à favoriser la création d'entreprises, mais bien à aider ses clients à devenir autonomes sur le plan financier.

L'ATI, dont l'application relève des organismes locaux en collaboration étroite avec les CEC locaux, est un bon exemple de la manière dont on peut améliorer les résultats obtenus grâce à l'application de stratégies locales et à la collaboration de tous les intéressés.

Les modifications qui seront apportées à l'actuel Programme d'aide au travail indépendant tiendront compte des résultats de l'évaluation.

- Il semble que les objectifs conflictuels du programme nuisent à son bon fonctionnement :
  - niveau élevé de l'apport non différentiel : 40 à 60 p. 100 de «masse inerte»,
  - degré élevé d'autonomie des participants sur le marché du travail avant même qu'ils ne présentent une demande d'aide dans le cadre du Programme ATI;
  - quarante-et-un pourcent des personnes dont la candidature a été rejetée ont tout de même créé leur propre entreprise.

Cette situation constitue un sujet de préoccupation depuis la mise en oeuvre du programme en mai 1992. Les politiques et lignes directrices de DRHC relatives au Programme ATI comportent des dispositions destinées à cibler les interventions de l'ATI de manière que le programme vienne en aide aux clients «en ayant le plus besoin». On entend par client en ayant le plus besoin une personne qui est dans l'impossibilité de créer une entreprise sans l'aide du programme.

Au moment d'établir le processus de sélection des candidats, deux préoccupations conflictuelles revenaient sans cesse : «épuration de la liste de candidats» afin de favoriser le succès des entreprises créées et «aide aux clients en ayant le plus besoin». Les organismes locaux de mise en

oeuvre du programme, soucieux d'atteindre un degré raisonnable de succès, ont eu le sentiment que pour ce faire, il fallait exercer un certain contrôle sur la sélection des candidats retenus. Les CEC, inversement, se souciaient davantage que les clients en ayant le plus besoin ne soient pas écartés simplement parce que les chances de succès de leur entreprise étaient restreintes. Compte tenu de cette situation, il est maintenant nécessaire de négocier et de consulter le milieu des affaires afin d'établir un plan de sélection satisfaisant qui répondra à l'ensemble des besoins à combler. En fait, après négociation, l'application du plan de sélection pourrait être surveillée et modifiée au fil de l'évolution des besoins de tous les intervenants.

Les méthodes et le processus de sélection seront donc étudiés et modifiés, le cas échéant, afin de faciliter l'accès au programme des clients qui en ont véritablement besoin.

- Les personnes appartenant à un groupe désigné en matière d'équité étaient moins susceptibles que les autres d'être sélectionnées et les issues du programme pour ces personnes étaient sensiblement moins favorables que pour les clients appartenant à d'autres groupes.

L'évaluation a été effectuée en juillet 1994 et l'enquête a donc, dans les faits, visé le premier groupe de personnes à avoir participé à l'ATI. Pour la première fois, l'Aide au travail indépendant était offerte dans des grands centres urbains (l'ancienne option EAI n'était offerte que dans les régions visées par le programme Développement des collectivités, soit principalement dans des régions rurales). Les groupes désignés en matière d'équité sont souvent mieux organisés dans les centres urbains ce qui pourrait, en partie, expliquer leur sous-représentation dans le cadre du programme.

DRHC surveillera très étroitement la sélection des participants afin de s'assurer que les groupes désignés en matière d'équité y soient représentés justement. Des mesures d'incitation ou autres visant à aider les personnes appartenant à un groupe désigné à accéder au travail indépendant et à obtenir du succès dans cette voie devraient être instaurées dans le cadre des mesures d'aide au travail indépendant du CORH. Ces mesures pourraient prendre la forme d'une aide supplémentaire pour les dépenses liées aux personnes à charge ou à la famille, d'un soutien du revenu accru après l'épuisement des prestations d'assurance-chômage, d'une prolongation de la période de soutien du revenu, de dispositions spéciales dans les accords de mise en oeuvre du programme avec les organismes intéressés, de contrats conclus avec des partenaires représentant les groupes d'intérêt spéciaux, d'une collaboration avec des prêteurs du secteur privé afin d'aider les groupes désignés à avoir accès au capital requis, etc...

- Les participants prestataires d'aide sociale (PAS) remportent leur juste part de succès en affaires bien que la moitié d'entre eux reviennent à l'aide sociale dans un délai relativement court.

Tout programme qui permet à 49 p. 100 de ses clients prestataires d'aide sociale d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail est, en soi, un programme qui génère des résultats intéressants. Cependant, DRHC devrait procéder à des études afin de trouver de nouvelles manières d'accroître le succès des participants prestataires d'aide sociale (PAS) :

- période supplémentaire ou plus longue de soutien technique et de soutien consécutif à la participation;
- aide en vue de faciliter l'accès au capital requis : prêt par les pairs, coopératives de travailleurs, etc.;
- prolongation de la durée du soutien du revenu;
- aide accrue pendant la période précédant le lancement de l'entreprise,
- discussions avec les provinces afin d'accroître la souplesse des règles régissant l'aide sociale.
- Selon l'évaluation, le volet de formation intégré au Programme ATI ne contribue pas au succès des entreprises créées :

- la formation donnée à l'extérieur des cadres du programme était associée à un nombre supérieur d'emplois créés;
- la quantité d'heures de formation ne constitue pas un instrument de mesure qui permet de juger de manière satisfaisante de la qualité de la formation;
- l'expérience internationale démontre que l'examen des plans d'entreprise, la formation et les conseils peuvent diminuer le taux d'échec de 50 p. 100.

Afin d'être pertinente, la formation doit être adaptée aux besoins du groupe ou des personnes visés. Différentes gens apprendront de différentes manières. Par conséquent, le volet formation de l'ATI doit être adapté aux besoins de ses clients. Afin que chaque bureau atteigne cet objectif, il faut que le programme procure à chacun la marge de manoeuvre dont il a besoin. Il n'existe aucune solution universelle en matière de formation. Des lignes directrices définissant la formation d'une manière globale et favorisant la créativité seront donc élaborées.

Les programmes d'aide au travail indépendant sont perçus comme un moyen d'aider les chômeurs à parvenir à l'autonomie sur le marché du travail en créant eux-mêmes leur emploi.

Introduction

Au cours de la dernière décennie, l'intérêt pour les programmes d'aide au travail indépendant destinés aux sans-emploi s'est accentué. La mutation structurelle de l'économie, la persistance du chômage et l'inefficacité des programmes de création d'emploi qui tardent à donner les résultats espérés ont incité les décideurs à chercher de nouvelles stratégies de réintégration des chômeurs à la main-d'oeuvre active. Les programmes d'aide au travail indépendant sont perçus comme un moyen d'aider les chômeurs à parvenir à l'autonomie sur le marché du travail en créant eux-mêmes leur emploi.

À l'échelle internationale, les programmes d'aide au travail indépendant ont de manière générale donné des résultats positifs. Les études effectués sur ces programmes indiquent que ceux-ci réduisent la dépendance de la clientèle à l'endroit de l'as surance-chômage et permettent aux participants d'accroître leur revenu. Le succès remporté par ces programmes ailleurs dans le monde a poussé le Canada à lancer ses propres initiatives dans le domaine. L'aide au travail indépendant destinée aux chômeurs s'inscrit également bien dans les tendances actuelles de la politique sociale, au Canada et ailleurs. L'évolution de cette politique tend en effet vers des programmes plus actifs qui visent à favoriser l'autonomie financière des chômeurs et s'éloigne de plus en plus des formes passives de soutien du revenu qui plus souvent qu'autrement découragent les personnes visées de réintégrer le marché du travail.

Le Programme d'aide au travail indépendant est financé par le gouvernement fédéral et son application est coordonnée localement par l'entremise des Centres d'emploi du Canada. Ce programme est venu remplacer l'option Encouragement à l'activité indépendante (EAI) du programme Développement des collectivités en mai 1992. Loption EAI avait été lancée en 1987 avec comme objectif de promouvoir l'autonomie sur le marché du travail par le travail indépendant. Les participants bénéficiaient de prestations de soutien du revenu pendant un an, période qu'ils pouvaient mettre à profit pour lancer leur propre entreprise. L'option était offerte uniquement dans les régions visées par le programme Développement des collectivités et était accessible aux prestataires d'assurance-chômage (a.-c.) ou d'aide sociale.

Tous les fonds alloués à l'EAI provenaient directement du Trésor. Au départ, les règlements régissant l'assurance-chômage ne permettaient pas aux clients de recevoir des prestations s'ils aspiraient à devenir travailleur indépendant. L'adoption, en novembre 1990, du projet de loi C-31 a permis d'intégrer à la *Loi sur l'assurance -chômage* et aux règlements pris en vertu de cette loi des modifications en vertu desquelles étaient expressément prévues les initiatives d'encouragement au travail indépendant au chapitre de l'Utilisation des fonds de l'assurance-chômage à des fins productives.

Comme c'était le cas de son prédécesseur, le Programme d'aide au travail indépendant (ATI) a pour objectif d'encourager l'autonomie sur le marché du travail grâce au travail indépendant. Les deux programmes présentent cependant des différences : on a remplacé l'ancien système de paiement à taux unique pour un système à taux variables fondés sur les gains antérieurs (pour les prestataires d'a.-c.), ce qui a permis d'accroître le montant du soutien du revenu versé aux participants; on a inclus un volet obligatoire de formation et finalement, on a élargi les critères

d'admissibilité afin d'étendre le programme aux régions autres que celles visées par le programme Développement des collectivités. Outre ces modifications, mentionnons que l'ATI accorde la priorité aux groupes désignés (c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées). Finalement, l'obligation qui prévalait dans l'option EAI d'élaborer un plan d'entreprise a été assouplie dans le cadre de l'ATI L'élaboration du plan d'entreprise est maintenant souvent intégrée dans le volet formation du programme.

Le but de la présente évaluation consiste à établir l'efficacité du Programme ATI, compte tenu des objectifs énoncés, et à décrire les effets du programme sur les participants *(Mandats*, page 2). Le Programme ATI est encore relativement nouveau et les données d'évaluation collectées aux fins du présent document portent sur une période consécutive à la participation au programme relativement courte (entre trois et dix-huit mois). De cette évaluation intérimaire, on n'a pu tirer que des éléments probants restreints sur les issues finales du programme. Elle n'en fournit pas moins des données temporaires utiles sur lesquelles pourront s'appuyer les décisions politiques à venir afin d'améliorer la prestation du programme et son efficacité. L'évaluation vise aussi à répondre à l'exigence du Conseil du Trésor de procéder à des évaluations cycliques des programmes gouvernementaux.

Structure du rapport

Le présent rapport contient en tout huit chapitres. Dans le chapitre deux, nous procédons à une brève description du programme. Le chapitre trois décrit l'approche conceptuelle et la méthodologie retenues aux fins de la présente étude. Le chapitre quatre présente un profil des participants à l'ATI; on y trouvera aussi un bref aperçu des entreprises qui ont été créées dans le cadre du programme. On trouvera aux chapitres cinq et six les réponses aux questions d'évaluation soulevées en ce qui concerne la raison d'être du programme et ses incidences et effets. Les solutions de remplacement possibles au Programme ATI font l'objet du chapitre sept et les conclusions de l'étude sont énoncées au chapitre huit.

Les participants reçoivent un soutien du revenu pendant 52 semaines. Lorsque les droits du participant à des prestations d'assurance-chômage sont insuffisants pour couvrir sa participation à l'ATI les droits en question sont prolongés de manière à couvrir toute la période de participation.

1. Description du programme

Les lignes directrices nationales de l'ATI, énoncées dans le Guide ED 35 (chapitre 35 du Manuel des procédures relatives aux Programmes et services d'emploi) donnent des renseignements généraux sur le programme, fixent ses exigences de base et établissent les règlements qui encadrent sa mise en oeuvre. Sont admissibles à l'ATI : les demandeurs admissibles d'assurance-chômage, les personnes qui reçoivent de l'aide sociale ou qui y sont admissibles et finalement, les participants au programme LSPA [1]. Les requérants doivent être légalement habilités à travailler au Canada, ne pas avoir participé auparavant à un programme similaire d'aide au travail indépendant financé par DRHC, avoir assisté à une séance d'orientation donnée par un agent de mise en oeuvre du programme et finalement, avoir réussi un exercice d'autoévaluation visant à établir si le travail indépendant est une solution qui leur convient.

Les participants reçoivent un soutien du revenu pendant 52 semaines. Lorsque les droits du participant à des prestations d'as surance-chômage sont insuffisants pour couvrir sa participation à l'ATI (s'il ne lui reste pas 52 semaines de prestations d'assurance-chômage à toucher), les droits en question sont prolongés de manière à couvrir toute la période de participation. Cependant, le fait pour une personne d'être admise au programme ne doit pas avoir pour résultat de lui permettre de recevoir de DRHC un soutien du revenu, quel qu'il soit, pendant une période d'une durée supérieure à 156 semaines c'est-à-dire trois ans).

Les participants au programme doivent participer à titre personnel à la capitalisation de leur entreprise. Cette participation doit représenter au moins 25 p. 100 du financement total prévu jusqu'à concurrence de 4 000 $. La participation peut être versée sous la forme d'espèces ou en nature (par exemple, ordinateurs, outils, matériel).

Le programme est financé à même l'enveloppe budgétaire réservée à l'Utilisation des fonds de l'Assurance-chômage à des fins de formation (affectation 31) dans le cas des prestataires d'a.-c., et à même le Trésor dans le cas des prestataires d'aide sociale (PAS) et des participants au programme LSPA. Les participants prestataires d'aide sociale reçoivent l'allocation de base. Les participants qui proviennent du programme LSPA continuent de recevoir le soutien du revenu versé en vertu de ce programme. L'allocation de base est la même pour tous les participants, qu'ils soient prestataires d'aide sociale ou d'assurance-chômage et le montant calculé varie selon que le participant habite ou non chez ses parents, en fonction du revenu touché par son conjoint et selon le nombre de personnes à charge admissibles. Des allocations supplémentaires peuvent être versées aux participants pendant qu'ils élaborent ou mettent en oeuvre leur plan d'entreprise ou pendant qu'ils suivent des cours ou sont en formation. Ces allocations peuvent notamment prendre la forme d'indemnités de déplacement, d'allocations pour personnes à charge, d'allocations d'invalidité, d'allocations de subsistance et d'allocations pour trajets quotidiens (ces

[1] Participants aux programmes d'aide créés dans le cadre de la Stratégie des poissons de fond de l'Atlantique.

deux dernières catégories d'allocations étant offertes uniquement aux personnes inscrites à des cours ou à un programme de formation).

Le participant doit travailler à temps plein au sein de l'entreprise créée (soit un minimum de 30 heures par semaine), il doit le faire à titre de travailleur indépendant et ne pas être un travailleur à commission. L'entreprise créée doit également être admissible à un financement publie, c'est-à-dire ne pas s'adonner à l'exploitation du sexe, ni être un organisme religieux ou politique. Les associations, les sociétés à responsabilité limitée, les coopératives de travailleurs et les franchises sont toutes des formules autorisées sous réserve de certaines conditions. L'élaboration d'un plan d'entreprise (auparavant un préalable à la participation à l'option EAI) est maintenant intégrée au volet formation de l'ATI

Les gains générés par le travail indépendant ne sont pas déduits des prestations d'a.-c. des participants. Cependant, tous les gains tirés d'un travail rémunéré touchés par le participant pendant la période de participation au programme sont déduits de ses prestations ordinaires d'a.-c. conformément à la règle des 25 p. 100 de rémunération admissible. Dans le cas des participants prestataires d'aide sociale (PAS), cependant, chaque dollar de gain est déduit des prestations d'aide sociale touchées par ailleurs.

Les activités du Programme ATI sont organisées principalement au niveau local. Dans la plupart des cas, il incombe aux Centres d'emploi du Canada (CEC) de veiller à la mise en oeuvre du programme. Ces derniers jouissent d'une autonomie totale (à l'intérieur des lignes directrices du programme) dès lors qu'ils ont reçu leur budget du bureau régional de DRHC. La mise en oeuvre comme telle du programme est habituellement menée par les Centres d'aide aux entreprises (CAE) dans les régions visées par le programme Développement des collectivités et par des agents de mise en oeuvre dans les zones urbaines. L'admissibilité à l'ATI a été élargie aux régions de l'ensemble du pays. Cependant, il peut arriver que le programme ne soit pas offert dans certaines régions rurales ou urbaines où il ne se trouve aucun CAE ni agent de mise en oeuvre. Dans certains cas, il arrive aussi qu'un CAE décide d'étendre son territoire afin de s'occuper de certaines régions rurales avoisinantes qui ne sont pas visées par le programme Développement des collectivités.

Le Programme ATI accorde la priorité aux groupes désignés (c'est-à-dire les femmes, les autochtones, les minorités visibles et les personnes handicapées.)

Établissement de l'admissibilité et de la concordance des aptitudes

Lorsqu'un participant éventuel exprime de l'intérêt à l'endroit de l'ATI, son admissibilité et la concordance de ses aptitudes doivent être établies. Il incombe aux CEC d'établir l'admissibilité à l'a.-c. ou à la LSPA. L'admissibilité des prestataires d'aide sociale est établie par le CEC ou par l'agent de mise en oeuvre. Les agents de mise en oeuvre sont ceux qui vérifient si les candidats à l'ATI possèdent les aptitudes requises. Ils le font par l'entremise de séances d'orientation, d'entrevues personnelles et au moyen d'une évaluation du projet d'entreprise des requérants. L'objectif principal de la séance d'orientation, ou de l'entrevue personnelle, consiste à procéder à un tri préliminaire afin de s'assurer que les requérants comprennent bien ce qu'on attend d'eux. ce stade, on demande également aux requérants de procéder à une auto-évaluation.

Processus et critères de sélection

Après la séance d'information initiale, les requérants poursuivent le processus en élaborant leur plan d'entreprise avec l'aide de l'agent de mise en oeuvre. La décision de recommander ou non un requérant doit être fondée sur les critères suivants : la concurrence (c'est-à-dire la présence

d'entreprises similaires dans la région); la viabilité de l'entreprise proposée; les aptitudes du candidat et son expérience; la mesure dans laquelle l'ATI fera avancer la carrière du requérant; la création éventuelle d'emplois supplémentaires; la contribution économique à la collectivité et le degré de détermination du requérant. Certaines priorités locales et certaines questions prioritaires relatives au capital investi peuvent également être prises en considération.

Lorsque les agents de mise en oeuvre ont trié les requérants, ils soumettent normalement les candidatures retenues au comité de sélection. Dès que le comité a formulé ses recommandations, le CEC est informé des choix effectués. Dans le cas des prestataires d'aide sociale, une lettre est parfois expédiée au ministère des Services sociaux de la province en cause, mais dans la plupart des cas, il appartient aux PAS d'aviser eux-mêmes le ministère de leur admission au programme. Lorsque la candidature d'un requérant a été recommandée et approuvée par le CEC, ce dernier autorise son admission (c'est-à-dire le financement) au programme. Dans le cas des participants prestataires d'assurance-chômage ou des participants de la LSPA, les lettres d'entente sont signées par le CEC. Dans le cas des PAS, la lettre d'entente est signée par l'agent de mise en oeuvre.

Mise en oeuvre

Les agents de mise en oeuvre sont les personnes-ressources principales des participants pendant l'exécution de leur plan d'entreprise. Il incombe aux agents de mise en oeuvre d'aider les participants à mettre la dernière main à leur plan d'entreprise (le cas échéant), de leur offrir la formation et les conseils requis et de surveiller les progrès accomplis. La formation est un volet obligatoire du programme. La formation offerte par les agents de mise en oeuvre peut être adaptée aux besoins de la personne et inclure de la formation en entreprenariat ou en comptabilité, en gestion et en marketing. La formation peut être conventionnelle (c'est-à-dire, en classe), ou informelle (c'est-à-dire individuelle). Certains agents de mise en oeuvre envoient parfois les participants suivre des cours de recyclage.

Les participants font l'objet d'une surveillance régulière. La plupart des CEC fixent des exigences minimales quant à la périodicité des visites des agents de mise en oeuvre sur les lieux de l'entreprise (visites mensuelles à trimestrielles). Entre les visites, les problèmes éventuels se règlent par téléphone. Les participants sont également tenus de soumettre leurs cartes de déclaration du prestataire d'assurance-chômage ainsi qu'un rapport mensuel à l'agent de mise en oeuvre.

Les données administratives ainsi que les données issues de l'enquête permettent de croire qu'une importante majorité de participants à l'ATI ont terminé le programme et sont parvenus à lancer une entreprise. La majorité des participants à l'ATI ont encaissé des prestations d'a.-c. pendant toute la période du programme (52 semaines) (figure 1). Plus de 70 p. 100 des participants ont touché des prestations pendant plus de 51 semaines. Même si dans le cadre de l'enquête, on n'a pas demandé explicitement aux participants s'ils avaient réellement lancé une entreprise dans le cadre du programme, 97 p. 100 des personnes interrogées ont été en mesure de donner la date à laquelle elles avaient lancé leur entreprise.

Figure 1
Nombre de semaines au cours desquelles les participants à l'ATI ont touché des prestations

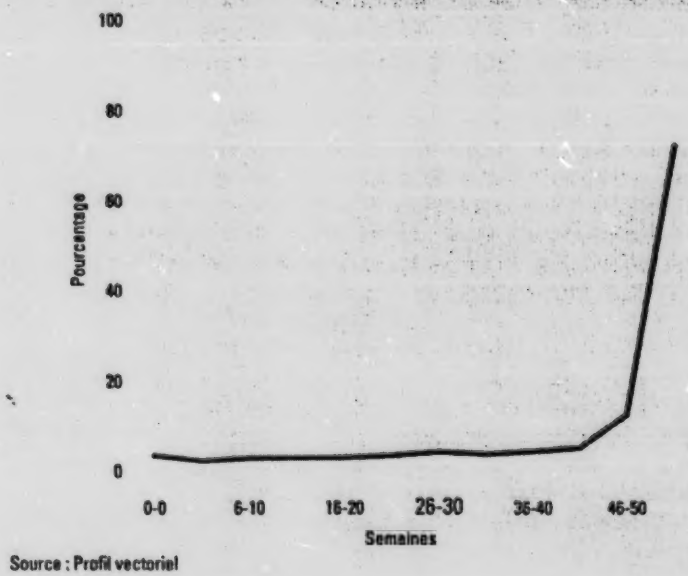

Source : Profil vectoriel

Les taux d'achèvement du Programme ATI offrent un contraste frappant par rapport aux résultats correspondants de l'évaluation des programmes américains d'aide au travail indépendant (Abt, 1995). Dans des projets pilotes menés au Massachusetts et dans l'État de Washington qui consistaient à offrir de l'aide aux chômeurs désireux de devenir travailleurs indépendants, les participants au programme ont lancé des entreprises dans seulement 55 p. 100 des cas. La participation aux programmes expérimentaux, toutefois, augmentait la vraisemblance qu'une entreprise soit créée.

Figure 1
Nombre de semaines au cours desquelles les participants à l'ATI ont touché des prestations

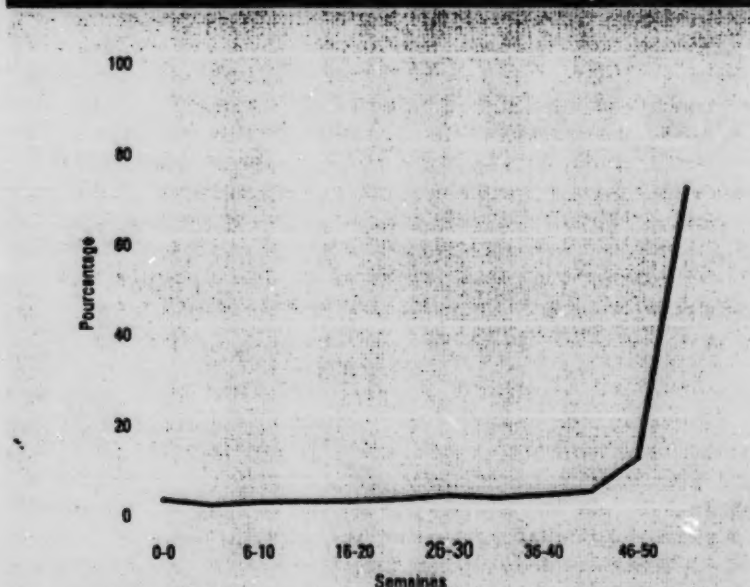

Source : Profil vectoriel

Les taux d'achèvement du Programme ATI offrent un contraste frappant par rapport aux résultats correspondants de l'évaluation des programmes américains d'aide au travail indépendant (Abt, 1995). Dans des projets pilotes menés au Massachusetts et dans l'État de Washington qui consistaient à offrir de l'aide aux chômeurs désireux de devenir travailleurs indépendants, les participants au programme ont lancé des entreprises dans seulement 55 p. 100 des cas. La participation aux programmes expérimentaux, toutefois, augmentait la vraisemblance qu'une entreprise soit créée.

+2

La réaction d'adaptation survient en plusieurs étapes : la sensibilisation aux programmes et aux options de réintégration à la main-d'oeuvre, la prise de mesures en réaction au chômage et la participation aux activités de réintégration.

2. Démarche et conception

Le présent chapitre décrit la démarche conceptuelle utilisée dans le cadre de la présente évaluation, énonce les questions auxquelles on a cherché à répondre et présente les outils méthodologiques utilisés. Dans le présent chapitre, nous cherchons à démontrer la rigueur de la démarche suivie et à documenter les raisonnements sur lesquels s'appuient les analyses effectuées.

Modèle conceptuel

L'objet d'un modèle conceptuel consiste à répertorier les variables théoriques pertinentes qui influeront sur les issues du programme et à avancer une relation de cause à effet hypothétique entre les variables en question. Le modèle représente une conceptualisation a priori de la manière dont le monde devrait fonctionner. Ce modèle oriente également l'élaboration des hypothèses sur les effets de l'ATI et les modalités subséquentes de mesure et d'essai.

La figure 2 présente un modèle conceptuel visant à comprendre les expériences des travailleurs sur le marché du travail et, plus particulièrement, visant à formuler des hypothèses sur les effets du Programme ATI. Le modèle conceptuel est fondé sur un examen de la documentation et sur les activités du Programme ATI. Bien que le modèle ait été conçu de manière à inclure un large éventail de réactions possibles face au chômage, une attention explicite est accordée au travail indépendant comme solution au chômage. Le modèle conceptuel peut être divisé en quatre composantes : les facteurs externes et contextuels, les réactions, les résultats de la prestation des services et les issues du programme.

Facteurs externes et contextuels. Il existe un certain nombre de facteurs externes et contextuels exogènes (qui échappent au contrôle du programme) qui influent sur l'expérience vécue par les travailleurs sur le marché du travail et sur le succès de leurs efforts de réintégration après une période de chômage. Certains des facteurs principaux inhérents à l'environnement extérieur sont la conjoncture économique, les changements technologiques, les facteurs institutionnels et les caractéristiques du marché du travail. Outre les conditions de l'environnement extérieur, les caractéristiques inhérentes à chaque travailleur influeront également sur son expérience de travail. Ces microvariables comprennent notamment les caractéristiques sociodémographiques du travailleur (par exemple, son âge et son sexe), son expérience de travail et les ressources financières dont il dispose.

Réaction. La réaction d'adaptation survient en plusieurs étapes : la sensibilisation aux programmes et aux options de réintégration à la main-d'oeuvre, la prise de mesures en réaction au chômage (trois possibilités ont été envisagées ici : participation à l'ATI, participation à une autre stratégie d'adaptation ou absence de mesure) et la participation aux activités de réintégration (qui dépend du genre de mesures prises).

Résultats de la prestation des services. On entend par là les résultats directs ou immédiats des mesures prises par l'intéressé face à sa condition de chômeur. La logique du modèle conceptuel

suppose que les résultats de la prestation des services dépendront de la réaction du travailleur face à sa condition de chômeur, compte tenu des facteurs externes ou contextuels pertinents.

Figure 2
Évaluation du Programme d'aide au travail indépendant Modèle conceptuel détaillé

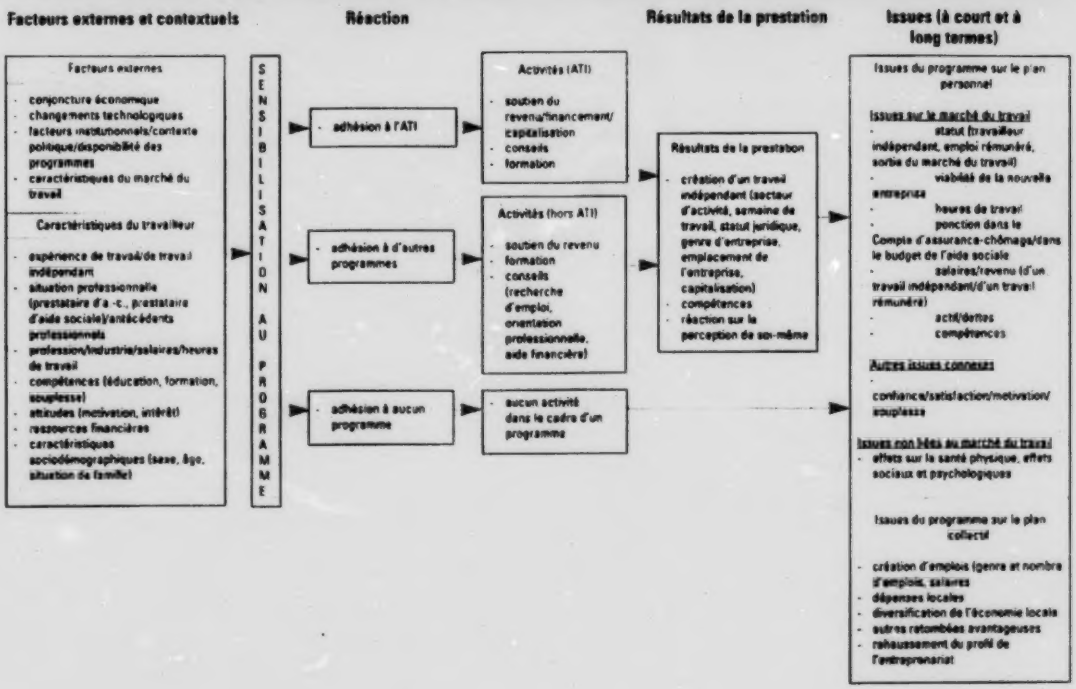

Issues. On entend par «issue» les effets définitifs de la réaction à la situation qui exige une adaptation. Les issues sont tributaires des résultats de la prestation du programme et des facteurs qui influent sur ces résultats. Dans le cadre de l'évaluation de l'ATI, on estime que les issues peuvent être de deux ordres, individuelles ou collectives. Il est aussi utile d'établir des distinctions entre *les issues à plus court terme ou à court terme relatif et les issues à plus long terme*. Les issues à court terme sont traditionnellement définies comme celles qui se concrétisent dans les trois mois suivant la fin des activités et les issues à long terme sont celles qui se concrétisent pendant un ou deux ans après le traitement. Dans la documentation sur l'évaluation des programmes, on préconise habituellement l'établissement du taux de survie des entreprises créées après une période de deux à trois ans. La présente évaluation du Programme ATI, survenant environ huit mois après que les participants aient terminé le programme, s'intéresse donc inévitablement aux issues à plus court terme ou temporaires. Pour une évaluation plus complète de l'ATI, il aurait fallu privilégier une période d'observation plus longue (ce qui n'était pas possible dans le cadre de la présente évaluation).

Questions d'évaluation

En vertu du mandat qui nous avait été confié aux fins de la présente étude, nous devions nous intéresser à quatre grandes questions, qui ont été à la base de l'élaboration de la méthodologie suivie et qui ont orienté l'ensemble de l'évaluation : la raison d'être du programme, la

concrétisation des objectifs, les incidences et effets du programme et les solutions possibles de remplacement. De ces quatre grandes questions, on a tiré 14 sous-questions auxquelles la présente évaluation cherche à répondre. Dans les paragraphes qui suivent, nous aborderons chacune de ces questions.

Raison d'être du programme. L'objectif de l'évaluation en ce qui concerne la raison d'être du programme consiste à examiner si la conception et la logique du programme sont plausibles. Quelles preuves démontrent que l'aide au travail indépendant est une solution efficace par rapport à d'autres stratégies de réintégration à la main-d'oeuvre? Dans quelle mesure les paramètres de l'ATI sont-ils conformes à ceux des programmes d'aide au travail indépendant mis en oeuvre dans d'autres pays? En cherchant à établir si la conception du programme est plausible, il faudrait également procéder à une analyse du rôle des paramètres qui régissent le programme dans les succès obtenus. Quels sont les aspects de l'ATI qui favorisent le succès et quels sont ceux qui nuisent au succès (par exemple, le niveau de formation, la durée du financement et certains critères d'admissibilité comme la capitalisation)? La persistance des besoins et la pertinence du programme à l'égard de ces besoins constituent conjointement un autre aspect de la raison d'être du programme.

Concrétisation des objectifs. Les questions relatives à la concrétisation portent sur la catégorie spéciale d'effets que le programme est tenu de générer. L'objectif de l'ATI consiste à accroître l'autonomie des prestataires d'assurance-chômage et d'aide sociale sur le marché du travail grâce au travail indépendant. La question de la concrétisation des objectifs peut être envisagée sous la forme d'une hypothèse contrefactuelle. Que se serait-il produit en l'absence du programme? Dans quelle mesure les incidences et les effets constatés peuvent-ils être attribués au programme? Les principaux indicateurs de la concrétisation des objectifs du programme sont l'acquisition par les participants de l'autonomie sur le marché du travail et la diminution de leur dépendance à l'aide sociale et à l'assurance-chômage après leur participation au programme. Dans quelle mesure les participants à l'ATI prestataires d'aide sociale (PAS) sont-ils moins susceptibles de toucher de l'aide sociale après leur participation au programme que les personnes appartenant au groupe témoin et dans quelle mesure les participants à l'ATI prestataires d'assurance-chômage sont-ils moins susceptibles de recevoir des prestations d'assurance-chômage après leur participation au programme par rapport aux non-participants? Dans le contexte actuel, il est difficile de répondre à cette question, car les travailleurs indépendants n'accumulent pas de gains assurables qui leur permettraient de recevoir ensuite des prestations d'assurance-chômage en cas d'échec de leur entreprise. Pour les participants au programme qui ne sont pas admissibles à l'assurance-chômage, le passage à un programme d'aide sociale, ou encore le nombre de semaines travaillées constitue un indicateur plus significatif de leur dépendance. Entre autres indicateurs de concrétisation des objectifs, mentionnons les gains accumulés et la création d'emplois.

L'apport non différentiel du programme constitue un autre aspect de l'analyse sur la concrétisation des objectifs du programme. Dans quelle mesure les participants au programme auraient-ils de toute manière décidé de devenir travailleurs indépendants en l'absence du programme? Les déclarations formulées par les participants eux-mêmes offrent des éléments de réponse probants importants à cet égard. Il en va de même de la proportion de travailleurs indépendants au sein des groupes de non-participants (par exemple, les requérants dont la candidature a été rejetée et l'ensemble de la population des prestataires d'assurance-chômage).

Incidences et effets. Par incidences et effets, on entend les issues du programme au sens large. Ces issues peuvent avoir été recherchées intentionnellement ou non et dans la mesure où cela est analytiquement possible, il faudrait étudier le cas des PAS et celui des prestataires d'a.-c. séparément. Le mandat confié aux auteurs de la présente étude fait état d'un certain nombre

d'incidences et d'effets possibles de l'ATI lesquels ont donc été examinés dans le cadre de la présente évaluation :

- rendement du capital investi par les participants, par DRHC et par la collectivité,
- incidence de l'ATI sur le Compte d'assurance-chômage;
- effets de déplacement attribuables à l'ATI
- création d'emplois;
- situation professionnelle des participants et gains accumulés par eux après la participation au programme (par exemple, poursuite du travail indépendant, transition vers le Soutien du revenu/un emploi rémunéré ou sortie de la population active, semaines travaillées, gains, etc.).

Le mandat exigeait également que des questions portant sur la mise en oeuvre du programme soient examinées. La prestation de l'ATI est assurée à l'échelle locale et d'une région à l'autre, il existe un certain flottement dans les critères et les paramètres du programme. L'évaluation documente l'étendue des similitudes et des disparités dans la mise en oeuvre du programme ainsi que l'équité de l'accès au programme d'une province à l'autre.

*Solutions de remplacement. L'*aspect prospectif de l'évaluation est fondé sur la question des solutions de remplacement éventuelles. L'évaluation est axée sur les indicateurs coût-efficacité et sur l'efficience du Programme ATI avec comme but avoué le désir d'améliorer la mise en oeuvre du programme dans les limites de l'enveloppe budgétaire actuelle ou de générer les mêmes avantages à un coût inférieur. L'expérience internationale en matière de programmes d'aide au travail indépendant constitue une source valable d'idées et d'éléments probants qui permettront d'améliorer la rentabilité et J'efficacité du programme. Le point de vue des participants au programme des agents de mise en oeuvre est aussi examiné.

Méthodologie

L'évaluation du Programme d'aide au travail indépendant est fondée sur de multiples catégories d'éléments probants. Les données du profil des participants et l'estimation des incidences du programme sont fondées dans une large mesure les données issues de l'enquête. Cependant, puisque nombre des questions d'évaluation sont axées sur le processus d'administration du programme et sur son mode de mise en oeuvre et compte tenu du caractère relativement récent de la participation au programme des intéressés, on a aussi donné un poids considérable aux observations qualitatives dans le cadre de la présente analyse. Voici une description des catégories d'éléments probants retenues aux fins de l'étude.

Éléments probants issus des enquêtes

Participants au programme

Deux enquêtes ont été effectuées aux fins de la présente étude : un sondage téléphonique mené auprès des participants au programme et un autre auprès d'un groupe témoin de non-participants. L'échantillon de participants au programme a été sélectionné à même le fichier de données sur les participants (FDP). L'échantillon contenait uniquement des participants qui s'étaient inscrits au programme au cours de l'exercice financier 1992-1993. Au total, 1 479 entrevues ont été

effectuées auprès de participants au programme qui étaient admissibles à des prestations d'assurance-chômage. Les entrevues ont eu lieu entre le 14 juillet et le 29 juillet 1994. Les répondants ont été interrogés au cours de la période de trois à dix-huit mois suivant la fin de leur participation au programme (d'une durée moyenne de 40 semaines). Il convient de signaler que les entrevues ont été menées relativement tôt après la période de participation au programme et que les mesures des issues qui en ont découlé doivent être tenues pour des indicateurs du succès à court terme du programme. Le taux de réponse au sein du groupe des participants a été de 62 p. 100, 10 p. 100 d'entre eux ayant refusé de répondre aux questions. Dans les autres cas, on n'a pu rejoindre les participants sélectionnés en raison de numéros de téléphone erronés, de l'impossibilité de les localiser, etc.

Il convient de signaler que les entrevues ont été menées relativement tôt après la période de participation au programme et que les mesures des issues qui en ont découlé doivent être tenues pour des indicateurs du succès à court terme du programme.

Cent autres entrevues ont été effectuées auprès de participants prestataires d'aide sociale (PAS). Puisque les PAS ne représentent pas une forte proportion de l'ensemble des participants au programme, cet échantillon a été jugé suffisant pour constater toute différence importante entre l'expérience vécue par ce groupe de participants et celle des prestataires ordinaires d'assurance-chômage. Puisqu'on ne disposait pas d'une base de sondage exhaustive pour les participants prestataires d'aide sociale, cette base de sondage a été compilée en s'appuyant sur les listes de participants au programme obtenues des CAE. L'échantillon n'est pas, par conséquent, représentatif de ce groupe de participants et ne devrait pas être considéré comme tel. En outre, il n'existe pas de groupe témoin explicite pour le groupe des PAS.

Groupes témoins

Dans un concept non expérimental, il est impossible de garantir que le groupe témoin ne sera pas systématiquement différent du groupe de participants au programme. Il est bien sûr possible de recourir aux méthodes statistiques pour contrôler certaines distorsions. Toutefois, si la sélection du groupe témoin n'est pas effectuée selon les règles de l'art, il peut devenir pratiquement impossible de procéder aux corrections statistiques requises pour distinguer les effets attribuables au programme des autres sources de variation non aléatoire des variables dépendantes. La constitution du groupe témoin, par conséquent, a constitué un élément crucial dans l'élaboration de la méthodologie globale retenue pour l'évaluation du Programme ATI.

Au moment de sélectionner les personnes qui constitueraient le groupe témoin, on a accordé la priorité à celles qui se sont orientées vers le travail indépendant sans l'aide de l'ATI Outre la distorsion inhérente au fait qu'elles ont choisi elles-mêmes le travail indépendant, on pourrait s'attendre à ce que ce bassin de personnes soit, dans ses grandes lignes, similaire au bassin de participants à l'ATI. Si ce groupe témoin constitue une source précieuse de données dans l'évaluation des incidences de l'ATI sur le succès des entreprises créées, il ne permet toutefois pas de répondre à la question plus vaste qui consiste à établir ce qui se serait produit en l'absence du Programme ATI. Plus précisément, comment peut-on créer un parallèle entre l'expérience vécue par les participants à l'ATI et celle vécue par les personnes qui tentent de se trouver un emploi rémunéré? En d'autres termes, est-ce une bonne idée de favoriser le travail indépendant?

Afin de pouvoir répondre à cette question plus vaste, le groupe témoin a été circonscrit à la population cible visée par l'ATI. Au sens le plus large, les prestataires ordinaires d'assurance-chômage constituent la population cible de l'ATI. Cependant, l'admissibilité au

programme est dans les faits restreinte aux personnes qui envisagent sérieusement le travail indépendant comme solution de remplacement à un emploi rémunéré. Cette source de distorsion possible qu'est l'auto-sélection en génère une autre, soit l'inclusion au groupe témoin de personnes *non* intéressées au travail indépendant. On ne sait pas dans quelle mesure l'intérêt pour le travail indépendant peut être lié à d'autres facteurs de motivation, ce qui, à défaut de l'exercice d'un contrôle au moment de la sélection, pourrait fausser les résultats de l'étude. Par conséquent, un processus de tri fondé sur l'intérêt déclaré des personnes se disant intéressées à la création d'une entreprise a été utilisé au moment de l'échantillonnage. Les réponses permettant aux candidats d'évaluer eux-mêmes leur intérêt pour le travail indépendant ont été surveillées plus particulièrement, puis pondérées afin de correspondre à la répartition des réponses données à cette question par les participants à l'ATI. Cette méthode de tri a permis de s'assurer que le groupe témoin était similaire au groupe de participants en ce qui concerne l'intérêt déclaré pour la création d'une entreprise. Même si cette procédure n'a pas éliminé la nécessité de concevoir des modèles pour limiter les distorsions possibles inhérentes à l'autosélection, elle a permis d'atténuer une source importante de distorsion d'une manière plus directe et plus précise.

Groupe témoin principal. On a constitué le groupe témoin principal en deux étapes. Dans un premier temps, on a sélectionné à même le profil vectoriel de DRHC un échantillon aléatoire de personnes qui avaient touché régulièrement des prestations d'assurance-chômage au cours de la période de participation à l'ATI de référence (c'est-à-dire l'exercice financier 19921993). Tous les participants à l'ATI avaient été préalablement éliminés du profil vectoriel. L'échantillon du groupe témoin a été stratifié afin de correspondre au groupe de participants à l'ATI en ce qui concerne les dates et les lieux où les demandes de prestations d'assurance-chômage avaient été formulées (selon les emplacements des Centres d'emploi du Canada). l'intérieur de ces strates, les membres du groupe témoin invités à participer à l'enquête ont été sélectionnés aléatoirement.

Dans un deuxième temps, afin de s'assurer que ces prestataires ordinaires d'assurance-chômage étaient comparables aux participants, on a eu recours à une procédure de tri investigative afin de minimiser le nombre de personnes de l'échantillon du groupe témoin qui n'étaient pas intéressées par le travail indépendant au moment où on a commencé à leur verser des prestations d'assurance-chômage[2] L'intérêt pour le travail indépendant ainsi que la province dans laquelle la demande de prestations d'assurance-chômage a été formulée et le moment auquel elle l'a été ont été surveillés au moment de la collecte des données afin de s'assurer que le groupe de participants et le groupe témoin étaient similaires à ces égards. Une proportion de répondants qui avaient exprimé peu d'intérêt pour la création d'une entreprise au moment où ils étaient en chômage ont été écartés des entrevues menées dans le cadre de l'enquête. Les entrevues ont été effectuées entre le 26 juillet et le 19 août 1994 soit, en moyenne, quelque 65 semaines après la fin de la période de prestations d'assurance-chômage des répondants[3]. Le taux de réponse du groupe témoin a été de 28 p. 100 tandis que le taux de refus au sein de ce même groupe a été de 19 p. 100. La définition de ces taux est beaucoup plus difficile à établir pour un échantillon constitué par un processus de tri préférentiel comme celui-ci que pour un échantillon constitué de manière traditionnelle, comme l'échantillon des participants à l'ATI. Au total, 2 700 entrevues ont été menées auprès de personnes appartenant au groupe témoin.

---

[2] On a demandé aux répondants du sondage appartenant au groupe témoin d'évaluer, sur une échelle de sept points, dans quelle mesure ils étaient intéressés à lancer leur propre entreprise au début de leur période de prestations. Les réponses ont été évaluées, puis on a procédé à une pondération afin que la proportion de répondants ayant formulé une réponse donnée corresponde à celle du groupe de participants à l'ATI.

[3] Il ne faut pas oublier que l'échantillon de participants à l'ATI et J'échantillon du groupe témoin correspondent parfaitement en ce qui concerne le moment où la demande de prestations a été formulée.

Deuxième groupe témoin. Un deuxième groupe «témoin» a été constitué à même les requérants dont la candidature avait été rejetée. Comme c'était le cas pour les PAS, on ne disposait d'aucune base de sondage exhaustive pour ces requérants refusés. Une base de sondage partielle a donc été élaborée en s'appuyant sur les listes de personnes dont la participation au programme avait été refusée, listes qu'on a obtenues des CAE. Même si des efforts ont été déployés afin de s'assurer que le plus grand nombre possible de CAE fournissent une liste, la base de sondage finale ne comprenait pas tous les candidats refusés dans le cadre du programme et par conséquent, l'échantillon final ne devrait pas être considéré comme représentatif à l'échelle nationale. Au total, 265 entrevues ont été effectuées auprès de requérants refusés. On a sondé ces derniers afin d'évaluer leur expérience dans le cadre du programme et de comparer l'issue des démarches entreprises par ces personnes aux issues obtenues par les participants au programme.

L'instrument d'enquête administré aux participants et celui administré au groupe témoin étaient similaires.

Instruments d'enquête

L'instrument d'enquête administré aux participants et celui administré au groupe témoin étaient similaires. On a toutefois demandé aux participants des détails supplémentaires sur leur satisfaction à l'endroit du programme et sur leur expérience dans le cadre de l'ATI. Les répondants du groupe témoin qui étaient travailleurs indépendants ont répondu à des questions sur leur entreprise; ces questions étaient similaires aux questions posées au groupe de participants. Des personnes du groupe témoin qui n'étaient pas des travailleurs indépendants, on a obtenu des renseignements détaillés sur leur travail actuel ou sur leur emploi le plus récent. Les participants au programme et les personnes du groupe témoin ont tous répondu aux mêmes questions sur leur expérience de travail, leurs attitudes et leur profil sociodémographique.

Autres signes

Outre les principaux éléments probants issus de l'enquête, la présente évaluation de l'ATI est fondée sur cinq autres sources d'information :

- *Examen des documents.* Les documents du programme, y compris le rapport sur le cadre d'évaluation, les lignes directrices et procédures du programme et les renseignements aux requérants, ont été examinés. Nous avons estimé qu'il était particulièrement important d'en venir à une compréhension totale et détaillée du programme, compte tenu des disparités importantes dans son application d'une région à l'autre, voire au sein même de certaines régions. Les documents sur le programme ont donc été examinés afin de recueillir des détails sur les origines du programme, ses objectifs, sa structure et sa dynamique et sur la manière dont l'ATI s'intègre aux autres programmes offerts.

- *Examen de la documentation.* Un examen de la documentation existante a été effectué auxpremières étapes de l'évaluation afin de comprendre les principes théoriques à la source desprogrammes d'aide au travail indépendant destinés aux sans-emploi et de se faire une idée critique et éclairée sur l'adaptation de la main-d'oeuvre afin de guider la conceptualisation et la conception de la méthodologie de l'étude. Des évaluations empiriques précédentes de programmes d'aide au travail indépendant réalisées au Canada et aux États-Unis ont été examinées ainsi que des documents théoriques généraux sur les théories et les processus inhérents au marché du travail. Un document interne du Ministère intitulé *«Self-Employment for Unemployed Workers: Evaluation Lessons Learned»* a été examiné et, le cas échéant, ses

conclusions ont été comparées aux résultats de l'étude actuelle. Un examen de la documentation a été également effectué afin d'étudier les expériences tentées de par le monde en matière de programmes d'aide au travail indépendant. Ainsi, les programmes d'aide au travail indépendant appliqués aux États-Unis et en Europe ont été étudiés avec pour objet de proposer des solutions de remplacement éventuelles au programme canadien. On trouvera à l'annexe C une bibliographie de la documentation étudiée.

- *Examen des données administratives.* Deux catégories de sources de données secondaires ont été étudiées aux fins de la présente évaluation : les données du programme comme tel et les données administratives de DRHC et de Revenu Canada. Le fichier de données du Programme ATI a été analysé afin d'en extraire les données cruciales sur le profil du programme. Les fichiers administratifs du gouvernement, y compris le profil vectoriel et le Fichier principal des prestations et des trop-payés (FPPT), le fichier des relevés d'emploi ainsi que le fichier des feuillets TI et T4 ont été utilisés pour compléter les données issues de l'enquête. On a pu ainsi obtenir des données importantes sur l'expérience professionnelle des intéressés et sur leurs gains.

- *Entrevues avec des interviewés privilégiés.* Vingt entrevues avec des interviewés privilégiés ont été menées au cours des premières étapes de l'évaluation. Les interviewés étaient des employés chargés de l'application du Programme ATI et les entrevues visaient à décrire la mise en oeuvre régionale du programme et à mettre en évidence les disparités entre les pratiques appliquées localement et la logique et la mise en oeuvre du programme élaborées à l'échelle nationale. Quarante entrevues ont également été menées auprès de représentants des Centres d'aide à l'entreprise (CAE) (ou *Business Development Centres).* Ces entrevues ont permis de collecter des données sur la mise en oeuvre du programme ainsi que sur la manière dont étaient perçus ses effets et incidences.

- *Groupes de discussion.* Cinq groupes de discussion composés de participants au programme ont été constitués et un nombre équivalent de groupes de non-participants ont aussi été réunis. Le but visé par les travaux de ces groupes de discussion consistait à obtenir des données plus détaillées sur l'expérience vécue par les participants au programme, de mieux comprendre les attentes de ceux qui n'ont pas choisi de poursuivre sur la voie du travail indépendant et de connaître les obstacles auxquels ces derniers se sont heurtés. Entre autres sujets abordés par ces groupes de discussion, mentionnons les motifs qui ont poussé les gens à participer ou à ne pas participer au programme, les obstacles auxquels ils ont été confrontés, les solutions de remplacement analysées et les suggestions d'amélioration au programme.

Opposition

Afin de répondre de manière rigoureuse aux questions d'évaluation, on s'est intéressé dans le cadre de l'étude à plusieurs catégories distinctes d'éléments probants. Ce faisant, on visait à corriger les déficiences et les distorsions inhérentes au recours à une seule catégorie d'éléments probants. La synthèse globale des différentes catégories d'éléments probants génère une image plus équilibrée et plus complète du rendement du programme.

Constitution des groupes témoins. La source la plus importante d'éléments probants permettant d'évaluer les incidences du programme a été l'enquête menée auprès de prestataires d'assurance-chômage, y compris des participants à l'ATI et auprès d'un groupe témoin de travailleurs n'ayant pas participé à l'ATI. Le concept ayant présidé à la constitution de ce groupe témoin présente certains avantages et certaines lacunes. La manière la plus précise d'évaluer l'impact différentiel de l'ATI consisterait à mettre sur pied un concept expérimental dans le cadre duquel certaines personnes seraient aléatoirement affectées à un groupe étudié et certaines autres

à un groupe de référence[4]. Toutefois, dans le domaine de l'emploi, certaines considérations logistiques et éthiques ne permettent habituellement pas de recourir à cette méthode privilégiée. Outre ce protocole expérimental inapplicable, la démarche quasi-expérimentale mise en oeuvre constitue l'un des meilleurs protocoles méthodologiques qui s'offrent pour évaluer l'efficacité des interventions en matière d'emploi. Elle suppose l'examen des issues du programme pour les participants à l'ATI et des issues vécues par un échantillon de travailleurs puisés à même un groupe comparable qui n'ont pas eu recours à l'ATI.

Comme dans tout protocole non expérimental, il existe toujours la possibilité que les participants au programme soient considérablement différents des personnes appartenant au groupe témoin. Leurs caractéristiques de base[5] peuvent notamment diverger ainsi que d'autres facteurs susceptibles d'influer sur les issues, indépendamment du programme lui-même (ou en interaction avec lui). Ces facteurs doivent être étudiés avec soin dans ce type de protocole. Les comparaisons simples entre les participants au programme et les personnes du groupe témoin peuvent générer une estimation biaisée des incidences du programme, distorsion attribuable à des différences préexistantes entre les deux groupes. Ce problème a été réglé dans une certaine mesure par le processus de sélection initial des membres du groupe témoin : un échantillon aléatoire de prestataires ordinaires d'assurance-chômage qui ont été triés en fonction de l'intérêt qu'ils avaient exprimé à l'endroit du travail indépendant.

Les différences entre les participants et les personnes du groupe témoin ont également été prises en considération pendant l'analyse. Les données relatives au groupe témoin sont pondérées en fonction de trois variables : la province d'origine, le début de la période de prestations et l'intérêt manifesté à l'endroit du travail indépendant. De plus, des contrôles statistiques ont été intégrés au modèle économétrique afin de corriger dans une certaine mesure les distorsions qui ont échappé aux contrôles appliqués à l'étape de la sélection de l'échantillon. Des méthodes d'analyse statistique multivariée ont été utilisées afin que les estimations des incidences du programme soient exemptes de toute distorsion attribuable à des différences entre les échantillons de répondants. En outre, le facteur d'autosélection des échantillons a été analysé au moyen d'équations de calcul des différences et par l'élaboration de variables de correction de type Heckman. Des équations de calcul des différences (c'est-à-dire la modélisation du comportement avant la participation au programme, au moyen de données sur les antécédents, permettant de contrôler le groupe étudié) ont prouvé que les données issues de la période antérieure à la participation au programme permettaient de tenir compte avec précision des différences compositionnelles avec une marge d'erreur d'environ 10 p. 100. Qui plus est, les modèles tenant compte des différences découlant de différences antérieures (c'est-à-dire où les changements de comportement sont modélisés par rapport aux changements antérieurs de comportement) ont permis de rejeter l'hypothèse selon laquelle il existerait d'importantes distorsions compositionnelles incontrôlables. Les variables de correction du facteur d'autosélection ont été élaborées suivant la tradition de Heckman. Elles étaient fondées sur les données historiques relatives à la population active avant le programme (données administratives) et, dans un cas, sur une variable de l'attitude face aux risques, attitude évaluée par les répondants eux-mêmes. Ces variables ont été insérées dans tous les modèles économétriques pertinents et, d'un point de vue statistique, ont contribué de manière significative à quelques-uns d'entre eux (on S'est efforcé d'éviter les problèmes de multicollinéarité découlant de l'inclusion d'une variable d'autosélection) et elles n'ont pas généré un effet qualitatif significatif. Finalement, puisqu'on était en présence d'un certain degré de censuration en aval dans la mesure de certaines variables et puisque cette censuration était liée aux groupes étudiés (par exemple, période consécutive à la participation au

[4] Il existe une controverse appréciable relativement aux coûts de validité externe inhérents à l'accroissement de la validité interne qui découle d'un contôle expérimental de ce genre.

[5] Cette question est analysée plus en profondeur au chiptre 5.

programme plus courte pour les participants à l'ATI), des analyses de survie ont été effectuées pour compléter la modélisation OLS. Dans la plupart des cas, les résultats obtenus ont été les mêmes avec les deux techniques. Dans quelques cas, les modèles de survie n'ont pas offert une correspondance suffisante pour conclure à des différences par rapport aux résultats obtenus avec les modèles OLS. Un modèle visant à établir la probabilité que les participants demandent des prestations d'assurance-chômage après leur participation au programme indiquait que la troncation des mesures (période plus courte) entraînait une surestimation des avantages générés par l'ATI, mais après correction, l'écart demeurait tout de même important et continuait de favoriser les participants à l'ATI.

Chronologie des incidences. Si l'analyse des incidences et des effets du programme s'appuie largement sur l'enquête menée auprès des participants au programme et auprès du groupe témoin de non-participants, il convient de signaler que ces résultats renvoient à des issues, qui tout bien considéré, se sont matérialisées après une *période très courte.* Le Programme d'aide au travail indépendant, dans sa version actuelle, est relativement nouveau (il a été créé en 1992). Les participants au programme proviennent d'une cohorte qui a participé à l'ATI au cours des exercices financiers 1992 et 1993. Par conséquent, pour certains participants à l'ATI, la période consécutive à la participation au programme peut être aussi courte que trois mois et les conclusions formulées quant aux issues du programme devraient, par conséquent, être interprétées en gardant ce fait à l'esprit.

Compte tenu de la brièveté de la période consécutive à la participation au programme et de l'insistance qu'on a mis sur les questions d'évaluation réflexe dans la présente étude, on a attribué, toutes proportions gardées, davantage de poids à la recherche qualitative dans cette évaluation qu'on ne le fait normalement. Ces données, bien qu'étant sensiblement plus impressionnistes que les données quantitatives de l'enquête, offrent des éléments de réponse aux questions relatives à la raison d'être du programme et à son mode d'application. Certaines incidences et certains effets, comme l'effet de déplacement éventuel, ont également été établis par l'entremise d'éléments probants qualitatifs.

Chronologie des entrevues. S'il est vrai qu'on a cherché une correspondance entre le moment où les participants au programme et les personnes du groupe témoin ont demandé des prestations d'assurance-chômage, il n'en demeure pas moins que la période de prestations globalement plus longue des participants de l'ATI s'est traduite par des différences importantes dans la période écoulée entre la fin de la période de prestations et le moment de l'entrevue. La figure 3 donne une idée de la répartition dans le temps des fins de périodes de prestations d'assurance-chômage et des dates d'entrevue pour les participants et pour le groupe témoin. Les issues du programme sur le marché du travail mesurées dans la présente étude ont été évaluées au cours d'une période relativement plus courte après la période de prestations d'assurance-chômage de référence pour les participants de l'ATI que pour les personnes du groupe témoin. En fait, plus de 50 p. 100 des répondants ont cessé de recevoir des prestations plus de 70 semaines avant l'entrevue, mais les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles d'avoir été interrogés entre une et 50 semaines après la fin de leur période de prestations d'assurance-chômage.

Figure 3
Différences dans la période de temps écoulée entre la fin de la période de prestations d'a.-c. et l'entrevue

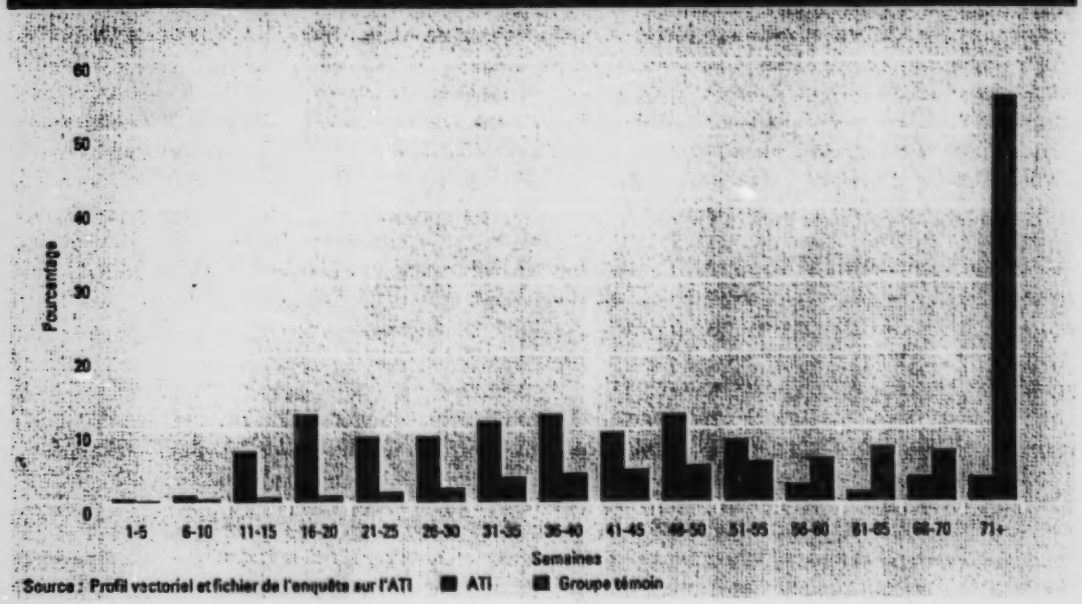

La raison d'être principale des programmes d'aide au travail indépendant destinés aux chômeurs est économique et ces programmes visent d'abord à répondre aux besoins du particulier On veut faire passer le participant d'un état de dépendance financière à un état d'autonomie financière.

3. Raison d'être du programme

En ce qui concerne la raison d'être du programme, nous nous efforcerons surtout, dans le cadre de la présente évaluation, d'étudier si les paramètres actuels du Programme ATI (durée de l'aide, niveau du soutien financier, combinaison de services de formation et de services de soutien à l'exploitation) maximisent les succès et d'estimer le niveau de la demande potentielle qui existe pour le programme. Dans le présent chapitre, nous examinons d'abord la raison d'être théorique des programmes d'aide au travail indépendant destinés aux sans-emploi. La documentation énonce plusieurs motifs fort valables pour justifier les programmes d'aide au travail indépendant qui, selon les prévisions, seraient bénéfiques aussi bien pour les particuliers que pour les collectivités. Nous nous intéresserons ensuite à la vraisemblance du lien établi entre les paramètres du programme et ses objectifs, et à la vraisemblance de la demande potentielle.

Raison d'être théorique des programmes d'aide au travail indépendant

Les programmes destinés à aider les chômeurs à créer leur propre emploi en s'orientant vers le travail indépendant sont habituellement issus de deux genres de considérations : économiques et sociales. Ces doubles considérations découlent de l'existence de deux catégories de bénéficiaires possibles : les particuliers et les collectivités. Dans la documentation sur le travail indépendant, on signale que si les particuliers constituent la cible principale des programmes d'aide au travail indépendant, les décideurs s'attendent également à ce que les collectivités bénéficient de ce genre d'intervention.

Particuliers. La raison d'être principale des programmes d'aide au travail indépendant destinés aux chômeurs est *économique* et ces programmes visent d'abord à répondre aux besoins du *particulier*. On veut faire passer le participant d'un état de dépendance financière (à l'endroit de l'assurance-chômage ou de l'aide sociale) à un état d'autonomie financière. Dans le cadre de ces programmes, les participants parviennent à l'autonomie financière en créant leur propre emploi (Puls, 1988). Si les détracteurs des programmes d'aide au travail indépendant font valoir que le travail indépendant ne fait souvent qu'assurer une maigre subsistance aux intéressés (et s'accompagne de longues heures et de piètres conditions de travail), les tenants de ce genre de programmes répliquent en revanche que ces gains constituent néanmoins une retombée importante et positive des programmes compte tenu des autres solutions qui s'offrent aux intéressés : chômage et soutien du revenu ou emploi précaire mal rémunéré. En outre, les avantages non pécuniaires du travail indépendant, comme la satisfaction personnelle, l'indépendance et la souplesse peuvent contrebalancer les lacunes possibles au chapitre des gains. Aronson (1991) conclut que «globalement, il demeure à démontrer que le travail indépendant permet véritablement aux intéressés d'échapper à la pauvreté».

On attribue aux programmes d'aide au travail indépendant un autre avantage par rapport aux stratégies de réintégration ou de soutien du revenu : les .programmes de ce genre aident les particuliers à «s'aider eux-mêmes» (Feit, 199 1, *Self-Employment Development Initiative Canada and the Corporation for Enterprise Developement* USA, 1991). En ce sens, l'aide au travail indépendant s'inscrit bien dans la tendance actuelle de la politique sociale au Canada et ailleurs.

En effet, on se tourne de plus en plus vers les programmes exigeant une participation plus active des bénéficiaires afin de favoriser leur autonomie sur le marché du travail et du même coup, on s'éloigne des programmes plus passifs de soutien du revenu qui souvent, démotivent les intéressés et nuisent à leur réintégration au marché du travail.

La raison d'être économique des programmes d'aide au travail indépendant ne tient pas uniquement dans les avantages financiers du travail indépendant comme tels. L'expérience du travail indépendant, qu'elle aboutisse à la création d'une entreprise prospère et viable ou non, comporte, estime-t-on, des avantages dont les intéressés pourront tirer parti dans leurs expériences ultérieures sur le marché du travail. Voici quelques exemples :

- *Conservation des compétences.* La documentation sur le marché du travail traite souvent de l'effet de «cicatrisation» ou du capital humain négatif. Lorsqu'un travailleur demeure sans emploi pendant de longues périodes (ou qu'il occupe des emplois sur le marché du travail secondaire), il arrive qu'il acquière un capital humain négatif qui se traduit par une mauvaise attitude et de piètres habitudes de travail ainsi que par l'érosion de ses compétences. Le fait d'occuper un emploi et le travail indépendant bénéficient aux travailleurs en maintenant leur statut au sein de la population active (Orser, 1994).

- *Possibilités accrues pour le travailleur de faire valoir ses compétences.* On fait valoir que l'expérience acquise pendant la période de travail indépendant rehaussera les compétences globales du particulier en plus d'accroître les possibilités qu'il mette en valeur ses compétences et de lui procurer une certaine faculté d'adaptation qui lui sera bénéfique lorsqu'il s'engagera dans d'autres avenues sur le marché du travail (Aronson, 1991).

Les objectifs *sociaux* des programmes d'aide au travail indépendant s'expriment souvent en termes d'évaluation et de sélection des clients. Le but de l'aide au travail indépendant ne consiste pas habituellement à offrir de l'aide aux personnes qui sont déjà en mesure de travailler de manière indépendante sans cette aide, mais plutôt de cibler les personnes devant qui se dressent des obstacles qui les empêchent d'accéder au travail indépendant. Les programmes d'aide au travail indépendant visent parfois des groupes particuliers au sein de la société et notamment les travailleurs sans emploi ou déplacés à cause d'une restructuration de l'économie et les bénéficiaires d'aide sociale. Ainsi, dans le cadre d'un projet pilote mis sur pied au Massachusetts aux États-Unis, on ciblait plus particulièrement les prestataires dont on estimait qu'il était hautement probable qu'ils perçoivent leurs prestations jusqu'à épuisement. Au Royaume-Uni, les programmes d'aide au travail indépendant s'adressent plus particulièrement aux ouvriers, spécialisés ou non, dits «excédentaires» (Puls, 1988). Dans d'autres programmes, on accorde aux personnes qui bénéficient d'une éducation supérieure une cote de priorité moindre et il arrive qu'elles soient carrément exclues du programme (en Grèce et au Portugal). Il arrive aussi que les programmes visent plus particulièrement les personnes éprouvant des difficultés à se trouver un emploi (Norvège et Luxembourg) (Scott, 1992). Les obstacles au travail indépendant découverts dans le cadre d'autres recherches comprennent notamment : le manque de financement, une connaissance restreinte du monde des affaires et une expérience limitée en la matière, le manque d'éducation, l'absence de services de garde d'enfants, le manque de confiance en soi et les risques financiers inhérents au travail indépendant (Feit, 1991). Les programmes d'aide au travail indépendant sont considérés comme un outil corrigeant les iniquités des règles du jeu, au bénéfice des participants.

Collectivités. Si la réintégration des chômeurs présente des avantages financiers évidents pour le particulier sans emploi, les motifs avancés pour justifier les programmes d'aide au travail indépendant soulignent également les avantages potentiels que ces programmes présentent sur le plan collectif. L'avantage le plus immédiat et le plus évident du travail indépendant pour la

collectivité est la diminution du montant des paiements de transfert individuels : les travailleurs indépendants (lorsque leur participation au programme est terminée et qu'ils maintiennent leur travail indépendant) ne perçoivent plus de prestations d'assurance-chômage ou d'aide sociale et, par conséquent, la ponction puisée à même ces fonds s'en trouve réduite.

Outre la diminution des paiements de transfert individuels, la raison d'être des programmes d'aide au travail indépendant réside également dans les possibilités uniques qu'offre le travail indépendant comme stimulant au développement économique local. Si les faits démontrent bien que ce ne sont pas tous les travailleurs indépendants qui créent des emplois, selon Friedman *(Self-Employment Development Initiatives Canada and the Corporation for Enterprise Development USA, 1991),* aux États-Unis, l'aide gouvernementale offerte aux entreprises a toujours négligé, peut-être à tort, les micro-entreprises comme moteur possible de développement économique et l'aide accordée s'est plutôt concentrée sur les «plus grosses» petites entreprises dont le potentiel de croissance était supérieur. Les programmes d'aide au travail indépendant sont donc considérés comme un élément d'une stratégie possible de développement et de diversification des économies locales. Les services de soutien offerts et l'orientation des entreprises vers des secteurs précis de l'économie visent à accroître les probabilités de succès. La création d'emplois et les dépenses engagées au niveau local élargissent la base économique. De même, le travail indépendant crée des retombées positives comme la mise sur le marché de nouveaux produits, la réalisation d'investissements locaux et la diminution de la dépendance d'une collectivité donnée à l'endroit d'une mono-industrie ou du capital étranger.

QUESTION 1 Quels éléments probants indiquent que les composantes de l'ATI contribuent réellement à la concrétisation des objectifs du programme?

Finalement, on fait valoir que les programmes d'aide au travail indépendant permettent d'officialiser une activité économique qui existe déjà de manière informelle *(Self-Employment Development Initiatives Canada and the Corporation for Enterprise Development USA, 1991).* Le passage de l'activité économique souterraine au statut de travail indépendant présente des avantages économiques indéniables pour la collectivité : paiement d'impôts sur le revenu et de cotisations aux régimes d'assurance aux paliers provincial et fédéral, aussi bien par l'entreprise créée que par ses employés.

D'un point de vue collectif, la raison d'être sociale du travail indépendant est davantage axée sur les incidences du programme sur les perceptions que les différents membres de la collectivité ont d'eux-mêmes. Ainsi, il arrive que le travail indépendant ait des répercussions sociales se manifestant par une meilleure attitude face au travail et par l'amélioration de l'image de l'entreprenariat chez les défavorisés et les autres travailleurs en le présentant comme une possibilité de carrière viable et gratifiante.

Logique du programme

Depuis la fin des années soixante-dix, des douzaines de programmes destinés à aider les personnes défavorisées économiquement à devenir autonomes financièrement ont été lancés dans de nombreux pays développés. Ainsi, vers le milieu des années quatre-vingt, il existait plus de 50 programmes différents d'aide au travail indépendant et de formation à l'entreprenariat dans les secteurs publics et privés aux États-Unis. La plupart d'entre eux étaient de très petits programmes ou des projets pilotes. Cependant, à la fin des années quatre-vingt, un certain nombre d'États américains ainsi que le OS. *Department of Labour* ont commencé à mener des expériences dans des cadres un peu plus étendus dans un effort visant à réduire le nombre de personnes dépendant

de l'aide sociale pour leur subsistance. Le plus important de ces projets est le programme *Self-Employment and Enterprise Devancement* (SEED) de l'État de Washington. l'échelle internationale, mentionnons que 17 pays membres de l'OCDE offraient des programmes d'aide au travail indépendant en 1990, dont tous les principaux pays d'Europe *(Self-Employment Development Initiatives, Canada and The Corporation for Enterprise Development, USA, 1991).*

Les différences dans le mode d'application de ces programmes et dans les démarches adoptées nous procurent une bonne occasion de comparer le succès relatif obtenu par les différents modèles et de formuler des hypothèses sur la nature des paramètres qui semblent être associés au succès. Deux aspects des programmes d'aide au travail indépendant sont examinés ici : le soutien du revenu et la formation.

Soutien du revenu. Bien que tous les programmes offrent un soutien du revenu aux participants, certains programmes prévoient le versement de sommes forfaitaires et d'autres le versement de prestations périodiques. Le montant des paiements peut être fixe ou variable, et être lié aux gains réalisés ou au nombre d'emplois créés. Souvent, on fixe une limite quant au montant maximal d'aide au revenu que les participants peuvent toucher pendant la durée du programme. La durée de la période au cours de laquelle le soutien financier est versé peut également être fixe ou variable (la période de prestations ne dure habituellement pas plus de 52 semaines).

Les prestations versées aux prestataires ordinaires d'assurance-chômage qui participent au Programme ATI sont plutôt généreuses par rapport aux normes internationales. Les prestations sont périodiques et dans le cas des prestataires d'as surance-chômage, elles sont liées aux gains antérieurs du participant, comme pour toute demande d'assurance-chômage. Aucun plafond n'est imposé quant au montant des prestations et le soutien est offert aux participants pendant 52 semaines (durée la plus longue de tous les autres programmes d'aide au travail indépendant comparables).

Certains éléments probants tendent à démontrer que le taux de survie des entreprises créées semble légèrement supérieur si l'on adopte un modèle de paiements périodiques. En France, par exemple, le modèle de la «somme forfaitaire» a généré un taux de survie des entreprises de 53 p. 100 après trois ans. En Grande-Bretagne, où le programme est fondé sur des paiements périodiques, le taux de survie se situe entre 57 et 63 p. 100. Contrairement à d'autres programmes internationaux, qui utilisent une structure de paiements périodiques, l'ATI n'offre pas aux participants la possibilité de capitaliser leurs prestations. La souplesse de l'ATI est ainsi inférieure à la moyenne et ceci peut nuire à la création de certaines catégories d'entreprises dont les frais de démarrage sont relativement plus élevés.

Contrairement aux prestataires d'assurance-chômage, le soutien du revenu accordé aux participants prestataires d'aide sociale (PAS) est fondé sur un taux unique. Le montant et la durée des prestations ont été perçus par les agents de mise en oeuvre du Programme ATI comme un obstacle important à la participation des PAS. De manière générale, les prestations ne sont pas jugées suffisamment élevées pour assurer la subsistance des PAS. Par ailleurs, au-delà d'un certain montant, les revenus générés par l'entreprise sont déduits du chèque d'aide sociale du participant sans qu'on tienne compte

QUESTION 2a
Quelle est la demande potentielle de services d'ATI?

des dépenses qu'il a engagées afin de réaliser ce chiffre d'affaires. Dans certains cas, les prestations d'aide sociale sont même interrompues. Ces pratiques constituent autant de facteurs qui démotivent les PAS à participer au programme.

Formation. Une des différences importantes entre l'ATI et son prédécesseur, l'EAI, est la présence d'un volet de formation obligatoire. L'ATI offre de la formation à tous les participants. Toutefois, cette formation est donnée à l'échelle locale et en conséquence, il existe des différences importantes dans la nature et la durée de la formation offerte. Si l'expérience internationale en matière de formation dans le cadre d'un programme d'aide au travail indépendant est limitée, certains faits tendent à démontrer que la formation constitue un élément souhaitable.

Dans la plupart des pays, les programmes d'aide au travail indépendant ne comprennent pas de volet de formation comme tel. On offre souvent aux participants qui le demandent des renseignements et des conseils. Or, selon la documentation étudiée, il semble que les conseils et la formation influent de manière très positive sur le succès obtenu par les participants *(Self-Employment Development Initiatives, Canada and the Corporation Enterprise Development, USA, 1991).* En conséquence, un certain nombre de pays s'efforcent actuellement d'accroître leur capacité à offrir de la formation. Ce faisant, les administrateurs ont choisi d'intégrer davantage leur programme aux autres programmes de soutien et de services de consultation déjà offerts à l'ensemble des nouveaux entrepreneurs plutôt que de créer de nouveaux services «internes» de formation et de consultation. Depuis, certains faits extraits de l'évaluation qui a été effectuée du programme français indiquent que l'examen des plans d'entreprise, une insistance plus marquée sur la formation et l'accessibilité des services de consultation peuvent réduire le taux d'échec de 50 p. 100 *(Self-Employment Development Initiatives, Canada and The Corporation for Enterprise Development, USA, 1991).*

Demande

Importance de la demande

L'ATI constitue un élément relativement peu important du Programme des services d'emploi en termes d'enveloppe budgétaire et de participation globale. Le budget du programme au cours de l'exercice financier 1993-1994 a été de 126 millions de dollars pour les prestataires d'as s urance-chômage et de quatre millions de dollars pour les prestataires d'aide sociale participant au programme. Environ 7 000 travailleurs ont participé au Programme d'aide au travail indépendant l'an dernier (exercice financier 1993-1994).

La participation à l'ATI est limitée par l'enveloppe budgétaire restreinte qui y est allouée et par la méconnaissance du programme au sein de la population cible. Le niveau de la participation au programme n'est pas nécessairement révélateur de la demande. En fait, les entrevues menées auprès des agents de mise en oeuvre de l'ATI semblent indiquer que la demande dépasse de manière générale les ressources disponibles. La grande majorité des Centres d'aide aux entreprises ne publicisent pas le programme simplement parce que le nombre de demandes est déjà trop important par rapport aux fonds dont ils disposent. Il en découle que l'existence même du programme n'est pas connue. Nous en voulons pour preuve que seulement 39 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin connaissaient l'existence du programme.

Selon les études menées précédemment et nos propres données, les participants à l'ATI représentent actuellement environ un pour cent des prestataires ordinaires d'assurance-chômage (au cours de la période faisant l'objet de l'étude, 12 349 des 1 275 820 prestataires d'assurance-chômage participaient au programme). Les éléments probants dont nous disposons permettent de croire que les participants à l'ATI ne représentent qu'une petite proportion des travailleurs sans emploi qui finissent par recourir au travail indépendant et une fraction encore plus infime des travailleurs sans emploi qui sont *intéressés* par le travail indépendant. Voici quelques exemples :

- Le nombre de prestataires d'assurance-chômage qui créent une petite entreprise est de beaucoup supérieur au nombre de prestataires qui sont desservis par l'ATI. Les données collectées dans le cadre de la présente évaluation indiquent que 10 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage ont tiré une partie de leur revenu d'un travail indépendant en moyenne 18 mois après la fin de leur période de prestations. Quatorze pour cent des prestataires ont lancé une entreprise à un moment ou à un autre au cours de cette période. L'analyse effectuée par Wong *et. al.* des données de *l'Enquête sur l'activité* a mené les auteurs à la conclusion que 6 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage étaient devenus des travailleurs indépendants.

- Les taux de participation à l'ATI sont faibles comparativement à ce qui existe ailleurs dans le monde. En Europe, entre 4 p. 100 et 5 p. 100 des travailleurs en chômage se réorientent vers le travail indépendant par l'entremise de programmes financés par le gouvernement. Dans les projets pilotes d'aide au travail indépendant mis sur pied aux États-Unis (Washington et Massachusetts), entre 4 p. 100 et 8 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage ont manifesté de l'intérêt pour le travail indépendant en assistant à une séance d'information sur le sujet et entre 2 p. 100 et 4 p. 100 ont rempli une demande d'aide au travail indépendant.

QUESTION 2b Quels sont les facteurs qui créent une telle demande de services offerts par le Programme ATI: le niveau élevé de chômage ou les changements structurels fondamentaux qui surviennent dans l'économie?

Finalement, les données de l'évaluation indiquent qu'une proportion importante des personnes appartenant au groupe visé par le programme sont intéressées par le travail indépendant. Entre 25 p. 100 (ceux qui ont accordé la note 5, 6 ou 7 sur l'échelle de 7 points) et 40 p. 100 (ceux qui ont accordé la note 4, 5, 6 ou 7 sur l'échelle de 7 points) des personnes appartenant au groupe témoin qui ont été interrogées ont indiqué qu'elles étaient intéressées à lancer leur propre petite entreprise au moment où elles étaient en chômage. L'intérêt pour le travail indépendant était plus prononcé au Québec, en Alberta et en Colombie-Britannique. Il convient de signaler que l'intérêt manifesté par les répondants pour le travail indépendant constitue une donnée très spéculative et que les réponses données mènent vraisemblablement à une surestimation du nombre de personnes qui prendraient des mesures concrètes afin de devenir travailleurs indépendants ou de participer au Programme ATI. Prises collectivement, ces données permettent de croire que la participation au programme, actuellement limitée par l'enveloppe budgétaire disponible, est inférieure à la demande. Suivant une estimation raisonnable, on peut affirmer qu'au Canada, entre 2 p. 100 et 5 p. 100 de la population des prestataires d'assurance-chômage sont désireux de s'inscrire au Programme ATI et que la demande de services est donc de 100 p. 100 à 400 p. 100 plus élevée que le niveau de participation actuel.

Facteurs de motivation

La documentation semble indiquer que la conjoncture économique constitue un facteur important pour prédire l'intérêt que suscitera le travail indépendant et la participation à un programme d'aide au travail indépendant. Le taux de chômage et les changements structurels fondamentaux qui surviennent dans l'économie sont répertoriés comme étant d'importants facteurs de motivation à l'endroit du travail indépendant (CCMTP, 1989).

D'un côté, il se peut que la santé et la structure des économies nationales et régionales créent des entonnoirs débouchant sur le travail indépendant où s'engouffrent les sans-emploi à mesure que les autres possibilités d'emploi s'évanouissent. Compte tenu des rationalisations d'effectif en cours dans certaines industries du secteur privé et de la stagnation du niveau d'emploi dans le secteur

public, il est permis de croire que les emplois rémunérés à plein temps disponibles se raréfient. Par conséquent, il se peut que les travailleurs se tournent vers d'autres méthodes de réintégration comme le travail indépendant.

D'un autre côté, il se peut également que la restructuration économique en cours crée un contexte où le travail indépendant devient une solution plus viable qu'un emploi rémunéré. Les changements structurels que subit l'économie, particulièrement le passage progressif d'une économie productrice de biens vers une économie axée sur les services, ont été désignés comme un facteur d'attraction important influant sur la décision des travailleurs de se tourner vers le travail indépendant. Contrairement aux industries primaires et secondaires, le secteur des services recèle beaucoup d'occasions de travail indépendant à temps plein ou à temps partiel et de possibilités de lancer des micro-entreprises à faible capitalisation. Le développement survenu à l'intérieur même de certains secteurs d'activité, comme la tendance croissante à la normalisation et à la spécialisation dans le secteur manufacturier et le secteur des services, ont également créé un contexte qui favorise le travail indépendant. Grâce à leur souplesse, les petites entreprises peuvent s'adapter à l'évolution rapide de la demande des consommateurs, ce qui est considéré comme un avantage important, et qui, au bout du compte, rend ces entreprises davantage attrayantes. Finalement, il se peut que la croissance du nombre d'emplois atypiques, comme les emplois à temps partiel et les emplois contractuels, crée aussi de l'intérêt à l'endroit du travail indépendant et accentue la demande de services du genre de ceux offerts dans le cadre du programme ATI. Bien que la présente étude n'ait pas permis d'élucider directement cette question, il est vraisemblable de croire que dans certains cas, les employés dont le poste a été aboli deviennent des travailleurs indépendants et offrent à contrat leurs services à leur ancien employeur.

Les changements technologiques peuvent également être considérés comme un facteur d'attraction contribuant à l'essor du travail indépendant. La nouvelle technologie de l'information a créé un marché considérable où les produits et services nouveaux abondent, d'où un bon nombre d'occasions de travail indépendant intéressantes. La nouvelle technologie a aussi modifié la nature même du travail, facilitant grandement la création d'entreprises «à domicile», permettant aux petites entreprises d'accéder aux marchés mondiaux et diminuant l'importance des économies d'échelle (CCMTP, 1989).

Aronson (1991) fait valoir que l'évolution des attitudes à l'endroit du travail indépendant peut aussi expliquer en partie ses progrès récents. S'il est vrai que le travail indépendant était considéré de manière négative dans le passé, parce qu'il était risqué et qu'il constituait une solution de dernier recours pour surmonter d'autres obstacles, il jouit maintenant d'une image beaucoup plus positive. Cette nouvelle image du travail indépendant met surtout en valeur la souplesse de la formule, l'autonomie qu'elle procure et l'absence de contraintes institutionnelles.

Les recherches effectuées par l'entremise de groupes de discussion et d'enquêtes ont confirmé qu'il existait un large éventail de motifs justifiant qu'on s'oriente vers le travail indépendant et qu'on s'y maintienne. Les participants au programme et les personnes qui composaient le groupe témoin qui avaient elles-mêmes été des travailleurs indépendants ont exprimé des motivations similaires. Au sein des groupes de discussion, la plupart des participants à l'ATI ont déclaré que le travail indépendant était une solution qu'ils avaient déjà envisagée sérieusement avant même de devenir chômeurs. Pour la majorité des participants à l'ATI, le travail indépendant était perçu davantage comme une possibilité d'avancement professionnel ou «personnel» que comme un pur moyen de subsistance. Nombre de ces personnes ont lancé une entreprise dans un secteur au sein duquel elles avaient déjà travaillé. Ces participants ont indiqué qu'ils auraient pu trouver un travail similaire à celui qu'ils effectuaient dans le passé, bien qu'avec une certaine difficulté et probablement en contrepartie d'un salaire inférieur, et tout en bénéficiant d'une sécurité d'emploi

très limitée. Ainsi, pour ces personnes, le fait de se retrouver sans travail et de pouvoir simultanément compter sur le Programme ATI a créé une «occasion» extrêmement attrayante.

Pour une minorité de participants à l'ATI, le travail indépendant constituait le moyen de subsistance le plus attrayant qui s'offrait à eux. De manière typique, ces participants ont découvert l'ATI vers la fin de leur période d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et en étaient venus à la constatation troublante qu'ils pourraient ne pas être en mesure de trouver un emploi de subsistance avant que leur période de prestations ne prenne fin.

Ces données sont confirmées par les données recueillies dans le cadre de l'enquête. De l'aveu même des participants, le «facteur d'attraction» de loin le plus important du travail indépendant est la possibilité d'être «son propre patron» (tableau 1). Plus de 80 p. 100 des personnes interrogées ont classé ce motif de lancer leur propre entreprise comme étant important. Le deuxième motif le plus important (aucun autre travail disponible) évoque l'importance des facteurs de «pulsion». Les autres motifs sont, par ordre d'importance, les horaires plus souples, la possibilité de travailler à domicile, la possibilité de gagner davantage que dans le cadre d'un emploi rémunéré, la possibilité d'éviter certains obstacles comme la discrimination en milieu de travail et la possibilité d'éviter les coûts inhérents à un emploi.

Tableau 1
Motifs de participation à l'ATI selon les participants au programme

Motifs	% de ceux qui ont évalué le motif comme étant important (5, 6 et 7 sur une échelle de 7 points)
Être son propre patron	81
Pas d'autre emploi disponible	58
Horaire plus souple	52
Possibilité de travailler à domicile	47
Possibilité de gagner davantage que dans un emploi rémunéré	45
Possibilité d'éliminer des obstacles comme la discrimination en milieu de travail	19
Possibilité d'éviter les coûts inhérents à un emploi	18

Source : Évaluation de l'ATI - Enquête auprès des participants

Obstacles

L'image projetée par le travail indépendant a été examinée afin de comprendre les facteurs qui limitent la demande de services offerts dans le cadre du programme. Les participants à l'ATI et les personnes du groupe témoin perçoivent de manière similaire le travail indépendant et les obstacles qui nuisent à son accessibilité. Les personnes du groupe témoin perçoivent toutefois plus négativement le travail indépendant, ce qui n'est pas étonnant. Le *risque* et *l'incertitude* ont été fréquemment mentionnés comme des éléments dissuasifs. Les autres obstacles mentionnés comprenaient l'impossibilité d'obtenir du financement ou le capital de démarrage; les longues heures de travail et les responsabilités accablantes, les effets négatifs sur la vie familiale et sur la sécurité financière à long terme; le manque de connaissances et de capacité et le manque de confiance en soi.

Parmi les personnes du groupe témoin interrogées, la méconnaissance du programme constituait un obstacle initial important à la participation au programme. Environ les deux tiers (61 p. 100)

très limitée. Ainsi, pour ces personnes, le fait de se retrouver sans travail et de pouvoir simultanément compter sur le Programme ATI a créé une «occasion» extrêmement attrayante.

Pour une minorité de participants à l'ATI, le travail indépendant constituait le moyen de subsistance le plus attrayant qui s'offrait à eux. De manière typique, ces participants ont découvert l'ATI vers la fin de leur période d'admissibilité aux prestations d'assurance-chômage et en étaient venus à la constatation troublante qu'ils pourraient ne pas être en mesure de trouver un emploi de subsistance avant que leur période de prestations ne prenne fin.

Ces données sont confirmées par les données recueillies dans le cadre de l'enquête. De l'aveu même des participants, le «facteur d'attraction» de loin le plus important du travail indépendant est la possibilité d'être «son propre patron» (tableau 1). Plus de 80 p. 100 des personnes interrogées ont classé ce motif de lancer leur propre entreprise comme étant important. Le deuxième motif le plus important (aucun autre travail disponible) évoque l'importance des facteurs de «pulsion». Les autres motifs sont, par ordre d'importance, les horaires plus souples, la possibilité de travailler à domicile, la possibilité de gagner davantage que dans le cadre d'un emploi rémunéré, la possibilité d'éviter certains obstacles comme la discrimination en milieu de travail et la possibilité d'éviter les coûts inhérents à un emploi.

Tableau 1
Motifs de participation à l'ATI selon les participants au programme

Motifs	% de ceux qui ont évalué le motif comme étant important (5, 6 et 7 sur une échelle de 7 points)
Être son propre patron	81
Pas d'autre emploi disponible	56
Horaire plus souple	52
Possibilité de travailler à domicile	47
Possibilité de gagner davantage que dans un emploi rémunéré	45
Possibilité d'éliminer des obstacles comme la discrimination en milieu de travail	19
Possibilité d'éviter les coûts inhérents à un emploi	15

Source : Évaluation de l'ATI - Enquête auprès des participants

Obstacles

L'image projetée par le travail indépendant a été examinée afin de comprendre les facteurs qui limitent la demande de services offerts dans le cadre du programme. Les participants à l'ATI et les personnes du groupe témoin perçoivent de manière similaire le travail indépendant et les obstacles qui nuisent à son accessibilité. Les personnes du groupe témoin perçoivent toutefois plus négativement le travail indépendant, ce qui n'est pas étonnant. Le *risque* et *l'incertitude* ont été fréquemment mentionnés comme des éléments dissuasifs. Les autres obstacles mentionnés comprenaient l'impossibilité d'obtenir du financement ou le capital de démarrage; les longues heures de travail et les responsabilités accablantes, les effets négatifs sur la vie familiale et sur la sécurité financière à long terme; le manque de connaissances et de capacité et le manque de confiance en soi.

Parmi les personnes du groupe témoin interrogées, la méconnaissance du programme constituait un obstacle initial important à la participation au programme. Environ les deux tiers (61 p. 100)

des personnes du groupe témoin n'avaient jamais entendu parler du Programme ATI. Chez les personnes qui connaissaient l'existence de l'ATI, la raison la plus importante invoquée pour ne pas y participer était liée à leur préférence pour un emploi rémunéré. Une personne sur cinq a déclaré avoir trouvé un autre emploi et a choisi de ne pas participer au programme. Une autre tranche de 20 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin n'ont pas participé au programme tout simplement parce qu'elles n'étaient pas intéressées par le travail indépendant (tableau 2).

Tableau 2
Motifs pour ne pas participer à l'ATI selon les non-participants

Motifs	Pourcentage de répondants
Ne connaissaient pas l'existence du programme	61
Ont trouvé un emploi/se sont fait offrir un emploi	8
Pas intéressés par le travail indépendant	8
Trop risqué	8
Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité	4
Trop de paperasserie et de travail administratif	3
Manque d'information	3
Ont présenté une demande qui a été rejetée	2
Autres	4

Source : Évaluation de l'ATI - Enquête auprès des non-participants

des personnes du groupe témoin n'avaient jamais entendu parler du Programme ATI. Chez les personnes qui connaissaient l'existence de l'ATI, la raison la plus importante invoquée pour ne pas y participer était liée à leur préférence pour un emploi rémunéré. Une personne sur cinq a déclaré avoir trouvé un autre emploi et a choisi de ne pas participer au programme. Une autre tranche de 20 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin n'ont pas participé au programme tout simplement parce qu'elles n'étaient pas intéressées par le travail indépendant (tableau 2).

Tableau 2
Motifs pour ne pas participer à l'ATI selon les non-participants

Motifs	Pourcentage de répondants
Ne connaissaient pas l'existence du programme	61
Ont trouvé un emploi/se sont fait offrir un emploi	8
Pas intéressés par le travail indépendant	8
Trop risqué	6
Ne répondaient pas aux critères d'admissibilité	4
Trop de paperasserie et de travail administratif	3
Manque d'information	3
Ont présenté une demande qui a été rejetée	2
Autres	4

Source : Évaluation de l'ATI - Enquête auprès des non-participants

L'étape de la vie à laquelle se trouvent les participants constitue une variable importante afin de prédire l'intérêt des personnes en cause pour le travail indépendant.

4. Profil des utilisateurs et activités du programme

La documentation indique qu'il existe un large éventail de variables sociodémographiqueset attitudinales permettant de prédire l'intérêt à l'endroit du travail indépendant et le désir de participerau Programme ATI (Orser, 1994; Balkin, 1991; Wong et al., 1993). Le profil des participants à l'ATI présenté ici comprend d'autres éléments probants sur le genre de caractéristiques associées au travail indépendant[6]. Le profil des participants à l'ATI est comparé à celui d'un groupe témoin[7] et, le cas échéant et lorsqu'un tel profil était disponible, au profil des prestataires d'a.-c. en général et à celui de l'ensemble de la population active.[8] Le lecteur trouvera également dans le présent chapitre un profil descriptif des activités du programme et des entreprises lancées par les participants à l'ATI.

Profil sociodémographique

Dans les études précédentes sur le travail indépendant, on a constaté que l'étape de la vie à laquelle se trouvent les participants constitue une variable importante afin de prédire l'intérêt des personnes en cause pour le travail indépendant. Le fait que les travailleurs plus âgés aient plus facilement accès aux ressources requises et possèdent une expérience de travail solide, par exemple, accroît la vraisemblance qu'ils s'intéressent au travail indépendant. Cette étude démontre que, dans les faits, les participants à l'ATI avaient tendance à être davantage «établis» que les personnes appartenant au groupe témoin. Ils étaient légèrement plus âgés que les travailleurs du groupe témoin (40 ans en moyenne par rapport à 38 ans en moyenne dans le groupe témoin). Les participants à l'ATI sont aussi davantage susceptibles d'être mariés (78 p. 100 par rapport à 67 p. 100 dans le groupe témoin (tableau 3». Les participants à l'ATI sont également davantage susceptibles d'être propriétaires de leur maison. Ils bénéficient d'un actif d'une valeur supérieure à celui des personnes appartenant au groupe témoin et sont moins susceptibles d'avoir contracté des dettes importantes avant de participer au programme.

---

[6] Sauf mention à l'effet du contraire, le profil des participants renvoie aux prestataires ordinaires d'assurance-chômage qui ont participé au programme. La plus grande partie des participants au programme appartiennent en effet à cette catégorie. Seule une fraction des participants au programme (envoiron six pour cent) sont des prestataires d'aide sociale.

[7] Toutes les comparaisons entre les participants à l'ATI et le groupe témoin qui sont décrites dans le présent chapitre sont statistiquement significatives sauf mention express à l'effet du contraire.

[8] Les comparaisons s'appuient sur les données collectées au sujet de la clientèle ordinaire de l'assurance-chômage à l'occasion de séances de groupes de discussion organisées en 1993-1994 et sur une étude du ressources humaines Canada en 1994 par Ekos Research Associates lue. intitulé *Panel Based Study of Out-of-Employment Individuals* et le rapport final présenté à Développement des ressources humaines Canada en 1991 par Ekos Research Associaes Inc. intitulé *Evaluation of the Skill Investment Program.* Des statistiques issues de *l'Enquête sur la population active* ont aussi été utilisées lorsqu'elles étaient disponibles.

Tableau 3
Profile sociodemographique

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Prestataires[1] d'a.-c.	Ensemble de la population active
Âge moyen (années)	40	38	37	39[3]
15 à 24	1,7	6,9	17,1	18[2]
25 à 44	70,7	69,4	59,9	55
45 à 64	27,4	23,2	22,2	26
65 et plus	0,2	0,5	0,8	1
Sexe				
Homme	65	63	54	55[2]
Femme	35	37	46	45
Langue				
Anglais	74	72		65[3]
Français	20	20	s/o	25
Autre	4	5		11
Situation de famille				
Marié(e)	78	65	57	65
Célibataire	12	23	33	27
Séparé(e)/divorcé(e) ou veuve	9	10	9	8
Nombre de personnes dans le ménage	3	3	3	3[3]
Nombre moyen de personnes à charge	1	1	1	s/o
Nombre de personnes à charge de moins de six ans	0,3	0,4	1	s/o
Mode d'occupation				
Locataire	19	33	42	38[3]
Propriétaire	78	60	55	57
Autre	2	6	s/o	
Situation professionnelle du conjoint				
Travailleur indépendant	17	9		
Employé	62	61	65	79[3]
Sans emploi	22	30		
Hors de la population active			33	21
Éducation				
Cours primaire	2	6	6	7[2]
Commencé le cours secondaire	18	30	23	18
Diplôme d'études secondaires	30	30	34	23
Commencé des études postsecondaires	21	14	13	10
Diplôme d'études collégiales	14	12	9	27
Diplôme d'études universitaires	14	7	8	15
Attitude à l'endroit du risque[4]				
Évite les risques	18	24	s/o	s/o
Conforme à la moyenne	30	39		
Aime prendre des risques	53	37		
Parents travailleurs indépendants				
Oui	41	37	s/o	s/o
Non	59	63		

(continue...)

Tableau 3
Profile sociodémographique (con't)

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Prestataires[1] d'a.-c.	Ensemble de la population active
Pays d'origine				
Canada	91	89	s/o	s/o
Autre pays	9	11		
Appartenance à un groupe visé par les mesures d'équité en matière d'emploi				
Minorité visible	4	6	10	s/o
Handicapé(e)	6	12	7	
Autochtone	2	4	s/o	
Touché des prestations d'aide sociale au cours des deux années ayant précédé les données de référence.				
Oui	3	8		
Non	97	92		

Sources :

1 *Ekos Research Associates Inc., Panel Based Study of Out of Employment Individuals, Rapport final présenté à la Direction générale de l'évaluation des programmes, Développement des ressources humaines Canada, 1994.*

2 *Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, 1992.*

3 *Ekos Research Associates Inc., Evaluation of the Skill Investment Program, Rapport final présenté à la Direction générale de l'évaluation des programmes, Développement des ressources humaines Canada, 1991.*

4 *Les personnes qui «évitent le risque» sont celles qui ont donné comme réponse un, deux ou trois sur une échelle de sept points où un est la cote d'une personne qui évite à tout prix les risques et sept est la cote de la personne qui prend des risques extrêmes et où la note quatre constitue la moyenne. Les «preneurs de risque» ont répondu cinq, six ou sept sur cette échelle et les preneurs de risque «moyens» ont répondu quatre sur cette même échelle.*

Outre le fait qu'ils soient relativement plus stables, les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles d'avoir investi de manière substantielle dans leur éducation et leur formation que les personnes du groupe témoin. Seulement un participant au programme sur cinq ne possédait pas de diplôme d'études secondaires par rapport à un sur trois au sein du groupe témoin. Presque la moitié des participants à l'ATI avaient au moins commencé des études postsecondaires comparativement à un tiers seulement des travailleurs appartenant au groupe témoin.

Les participants à l'ATI se distinguent également des personnes du groupe témoin par une attitude qui les prédispose au travail indépendant. La documentation permet en effet de déduire qu'une faible aversion pour les risques, le désir d'une plus grande autonomie et de davantage de souplesse dans sa vie professionnelle et des attentes élevées constituent autant de variables associées au travail indépendant. Dans la présente étude, nous avons cherché à établir le rôle de l'attitude à l'égard du risque. Les résultats obtenus confirment d'autres éléments probants : les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles de se décrire eux-mêmes comme des «preneurs de risques» que les personnes appartenant au groupe témoin (53 p. 100 et 37 p. 100 respectivement).

Le fait d'avoir été exposé antérieurement au travail indépendant ne semble pas être lié à la décision de participer au programme. Les participants à l'ATI n'étaient pas davantage susceptibles que les membres du groupe témoin d'avoir déjà été travailleurs indépendants avant de recevoir de l'assurance-chômage et les deux groupes étaient tous les deux également susceptibles d'avoir eu un parent travailleur indépendant. Toutefois, les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles que les personnes du groupe témoin d'avoir un conjoint travailleur indépendant. Dix-sept pour cent des conjoints des participants étaient eux-mêmes travailleurs indépendants par rapport à 9 p. 100 des conjoints des personnes appartenant au groupe témoin.

Tableau 3
Profile sociodémographique

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Prestataires[1] d'a.-c.	Ensemble de la population active
Âge moyen (années)	40	38	37	38[3]
15 à 24	1,7	6,9	17,1	18[2]
25 à 44	70,7	69,4	59,9	55
45 à 64	27,4	23,2	22,2	26
65 et plus	0,2	0,5	0,8	1
Sexe				
Homme	65	63	54	55[2]
Femme	35	37	46	45
Langue				
Anglais	74	72		65[3]
Français	20	20	s/o	25
Autre	4	5		11
Situation de famille				
Marié(e)	78	65	57	65
Célibataire	12	23	33	27
Séparé(e)/divorcé(e) ou veuve	9	10	9	8
Nombre de personnes dans le ménage	3	3	3	3[3]
Nombre moyen de personnes à charge	1	1	1	s/o
Nombre de personnes à charge de moins de six ans	0,3	0,4	1	s/o
Mode d'occupation				
Locataire	19	33	42	38[3]
Propriétaire	78	60	55	57
Autre	2	6	s/0	
Situation professionnelle du conjoint				
Travailleur indédendant	17	9		
Employé	62	61	65	79[3]
Sans emploi	22	30		
Hors de la population active			33	21
Éducation				
Cours primaire	2	6	5	7[2]
Commencé le cours secondaire	18	30	23	18
Diplôme d'études secondaires	30	30	34	23
Commencé des études postsecondaires	21	14	13	10
Diplôme d'études collégiales	14	12	9	27
Diplôme d'études universitaires	14	7	8	15
Attitude à l'endroit du risque[4]				
Évite les risques	16	24	s/o	s/o
Conforme à la moyenne	30	39		
Aime prendre des risques	53	37		
Parents travailleurs indépendants				
Oui	41	37	s/o	s/o
Non	59	63		

(continue...)

Tableau 3
Profile sociodémographique (con't)

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Prestataires[1] d'a.-c.	Ensemble de la population active
Pays d'origine				
Canada	91	89	s/o	s/o
Autre pays	9	11		
Appartenance à un groupe visé par les mesures d'équité en matière d'emploi				
Minorité visible	4	6	16	s/o
Handicapé(e)	8	12	7	
Autochtone	2	4	s/o	
Touché des prestations d'aide sociale au cours des deux années ayant précédé les données de référence.				
Oui	3	8		
Non	97	92		

Sources :

1 *Ekos Research Associates Inc., Panel Based Study of Out of Employment Individuals, Rapport final présenté à la Direction générale de l'évaluation des programmes, Développement des ressources humaines Canada, 1994.*

2 *Statistique Canada, Moyennes annuelles de la population active, 1992.*

3 *Ekos Research Associates Inc., Evaluation of the Skill Investment Program, Rapport final présenté à la Direction générale de l'évaluation des programmes, Développement des ressources humaines Canada, 1991.*

4 *Les personnes qui «évitent le risque» sont celles qui ont donné comme réponse un, deux ou trois sur une échelle de sept points où un est la cote d'une personne qui évite à tout prix les risques et sept est la cote de la personne qui prend des risques extrêmes et où la note quatre constitue la moyenne. Les «preneurs de risque» ont répondu cinq, six ou sept sur cette échelle et les preneurs de risque «moyens» ont répondu quatre sur cette même échelle.*

Outre le fait qu'ils soient relativement plus stables, les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles d'avoir investi de manière substantielle dans leur éducation et leur formation que les personnes du groupe témoin. Seulement un participant au programme sur cinq ne possédait pas de diplôme d'études secondaires par rapport à un sur trois au sein du groupe témoin. Presque la moitié des participants à l'ATI avaient au moins commencé des études postsecondaires comparativement à un tiers seulement des travailleurs appartenant au groupe témoin.

Les participants à l'ATI se distinguent également des personnes du groupe témoin par une attitude qui les prédispose au travail indépendant. La documentation permet en effet de déduire qu'une faible aversion pour les risques, le désir d'une plus grande autonomie et de davantage de souplesse dans sa vie professionnelle et des attentes élevées constituent autant de variables associées au travail indépendant. Dans la présente étude, nous avons cherché à établir le rôle de l'attitude à l'égard du risque. Les résultats obtenus confirment d'autres éléments probants : les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles de se décrire eux-mêmes comme des «preneurs de risques» que les personnes appartenant au groupe témoin (53 p. 100 et 37 p. 100 respectivement).

Le fait d'avoir été exposé antérieurement au travail indépendant ne semble pas être lié à la décision de participer au programme. Les participants à l'ATI n'étaient pas davantage susceptibles que les membres du groupe témoin d'avoir déjà été travailleurs indépendants avant de recevoir de l'assurance-chômage et les deux groupes étaient tous les deux également susceptibles d'avoir eu un parent travailleur indépendant. Toutefois, les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles que les personnes du groupe témoin d'avoir un conjoint travailleur indépendant. Dix-sept pour cent des conjoints des participants étaient eux-mêmes travailleurs indépendants par rapport à 9 p. 100 des conjoints des personnes appartenant au groupe témoin.

La politique consistant à cibler, aux fins du Programme ATI, les groupes désignés en vertu des politiques d'équité en matière d'emploi ne semble pas avoir donné le résultat espéré, soit accroître les taux de participation de ces groupes.

Les études antérieures sur le travail indépendant ont démontré que les femmes sont moins susceptibles de s'orienter vers le travail indépendant que les hommes, et que d'autres groupes, qui appartiennent souvent à la portion marginalisée ou défavorisée de la population active, sont également moins enclins à lancer une entreprise. Une étude sur l'EAI effectuée entre 1987 et 1991 a également permis de conclure que les hommes étaient davantage attirés par le programme que les femmes (même si le programme a attiré, toutes proportions gardées, plus de femmes que des programmes similaires lancés dans d'autres pays) (Wong, et al., 1993).

Il convient de signaler que bien que les femmes ne semblent pas sous-représentées parmi les participants à l'ATI (35 p. 100) par rapport au groupe témoin de l'étude (37 p. 100), la proportion de participantes au programme est faible lorsqu'on la compare à la proportion de femmes parmi l'ensemble des prestataires d'assurance-chômage et dans l'ensemble de la population active. Dans ces populations, les femmes représentent environ 45 p. 100 des travailleurs. La proportion de femmes parmi le groupe de participants est toutefois comparable à la proportion de travailleuses indépendantes au sein de la population active canadienne, soit environ 35 p. 100.

La politique consistant à cibler, aux fins du Programme ATI, les groupes désignés en vertu des politiques d'équité en matière d'emploi ne semble pas avoir donné le résultat espéré, soit accroître les taux de participation de ces groupes. La proportion de personnes appartenant aux minorités visibles, de personnes handicapées et d'autochtones est faible par rapport à la représentation de ces groupes au sein des non-participants.

Une comparaison entre les participants à l'ATI et les prestataires d'assurance-chômage en général et l'ensemble de la population active donne un profil similaire. Les participants à l'ATI sont davantage susceptibles d'être mariés que les représentants de ces autres populations et sont davantage susceptibles également d'être propriétaires de leur propre maison. S'il est vrai que les participants à l'ATI ont un niveau de scolarité plus élevé que les prestataires d'assurance-chômage (49 p. 100 ont commencé des études postsecondaires par rapport à 30 p. 100 des prestataires d'assurance-chômage), ils possèdent un niveau de scolarité similaire à celui de l'ensemble de la population active (52 p. 100 de l'ensemble de la population active a commencé des études postsecondaires).

Profil professionnel

Avant de participer au programme, les participants à l'ATI avaient occupé des postes plus spécialisés que ceux occupés par les personnes appartenant au groupe témoin. Les participants au programme estimaient qu'il faut en moyenne à une personne 24 mois pour posséder toutes les compétences et la formation requises pour occuper un emploi comparativement à 14 mois pour les personnes appartenant au groupe témoin (tableau 4). Les participants à l'ATI étaient également davantage susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir occupé un poste de gestion auparavant pendant leur carrière (63 p. 100 et 52 p. 100 respectivement). Les compétences plus spécialisées et les responsabilités plus lourdes à assumer se traduisaient par un léger avantage salarial pour les participants avant leur participation au programme : 562 $ par rapport à 503 $ pour les membres du groupe témoin. Aussi bien les participants à l'ATI que les personnes appartenant au groupe témoin travaillaient en moyenne 42 heures par semaine dans

leur emploi précédent. Comparativement aux prestataires d'assurance-chômage en général et à la population active dans son ensemble, les participants à l'ATI travaillaient un nombre d'heures légèrement plus élevé (environ quatre heures de plus par semaine) et gagnaient également un peu plus d'argent (entre deux et huit pour cent de plus par semaine).

Tableau 4
Profil professionnel : emploi antérieur

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Prestataires a.-c.	Ensemble de la population active
Genre d'emploi				
À l'année	741 016	581 229	s/o	s/o
Temporaire ou occasionnel				
Saisonnier				
Travail indépendant	4	6	s/o	s/o
Heures travaillées par semaine	42	42	37	3 839
Gains hebdomadaires moyens	502 $	503 $	s/o	556,80 $ 516 $ 532 $
Durée moyenne de la formation en mois	24	14	s/o	27
Degré global de satisfaction au travail				
Très satisfait	721 116	731 515	443 914	s/o
Passablement satisfait				
Très insatisfait				
Satisfaction à l'endroit des possiblités d'avancement				
Très satisfait	362 040	402 037	s/o	s/o
Passablement satisfait				
Très insatisfait				
Responsabilités de gestion	83	52	s/o	s/o

Sources : Voir annexe A.

Les participants à l'ATI étaient plus susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir occupé des emplois stables auparavant. Environ les trois quart des participants à l'ATI possédaient en effet un emploi à l'année avant de participer au programme comparativement à 60 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin. Les personnes appartenant au groupe témoin étaient également davantage susceptibles que les participants d'avoir occupé un emploi saisonnier. Les participants à l'ATI avaient travaillé pendant une plus longue période avant de toucher des prestations d'assurance-chômage et ils avaient été en chômage pendant 15 semaines au cours des 24 mois précédents par rapport à 22 semaines pour les personnes appartenant au groupe témoin. Les participants à l'ATI avaient également vécu moins de cessations d'emploi et avaient travaillé pour un nombre inférieur d'employeurs pendant cette période que les personnes appartenant au groupe témoin.

Du fait que les participants à l'ATI avaient vécu des périodes de chômage plus courtes, il découle nécessairement qu'ils avaient moins tendance à compter sur l'aide sociale. Les participants au programme (à l'exclusion des participants prestataires d'aide sociale) étaient moins susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir touché des prestations d'aide sociale au cours des 24 derniers mois et ils étaient également moins susceptibles d'avoir touché des prestations d'assurance-chômage au cours de cette même période.

leur emploi précédent. Comparativement aux prestataires d'assurance-chômage en général et à la population active dans son ensemble, les participants à l'ATI travaillaient un nombre d'heures légèrement plus élevé (environ quatre heures de plus par semaine) et gagnaient également un peu plus d'argent (entre deux et huit pour cent de plus par semaine).

Tableau 4
Profil professionnel : emploi antérieur

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Prestataires a.-c.	Ensemble de la population active
Genre d'emploi				
À l'année	741 016	591 229	s/o	s/o
Temporaire ou occasionnel				
Saisonnier				
Travail indépendant	4	6	s/o	s/o
Heures travaillées par semaine	42	42	37	3 839
Gains hebdomadaires moyens	562 $	503 $	s/o	550,80 $ 516 $ 532 $
Durée moyenne de la formation en mois	24	14	s/o	27
Degré global de satisfaction au travail				
Très satisfait	721 116	731 315	443 914	s/o
Passablement satisfait				
Très insatisfait				
Satisfaction à l'endroit des possiblités d'avancement				
Très satisfait	362 040	402 037	s/o	s/o
Passablement satisfait				
Très insatisfait				
Responsabilités de gestion	63	52	s/o	s/o

Sources : Voir annexe A.

Les participants à l'ATI étaient plus susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir occupé des emplois stables auparavant. Environ les trois quart des participants à l'ATI possédaient en effet un emploi à l'année avant de participer au programme comparativement à 60 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin. Les personnes appartenant au groupe témoin étaient également davantage susceptibles que les participants d'avoir occupé un emploi saisonnier. Les participants à l'ATI avaient travaillé pendant une plus longue période avant de toucher des prestations d'assurance-chômage et ils avaient été en chômage pendant 15 semaines au cours des 24 mois précédents par rapport à 22 semaines pour les personnes appartenant au groupe témoin. Les participants à l'ATI avaient également vécu moins de cessations d'emploi et avaient travaillé pour un nombre inférieur d'employeurs pendant cette période que les personnes appartenant au groupe témoin.

Du fait que les participants à l'ATI avaient vécu des périodes de chômage plus courtes, il découle nécessairement qu'ils avaient moins tendance à compter sur l'aide sociale. Les participants au programme (à l'exclusion des participants prestataires d'aide sociale) étaient moins susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir touché des prestations d'aide sociale au cours des 24 derniers mois et ils étaient également moins susceptibles d'avoir touché des prestations d'assurance-chômage au cours de cette même période.

Les participants prestataires d'aide sociale et les participants venant de la région de l'Atlantique avaient des antécédents professionnels marqués par une moins grande stabilité, ayant occupé un emploi pendant un nombre de semaines inférieur à celui des autres participants au cours de la période de 24 mois ayant précédé leur participation au programme. Ces deux groupes gagnaient aussi relativement moins d'argent au cours de la période ayant précédé leur participation au programme et les participants de la région de l'Atlantique étaient moins susceptibles d'avoir occupé un emploi à l'année avant leur participation au programme.

Les participants à l'ATI avaient occupé pendant plus longtemps le poste qu'ils occupaient immédiatement avant leur participation au programme par rapport aux personnes du groupe témoin (figure 4).[9] La durée moyenne de cet emploi pour les participants au programme était de 121 semaines et presque un participant sur quatre avait occupé cet emploi pendant plus de 141 semaines. Les personnes appartenant au groupe témoin avaient occupé leur emploi précédent pendant 70 semaines en moyenne. Le motif de la cessation d'emploi ayant précédé immédiatement la période de prestations d'assurance-chômage de référence était le même pour les participants à l'ATI que pour les personnes appartenant au groupe témoin (tableau 5) : le manque de travail (52 p. 100 des participants à l'ATI et 54 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin).

Figure 4
Nombre de semaines de l'emploi occupé immédiatement avant la demand de prestations d'assurance-chômage de référence

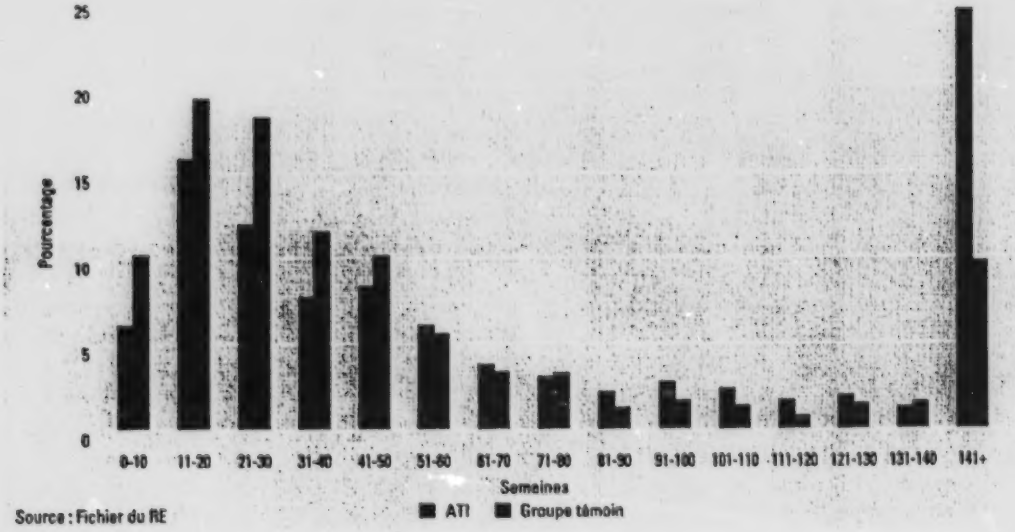

Source : Fichier du RE

[9] Il convient de signaler que ces données doivent être interprétées avec beaucoup de pudence. La proportion de données manquantes est en effet significative. En outre, les données administratives utilisées ici portent sur l'emploi occupé immédiatement avant la demande de prestations d'assurance-chômage de référence et elles ne sont donc pas nécessairement comparables aux données issues de l'enquête dans le cadre de laquelle on avait demandé aux répondants de donner leur emploi le plus important au cours des deux années ayant précédé la demande de prestations de référence.

Tableau 5
Motif de cessation d'emploi

	ATI	Groupe témoin
Manque de travail	52,3	54,3
Retour aux études	0,2	0,7
Blessure ou maladie	1,8	2,4
Départ volontaire	11,8	7,2
Grossesse	1,0	2,1
Retraite	0,2	0,1
Partage du travail	0,9	1,4
Formation en apprentissage	0,2	0,4
Autre	18,2	14,7
Renvoi	3,7	2,4

Les données historiques sur les antécédents professionnels et sur le revenu présentes dans les fichiers administratifs confirment l'avantage dont les participants à l'ATI ont bénéficié dans ces domaines par rapport aux membres du groupe témoin (tableau 6). Le revenu d'emploi des participants au programme deux ans et un an avant leur participation était significativement plus élevé que le revenu des personnes appartenant au groupe témoin (19 405 $ par rapport à 14 156 $ et 20 504 $ par rapport à 14 780 $, respectivement). Le revenu d'emploi plus élevé se reflète dans le revenu total significativement plus élevé des participants pendant les deux périodes. Les périodes de chômage des participants à l'ATI avaient été moins longues que celles des personnes appartenant au groupe témoin. Les premières ont en effet touché de l'assurance-chômage pendant un nombre significativement inférieur de semaines (environ trois semaines de moins au cours des deux années ayant précédé leur participation au programme et au cours de l'année ayant précédé leur participation au programme). Les participants ont également reçu moins de prestations d'assurance-chômage que les personnes du groupe témoin (624 $ de moins au cours des deux années ayant précédé leur participation au programme et 654 $ de moins au cours de l'année ayant précédé leur participation au programme).

Les participants prestataires d'aide sociale et les participants venant de la région de l'Atlantique avaient des antécédents professionnels marqués par une moins grande stabilité, ayant occupé un emploi pendant un nombre de semaines inférieur à celui des autres participants au cours de la période de 24 mois ayant précédé leur participation au programme. Ces deux groupes gagnaient aussi relativement moins d'argent au cours de la période ayant précédé leur participation au programme et les participants de la région de l'Atlantique étaient moins susceptibles d'avoir occupé un emploi à l'année avant leur participation au programme.

Les participants à l'ATI avaient occupé pendant plus longtemps le poste qu'ils occupaient immédiatement avant leur participation au programme par rapport aux personnes du groupe témoin (figure 4).[9] La durée moyenne de cet emploi pour les participants au programme était de 121 semaines et presque un participant sur quatre avait occupé cet emploi pendant plus de 141 semaines. Les personnes appartenant au groupe témoin avaient occupé leur emploi précédent pendant 70 semaines en moyenne. Le motif de la cessation d'emploi ayant précédé immédiatement la période de prestations d'assurance-chômage de référence était le même pour les participants à l'ATI que pour les personnes appartenant au groupe témoin (tableau 5) : le manque de travail (52 p. 100 des participants à l'ATI et 54 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin).

Figure 4
Nombre de semaines de l'emploi occupé immédiatement avant la demand de prestations d'assurance-chômage de référence

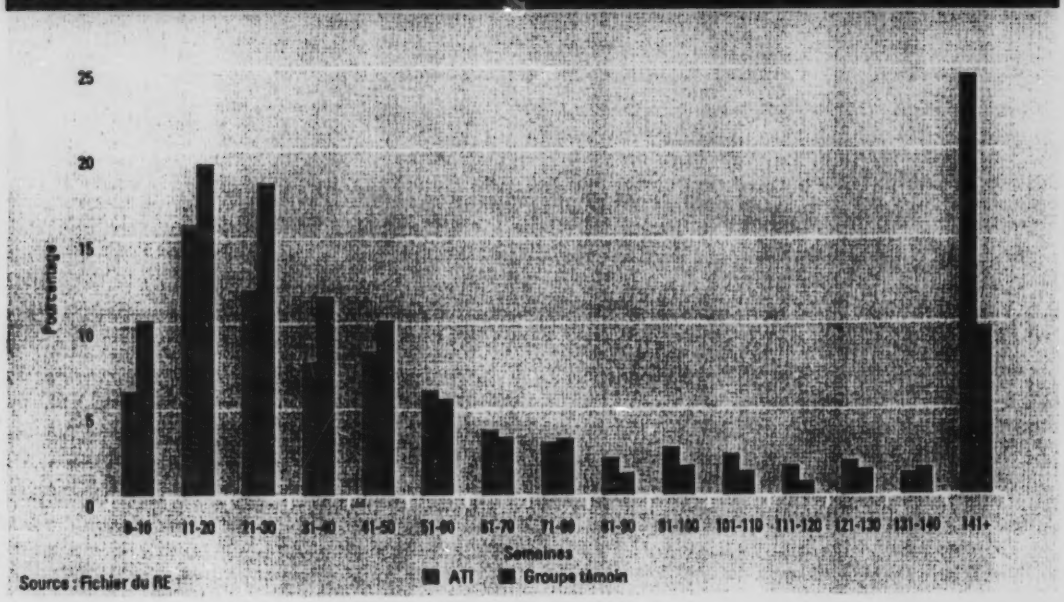

[9] Il convient de signaler que ces données doivent être interprétées avec beaucoup de pudence. La proportion de données manquantes est en effet significative. En outre, les données administratives utilisées ici portent sur l'emploi occupé immédiatement avant la demande de prestations d'assurance-chômage de référence et elles ne sont donc pas nécessairement comparables aux données issues de l'enquête dans le cadre de laquelle on avait demandé aux répondants de donner leur emploi le plus important au cours des deux années ayant précédé la demande de prestations de référence.

Tableau 5
Motif de cessation d'emploi

	ATI	Groupe témoin
Manque de travail	52,3	54,3
Retour aux études	0,2	0,7
Blessure ou maladie	1,8	2,4
Départ volontaire	11,8	7,2
Grossesse	1,0	2,1
Retraite	0,2	0,1
Partage du travail	0,9	1,4
Formation en apprentissage	0,2	0,4
Autre	18,2	14,7
Renvoi	9,7	2,4

Les données historiques sur les antécédents professionnels et sur le revenu présentes dans les fichiers administratifs confirment l'avantage dont les participants à l'ATI ont bénéficié dans ces domaines par rapport aux membres du groupe témoin (tableau 6). Le revenu d'emploi des participants au programme deux ans et un an avant leur participation était significativement plus élevé que le revenu des personnes appartenant au groupe témoin (19 405 $ par rapport à 14 156 $ et 20 504 $ par rapport à 14 780 $, respectivement). Le revenu d'emploi plus élevé se reflète dans le revenu total significativement plus élevé des participants pendant les deux périodes. Les périodes de chômage des participants à l'ATI avaient été moins longues que celles des personnes appartenant au groupe témoin. Les premières ont en effet touché de l'assurance-chômage pendant un nombre significativement inférieur de semaines (environ trois semaines de moins au cours des deux années ayant précédé leur participation au programme et au cours de l'année ayant précédé leur participation au programme). Les participants ont également reçu moins de prestations d'assurance-chômage que les personnes du groupe témoin (624 $ de moins au cours des deux années ayant précédé leur participation au programme et 654 $ de moins au cours de l'année ayant précédé leur participation au programme).

Tableau 6
Gains bruts, revenu et recours à l'assurance-chômage

DEUX ANNÉES AVANT	Participants ATI (n)	Groupe témoin (n)	P	UNE ANNÉE AVANT	Participants ATI (n)	Groupe témoin (n)	P
Gains tirés d'un emploi 2 ans avant l'année de référence	19 405 (1 462)	14 156 (2 692)	0,000	Gains tirés d'un emploi 1 an avant l'année de référence	20 504 (1 462)	14 780 (2 692)	0,000
Revenu total 2 ans avant l'année de référence	24 055 (1 362)	19 099 (2 402)	0,000	Revenu total 1 an avant l'année de référence	25 446 (1 360)	20 108 (2 447)	0,000
Nombre de semaines de prestations d'a.-c de 13 à 24 mois avant la semaine de référence	8,1 (1 462)	10,8 (2 692)	0,000	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. de 1 à 12 mois avant la semaine de référence	7,9 (1 462)	10,9 (2 892)	0,000
Montant des prestations d'a.-c reçues de 13 à 24 mois avant la semaine de référence	2 086 (1 462)	2 890 (2 892)	0,000	Montant des prestations d'a.-c. reçues de 1 à 12 mois avant la semaine de référence	2 077 (1 462)	2 731 (2 892)	0,000
Revenu brut tiré d'une entreprise (T1) 2 ans avant l'année de référence	3 111 (1 362)	1 587 (2 402)	0,009	Revenu brut tiré d'une entreprise (T1) 1 an avant l'année de référence	2 254 (1 360)	1 625 (2 447)	0,213
Pourcentage de répondants ayant un revenu d'entreprise brut (T1) 2 ans avant l'année de référence	9,9 (1 362)	7,1 (2 402)	0,003	Pourcentage des répondants ayant un revenue d'entreprise brut (T1) 1 an avant l'année de référence	9,8 (1 360)	7,2 (2 447)	0,005

Puisque le fichier T1 ne comporte pas de données après l'année 1992, nous ne disposons d'aucune donnée après l'élimination des T1 pour la plupart des participants à l'ATI

La demande des services offerts par le programme dépasse actuellement la capacité. Il s'ensuit qu'il est inutile de lancer des initiatives formelles de publicité et de promotion pour recruter des participants.

Les participants à l'ATI étaient de manière significative davantage susceptibles d'avoir déclaré un revenu d'entreprise à la fois pendant la période de deux ans ayant précédé leur participation au programme (9,9 p. 100 par rapport à 7,1 p. 100) et pendant l'année ayant précédé leur participation au programme (9,8 p. 100 par rapport 7,2 p. 100). Le revenu brut tiré d'une entreprise pour les participants au programme était significativement plus élevé que le revenu d'entreprise des personnes appartenant au groupe témoin au cours de la période de deux ans ayant précédé leur participation au programme (3 111 $ par rapport à 1 587 $), mais était à peu près le même au cours de l'année ayant précédé la participation au programme.

En somme, la majorité des participants au programme ATI présentent de nombreuses caractéristiques qui les distinguent des autres prestataires d'assurance-chômage et des autres travailleurs en général. Ils ont notamment un lien plus fort avec la population active que les autres prestataires d'assurance-chômage et sont moins susceptibles de présenter des antécédents de dépendance à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale. Les participants à l'ATI possèdent des compétences plus spécialisées et un niveau de scolarité plus élevé que les prestataires d'assurance-chômage en général. Ils ont également accès à des ressources financières supérieures. Bien que les participants à l'ATI ne jouissent pas d'une expérience de travail indépendant supérieure à celle des autres, ils ont tendance à éprouver une aversion moins importante pour le risque que les autres travailleurs.

Adhésion au programme et satisfaction

Tableau 6
Gains bruts, revenu et recours à l'assurance-chômage

DEUX ANNÉES AVANT	Participants ATI (n)	Groupe témoin (n)	P	UNE ANNÉE AVANT	Participants ATI (n)	Groupe témoin (n)	P
Gains tirés d'un emploi 2 ans avant l'année de référence	19 405 (1 462)	14 156 (2 892)	0,000	Gains tirés d'un emploi 1 an avant l'année de référence	20 504 (1 462)	14 780 (2 892)	0,000
Revenu total 2 ans avant l'année de référence	24 055 (1 362)	19 099 (2 402)	0,000	Revenu total 1 an avant l'année de référence	25 446 (1 360)	20 108 (2 447)	0,000
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. de 13 à 24 mois avant la semaine de référence	8,1 (1 462)	10,8 (2 892)	0,000	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. de 1 à 12 mois avant la semaine de référence	7,9 (1 462)	10,9 (2 892)	0,000
Montant des prestations d'a.-c. reçues de 13 à 24 mois avant la semaine de référence	2 086 (1 462)	2 800 (2 892)	0,000	Montant des prestations d'a.-c. reçues de 1 à 12 mois avant la semaine de référence	2 077 (1 462)	2 731 (2 892)	0,000
Revenu brut tiré d'une entreprise (T1) 2 ans avant l'année de référence	3 111 (1 362)	1 587 (2 402)	0,009	Revenu brut tiré d'une entreprise (T1) 1 an avant l'année de référence	2 254 (1 360)	1 625 (2 447)	0,213
Pourcentage de répondants ayant un revenu d'entreprise brut (T1) 2 ans avant l'année de référence	9,9 (1 362)	7,1 (2 402)	0,003	Pourcentage des répondants ayant un revenue d'entreprise brut (T1) 1 an avant l'année de référence	9,8 (1 360)	7,2 (2 447)	0,005

Puisque le fichier T1 ne comporte pas de données après l'année 1992, nous ne disposons d'aucune donnée après l'élimination des T1 pour la plupart des participants à l'ATI.

La demande des services offerts par le programme dépasse actuellement la capacité. Il s'ensuit qu'il est inutile de lancer des initiatives formelles de publicité et de promotion pour recruter des participants.

Les participants à l'ATI étaient de manière significative davantage susceptibles d'avoir déclaré un revenu d'entreprise à la fois pendant la période de deux ans ayant précédé leur participation au programme (9,9 p. 100 par rapport à 7,1 p. 100) et pendant l'année ayant précédé leur participation au programme (9,8 p. 100 par rapport 7,2 p. 100). Le revenu brut tiré d'une entreprise pour les participants au programme était significativement plus élevé que le revenu d'entreprise des personnes appartenant au groupe témoin au cours de la période de deux ans ayant précédé leur participation au programme (3 111 $ par rapport à 1 587 $), mais était à peu près le même au cours de l'année ayant précédé la participation au programme.

En somme, la majorité des participants au programme ATI présentent de nombreuses caractéristiques qui les distinguent des autres prestataires d'assurance-chômage et des autres travailleurs en général. Ils ont notamment un lien plus fort avec la population active que les autres prestataires d'assurance-chômage et sont moins susceptibles de présenter des antécédents de dépendance à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale. Les participants à l'ATI possèdent des compétences plus spécialisées et un niveau de scolarité plus élevé que les prestataires d'assurance-chômage en général. Ils ont également accès à des ressources financières supérieures. Bien que les participants à l'ATI ne jouissent pas d'une expérience de travail indépendant supérieure à celle des autres, ils ont tendance à éprouver une aversion moins importante pour le risque que les autres travailleurs.

Adhésion au programme et satisfaction

Sensibilisation

Comme nous l'avons mentionné précédemment, les participants à l'ATI représentent environ un pour cent des prestataires ordinaires d'assurance-chômage. La demande des services offerts par le programme dépasse actuellement la capacité. Il s'ensuit qu'il est inutile de lancer des initiatives formelles de publicité et de promotion pour recruter des participants. L'expérience vécue par les participants à l'ATI confirme qu'une proportion substantielle de participants sont mis au courant de l'existence du programme par des voies informelles. Quarante-et-un pour cent des participants ont ainsi entendu parler pour la première fois du programme par le «bouche à oreille» (par exemple, par des membres de leur famille ou des amis). Environ un quart des participants ont été adressés au programme par un conseiller d'un CEC. Seize pour cent ont appris l'existence du programme par une publicité dans les médias ou par 54une brochure et 15 p. 100 ont été adressés à l'ATI dans le cadre d'un autre programme gouvernemental (tableau A.1).[10]

Aucun élément probant ne permet de croire que les participants à l'ATI aient utilisé le programme simplement pour prolonger leur période de prestations d'assurance-chômage (c'est-à-dire qu'ils auraient attendu jusqu'à ce que leur période de prestations soit pratiquement terminée pour demander leur adhésion au programme). En fait, le moment de l'adhésion au programme ATI était réparti plutôt également entre les différents moments de la période de prestations des participants (figure 5). Pour 38 p. 100 des répondants, la participation au programme ATI a commencé dans les 16 semaines ayant suivi le début de leur période de prestations. Une autre tranche de 30 p. 100 des participants ont adhéré au programme ATI dans les 30 semaines ayant suivi le début de leur période de prestations et 9 p. 100 des participants ont commencé à participer au programme vers la fin de leur période de prestations, ayant touché des prestations d'assurance-chômage pendant 46 semaines ou plus avant de commencer à participer au programme.

[10] Les figures dont le numéro commence par la lettre «A» se trouvent à l'annexe A.

Figure 5
Nombre de semaines de prestations avant le début de la participation à l'ATI

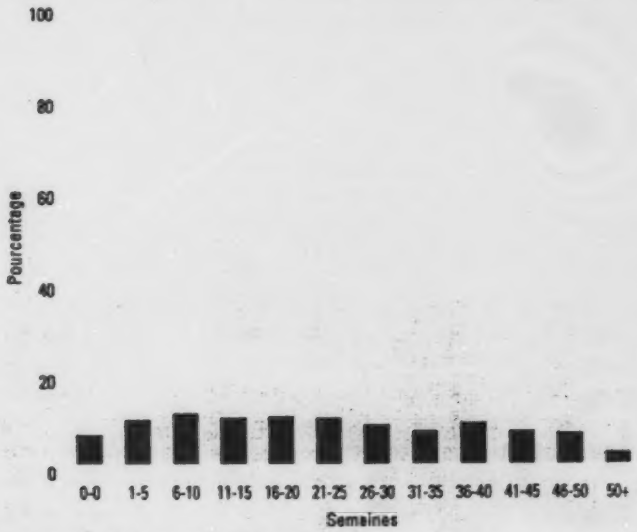

Source : Estimations fondées sur le profil vectoriel

Environ 39 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin avaient déjà entendu parler du programme ATI. De celles-ci, la moitié ont envisagé d'y participer. Les séances des groupes de discussion ont révélé que la notoriété du programme ATI chez les personnes appartenant au groupe témoin était relativement faible et que ces personnes étaient souvent surprises et consternées d'apprendre qu'un programme de ce genre était offert (certaines personnes avaient explicitement cherché à savoir s'il existait des programmes d'aide aux personnes désireuses de devenir travailleur indépendant pendant leur période de chômage et s'étaient fait répondre qu'il n'existait aucun programme de ce genre). Ce faible taux de notoriété peut être attribuable à un éventail de facteurs : priorité faible accordée à l'ATI au sein des CEC locaux; enveloppe budgétaire insuffisante pour accueillir de nouveaux candidats; inadmissibilité des candidats ou promotion et activités de diffusion restreintes.

Environ la moitié des participants aux groupes de discussion ont indiqué qu'ils se seraient renseignés au sujet du programme au moment où ils soupesaient les différentes options qui s'offraient à eux. L'autre moitié n'était pas intéressée pour une ou plusieurs des quatre raisons qui suivent : manque de capital, peu d'avantages, manque de sens des affaires et méfiance à l'endroit des programmes gouvernementaux en général.

Activités et satisfaction

Il est vrai que les lignes directrices créent un cadre d'application du programme qui, bien que délimité par certains paramètres, demeure toutefois plutôt large. L'ATI est offerte au niveau local, ce qui entraîne nécessairement des différences dans la nature des activités. Pour la grande majorité des participants, la participation à l'ATI commence par une séance d'orientation initiale et par un processus d'auto-évaluation. Une demande formelle, et souvent un plan d'entreprise, doivent être soumis avant que la candidature du requérant soit étudiée. Lorsqu'elle est acceptée,

Figure 5
Nombre de semaines de prestations avant le début de la participation à l'ATI

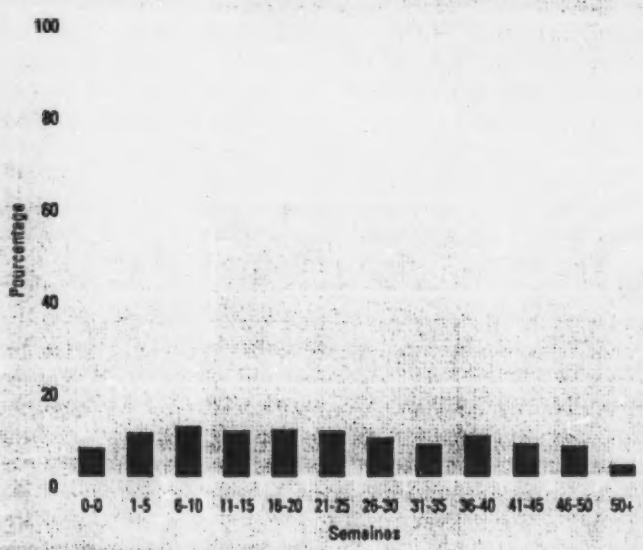

Source : Estimations fondées sur le profil vectoriel

Environ 39 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin avaient déjà entendu parler du programme ATI. De celles-ci, la moitié ont envisagé d'y participer. Les séances des groupes de discussion ont révélé que la notoriété du programme ATI chez les personnes appartenant au groupe témoin était relativement faible et que ces personnes étaient souvent surprises et consternées d'apprendre qu'un programme de ce genre était offert (certaines personnes avaient explicitement cherché à savoir s'il existait des programmes d'aide aux personnes désireuses de devenir travailleur indépendant pendant leur période de chômage et s'étaient fait répondre qu'il n'existait aucun programme de ce genre). Ce faible taux de notoriété peut être attribuable à un éventail de facteurs : priorité faible accordée à l'ATI au sein des CEC locaux; enveloppe budgétaire insuffisante pour accueillir de nouveaux candidats; inadmissibilité des candidats ou promotion et activités de diffusion restreintes.

Environ la moitié des participants aux groupes de discussion ont indiqué qu'ils se seraient renseignés au sujet du programme au moment où ils soupesaient les différentes options qui s'offraient à eux. L'autre moitié n'était pas intéressée pour une ou plusieurs des quatre raisons qui suivent : manque de capital, peu d'avantages, manque de sens des affaires et méfiance à l'endroit des programmes gouvernementaux en général.

Activités et satisfaction

Il est vrai que les lignes directrices créent un cadre d'application du programme qui, bien que délimité par certains paramètres, demeure toutefois plutôt large. L'ATI est offerte au niveau local, ce qui entraîne nécessairement des différences dans la nature des activités. Pour la grande majorité des participants, la participation à l'ATI commence par une séance d'orientation initiale et par un processus d'auto-évaluation. Une demande formelle, et souvent un plan d'entreprise, doivent être soumis avant que la candidature du requérant soit étudiée. Lorsqu'elle est acceptée,

on offre au participant de la formation, un soutien du revenu et une aide technique continue ainsi que tout le soutien dont il a besoin pour lancer sa propre entreprise.

Les participants ont exprimé peu de regrets concernant leur décision de devenir travailleurs indépendants et ont également formulé des commentaires positifs sur leur expérience. Une forte majorité de participants (80 p. 100) se sont dit en désaccord avec la déclaration suivante : «Si je pouvais recommencer, je ne lancerais pas ma propre entreprise.» En ce qui concerne leur expérience globale dans le cadre du programme ATI, 89 p. 100 des participants ont affirmé en être satisfaits (tableau A.2). Les participants étaient davantage satisfaits de l'information qu'ils avaient reçue au sujet du programme, de l'aide financière versée, du processus de demande et des séances de formation. La séance d'orientation ainsi que le soutien et l'aide à l'exploitation de leur entreprise ont par contre généré un taux de satisfaction plus faible. Les participants prestataires d'aide sociale étaient significativement moins satisfaits que les autres participants de l'aide financière reçue dans le cadre du programme. Objectivement, il faut reconnaître que l'aide financière offerte aux PAS est inférieure à celle versée aux prestataires ordinaires d'assurance-chômage. Les participants de la région de l'Atlantique et de la Colombie-Britannique étaient légèrement plus satisfaits que les autres participants et les participants de l'Alberta et du Québec étaient légèrement moins satisfaits.

Une des conclusions de l'étude est plutôt déroutante : le taux de participation à la formation ATI. L'intégration d'un volet de formation obligatoire a constitué une modification importante au programme. Celle-ci différenciait l'ATI de l'ancien programme EAI. Les lignes directrices du programme prévoient qu'une formation doit être offerte à tous les participants et qu'elle doit être adaptée aux besoins de chacun d'entre eux. Pourtant, un tiers des participants au programme ont déclaré n'avoir reçu aucune formation dans le cadre du Programme d'aide au travail indépendant (44 p. 100 des PAS ont affirmé n'avoir reçu aucune formation) (tableau A.3). Voilà qui indique peut-être l'existence d'un problème significatif dans la mise en oeuvre du programme. Il est toutefois concevable également que cette question ait été mal comprise par les répondants (par exemple, les séminaires auxquels les participants ont participé dans le cadre du programme ou les séances de consultation individuelles peuvent n'avoir pas été reconnus par les participants comme de la «formation»).

Il y avait également des disparités régionales significatives dans la durée de la formation offerte aux participants (figure 6) qui variait d'un plancher de 45 heures à Terre-Neuve à un plafond de 250 heures en Saskatchewan en passant par une durée de 180 heures au Manitoba. La durée globale moyenne de la formation était toutefois de 89 heures. Voici le genre de formation le plus souvent offert aux participants : tenue de livres et comptabilité, marketing, gestion et financement, et planification financière.

Figure 6
Disparités régionales dans les heures de formation ATI

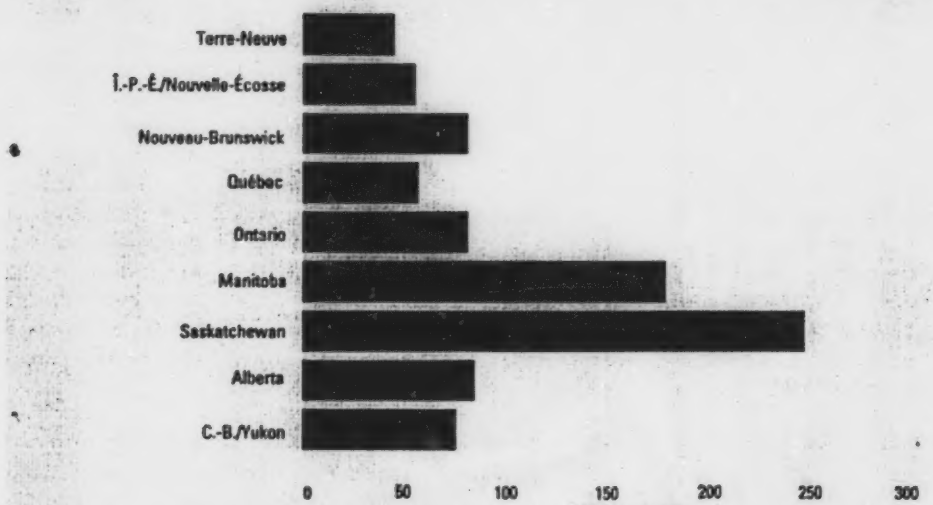

Source : Évaluation de l'ATI - Enquête auprès des participants.

Autres activités

Outre les services dispensés dans le cadre du programme ATI, une minorité importante de participants ont également cherché à obtenir de la formation et des conseils à l'extérieur des cadres du programme. Ainsi, 32 p. 100 des participants à l'ATI ont déclaré avoir commencé un programme de formation ou d'emploi depuis le moment où ils ont commencé à toucher des prestations d'assurance-chômage (à *l'exclusion de la formation* ATI). De ce nombre, 78 p. 100 ont déclaré que la formation suivie était liée aux affaires et visait à les aider à lancer leur propre entreprise. Les participants du Manitoba, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique étaient davantage susceptibles d'avoir suivi de la formation en dehors des cadres du programme. Quatorze pour cent des participants ont également déclaré avoir reçu des conseils en recherche d'emploi ou en orientation professionnelle depuis le début de leur période de prestations d'assurance-chômage. Les clients prestataires d'aide sociale étaient davantage susceptibles que les prestataires ordinaires d'assurance-chômage d'avoir bénéficié d'une forme ou d'une autre de services de consultation.

Les deux tiers des participants à l'ATI avaient consulté d'autres organismes, des professionnels ou des réseaux informels en dehors des cadres du programme au moment de lancer leur entreprise. Les participants de l'Ontario et de la Saskatchewan étaient sensiblement davantage susceptibles d'avoir consulté des sources en dehors des cadres du programme. Le plus souvent, les participants ont obtenu des conseils et de l'aide des membres de leur famille et de leurs amis; d'un réseau d'entreprises ou d'un groupe de soutien; d'un comptable, ou encore, d'un mentor ou collègue.

Profil du travail indépendant

Les participants à l'ATI étaient de manière significative plus susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin qui ont choisi le travail indépendant d'avoir obtenu du financement

pour lancer leur propre entreprise. Environ la moitié des participants à l'ATI ont en effet reçu un prêt de démarrage pour leur entreprise comparativement à moins du tiers des non-participants. La valeur du prêt contracté par les participants à l'ATI était en moyenne de 10 703 $, soit un montant légèrement plus élevé (bien que la différence ne soit pas significative) que le montant moyen du prêt contracté par les non-participants qui s'élevait à 9 085 $ (tableau 7). Les prêts aux clients prestataires d'aide sociale étaient plus élevés, se situant en moyenne à 12 951 $.

La plupart du temps, les banques constituaient la source de financement aussi bien des entreprises des participants à l'ATI que des entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin.

Tableau 7
Profil de l'entreprise du travailleur indépendant

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Signification
Financement			
Reçu un prêt	49 %	29 %	0,0000
Montant moyen du prêt	10 703 $	9 085 $	0,0100
Principale source de prêt	Banque - 53 %	Banque - 7 %	0,0000
Montant moyen de la participation personnelle en capital investi	16 814 $	18 443 $	0,100
Montant moyen de la participation personnelle en espèces	9 713 $	12 374 $	0,0100
Emplacement			
Domicile	59 %	85 %	0,0000
Locaux loués	33 %	10 %	
Autre	7 %	15 %	
Expérience antérieure de travail dans une entreprise similaire	70 %	63 %	0,0070
Exploitée avec d'autres copropriétaires	23 %	34 %	0,0000
Date de création de l'entreprise			
Ne sait pas/ne répond pas	3 %	3 %	0,0000
Avant 1992	9 %	21 %	
Janv.-juin 1992	12 %	19 %	
Juil.-déc. 1992	39 %	8 %	
Janv.-juin 1993	31 %	13 %	
Juil.-déc. 1993	4 %	13 %	
1994	1 %	14 %	
Exploitation			
Exploitation à l'année	87	63	0,0000
Exploitation saisonnière	13	37	
Nombre moyen de mois d'exploitation de l'entreprise dans l'année	11 mois	10 mois	0,0000

Source : Évaluation de l'ATI - Enquêtes auprès des participants et non-participants.

Figure 6
Disparités régionales dans les heures de formation ATI

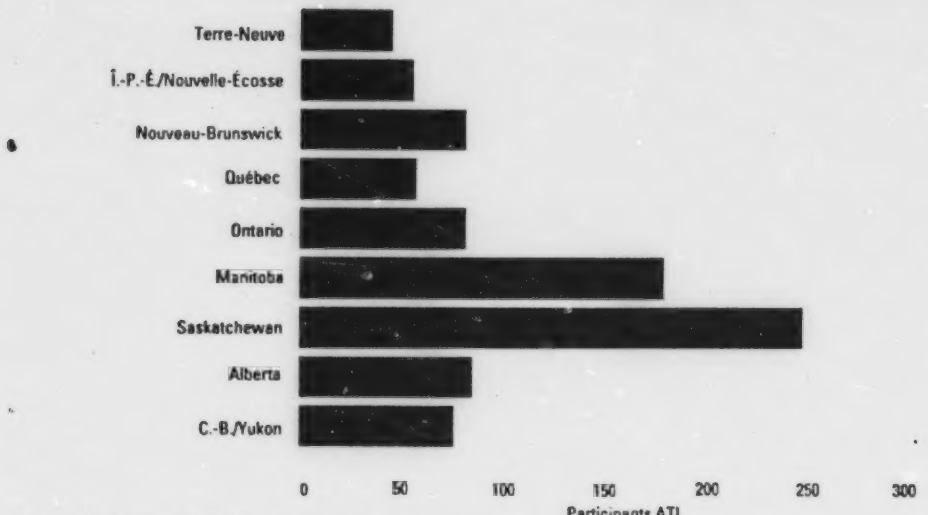

Source : Évaluation de l'ATI - Enquête auprès des participants.

Autres activités

Outre les services dispensés dans le cadre du programme ATI, une minorité importante de participants ont également cherché à obtenir de la formation et des conseils à l'extérieur des cadres du programme. Ainsi, 32 p. 100 des participants à l'ATI ont déclaré avoir commencé un programme de formation ou d'emploi depuis le moment où ils ont commencé à toucher des prestations d'assurance-chômage (à *l'exclusion de la formation* ATI). De ce nombre, 78 p. 100 ont déclaré que la formation suivie était liée aux affaires et visait à les aider à lancer leur propre entreprise. Les participants du Manitoba, de l'Ontario et de la Colombie-Britannique étaient davantage susceptibles d'avoir suivi de la formation en dehors des cadres du programme. Quatorze pour cent des participants ont également déclaré avoir reçu des conseils en recherche d'emploi ou en orientation professionnelle depuis le début de leur période de prestations d'assurance-chômage. Les clients prestataires d'aide sociale étaient davantage susceptibles que les prestataires ordinaires d'assurance-chômage d'avoir bénéficié d'une forme ou d'une autre de services de consultation.

Les deux tiers des participants à l'ATI avaient consulté d'autres organismes, des professionnels ou des réseaux informels en dehors des cadres du programme au moment de lancer leur entreprise. Les participants de l'Ontario et de la Saskatchewan étaient sensiblement davantage susceptibles d'avoir consulté des sources en dehors des cadres du programme. Le plus souvent, les participants ont obtenu des conseils et de l'aide des membres de leur famille et de leurs amis; d'un réseau d'entreprises ou d'un groupe de soutien; d'un comptable, ou encore, d'un mentor ou collègue.

Profil du travail indépendant

Les participants à l'ATI étaient de manière significative plus susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin qui ont choisi le travail indépendant d'avoir obtenu du financement

pour lancer leur propre entreprise. Environ la moitié des participants à l'ATI ont en effet reçu un prêt de démarrage pour leur entreprise comparativement à moins du tiers des non-participants. La valeur du prêt contracté par les participants à l'ATI était en moyenne de 10 703 $, soit un montant légèrement plus élevé (bien que la différence ne soit pas significative) que le montant moyen du prêt contracté par les non-participants qui s'élevait à 9 085 $ (tableau 7). Les prêts aux clients prestataires d'aide sociale étaient plus élevés, se situant en moyenne à 12 951 $.

La plupart du temps, les banques constituaient la source de financement aussi bien des entreprises des participants à l'ATI que des entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin.

Tableau 7
Profil de l'entreprise du travailleur indépendant

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	Signification
Financement			
Reçu un prêt	49 %	29 %	0,0000
Montant moyen du prêt	10 703 $	9 085 $	0,0100
Principale source de prêt	Banque - 53 %	Banque - 7 %	0,0000
Montant moyen de la participation personnelle en capital investi	16 814 $	18 443 $	0,100
Montant moyen de la participation personnelle en espèces	9 713 $	12 374 $	0,0100
Emplacement			
Domicile	59 %	69 %	0,0000
Locaux loués	33 %	16 %	
Autre	7 %	15 %	
Expérience antérieure de travail dans une entreprise similaire	70 %	63 %	0,0070
Exploitée avec d'autres copropriétaires	23 %	34 %	0,0000
Date de création de l'entreprise			
Ne sait pas/ne répond pas	3 %	3 %	0,0000
Avant 1992	9 %	21 %	
Janv.-juin 1992	12 %	19 %	
Juil.-déc. 1992	39 %	8 %	
Janv.-juin 1993	31 %	13 %	
Juil.-déc. 1993	4 %	13 %	
1994	1 %	14 %	
Exploitation			
Exploitation à l'année	87	63	0,0000
Exploitation saisonnière	13	37	
Nombre moyen de mois d'exploitation de l'entreprise dans l'année	11 mois	10 mois	0,0000

Source : Évaluation de l'ATI - Enquêtes auprès des participants et non-participants.

La plupart du temps, les banques constituaient la source de financement aussi bien des entreprises des participants à l'ATI que des entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin. Tout juste plus de la moitié des répondants dans les deux groupes ont indiqué qu'une banque avait été leur principale source de financement. Les participants de Terre-Neuve étaient moins susceptibles d'avoir obtenu leur financement d'une banque.

Les participants à l'ATI ont investi sensiblement moins de leurs ressources personnelles dans leur entreprise que les personnes appartenant au groupe témoin. La participation personnelle des participants au capital de leur entreprise était en moyenne de 16 814 $ comparativement à 18 443 $ pour les personnes appartenant au groupe témoin. Cependant, il convient ici également de souligner que cette différence n'est pas statistiquement significative. L'investissement médian, aussi bien des participants que des personnes appartenant au groupe témoin, était de 10 000 $. La participation des prestataires d'aide sociale au capital de leur entreprise était inférieure à celle des autres participants.

Les participants ont également investi à titre personnel une somme au comptant proportionnellement moins élevée que les personnes du groupe témoin. En effet, environ 58 p. 100 (9 713 $) de la participation personnelle des participants au capital de leur entreprise a été investie comptant, comparativement à 67 p. 100 (12 374 $) pour les personnes appartenant au groupe témoin. Ici encore, la valeur de la médiane dans le cas des investissements au comptant était la même pour les participants et pour le groupe témoin, se situant à 5 000 $.

Les entreprises créées par les participants à l'ATI et par les personnes appartenant au groupe témoin étaient les unes et les autres concentrées dans le secteur des services (18 p. 100) et de la vente au détail (14 p. 100) (tableau A.6). Les entreprises lancées par les personnes appartenant au groupe témoin étaient également souvent des entreprises du secteur de la construction. Les membres des deux groupes étaient aussi très susceptibles de posséder de l'expérience dans un domaine d'activité similaire à celui de leur entreprise. Soixante-dix pour cent des participants et 63 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin avaient accompli avant leur participation au programme un travail qui était similaire à celui accompli au sein de l'entreprise créée.

La majorité des entreprises créées par des participants au programme ATI et par des membres du groupe témoin étaient installées au domicile de leur propriétaire. Cependant, les participants étaient davantage susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'exploiter leur entreprise depuis des locaux loués. S'il est vrai que les entreprises créées à Terre-Neuve étaient moins susceptibles d'être installées au domicile de leur propriétaire, les entreprises lancées en Colombie-Britannique appartenant à cette catégorie étaient surreprésentées. Les entreprises lancées par des participants au programme ATI sont moins souvent des sociétés de personnes que les entreprises lancées par des membres du groupe témoin. Les participants à l'ATI sont davantage susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir lancé une entreprise exploitée à l'année. En effet, 87 p. 100 des entreprises lancées par des participants à l'ATI appartiennent à ce groupe par rapport à 63 p. 100 des entreprises lancées par les personnes appartenant au groupe témoin.

La tableau 8 donne un instantané de la situation financière des entreprises lancées par les participants à l'ATI et de celles créées par les personnes appartenant au groupe témoin. Dans l'ensemble, les entreprises lancées par les participants et celles lancées par des personnes appartenant au groupe témoin sont comparables. Les entreprises créées par des participants à l'ATI sont légèrement (sans que ce soit significatif) plus petites en termes de valeur moyenne de l'actif et de chiffre d'affaires brut comparativement aux entreprises lancées par des membres du groupe témoin, et elles sont aussi quelque peu moins lucratives pour leurs propriétaires. Les valeurs médianes des indicateurs que sont la valeur de l'actif et le chiffre d'affaires brut sont

inférieures aux moyennes aussi bien pour les entreprises créées par des participants à l'ATI que pour les entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin. Qui plus est, les valeurs médianes sont presque équivalentes dans les deux groupes et souvent plus élevées pour le groupe ATI, ce qui laisse croire qu'on compte davantage d'entreprises très prospères parmi celles créées par des membres du groupe témoin, ce qui élève la moyenne globale au sein de ce groupe. Les figures 7 et 8 donnent la répartition mensuelle du chiffre d'affaires et de l'actif des entreprises créées par des participants à l'ATI et des entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin. Ces données confirment la présence d'une proportion plus élevée d'entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin aux deux extrêmes de la courbe, soit dans la catégorie des très petites entreprises (actif peu important, chiffre d'affaires bas) et des très grosses (chiffre d'affaires élevé et actif de valeur élevée). Ces conclusions découlent peut-être du fait que les entreprises des personnes du groupe témoin ont de manière générale été créées avant celles des participants et qu'elles sont donc en exploitation depuis plus longtemps. Toutefois, le petit nombre d'entreprises lancéespar des personnes du groupe témoin invite à la prudence lorsqu'on interprète cette répartition.

Tableau 8
Profil financier des entreprises lancees par des participants a l'ATI et par des personnes appartenant au groupe temoin

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	P
Actif	36 322 $	42 739 $	0,068
Chiffre d'affaires mensuel	8 450 $	9 280 $	0,4367
Dépenses			
Charges salariales mensuelles moyennes	1 520 $	1 861 $	0,2709
Paiements mensuels moyens aux associés	151 $	337 $	0,0002
Impôt mensuel moyen	667 $	415 $	0,0009
Autres dépenses mensuelles moyennes	2 557 $	2 848 $	0,3812
Paiements mensuels moyens à soi-même	336 $	342 $	0,2526
Bénéfice mensuel total (chiffre d'affaires moins dépenses, à l'exclusion des paiements versés à soi-même)	3 853 $	3 280 $	0,0696

Source : Évaluation ATI - Enquêtes auprès des participants et des non-participants.

inférieures aux moyennes aussi bien pour les entreprises créées par des participants à l'ATI que pour les entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin. Qui plus est, les valeurs médianes sont presque équivalentes dans les deux groupes et souvent plus élevées pour le groupe ATI, ce qui laisse croire qu'on compte davantage d'entreprises très prospères parmi celles créées par des membres du groupe témoin, ce qui élève la moyenne globale au sein de ce groupe. Les figures 7 et 8 donnent la répartition mensuelle du chiffre d'affaires et de l'actif des entreprises créées par des participants à l'ATI et des entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin. Ces données confirment la présence d'une proportion plus élevée d'entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin aux deux extrêmes de la courbe, soit dans la catégorie des très petites entreprises (actif peu important, chiffre d'affaires bas) et des très grosses (chiffre d'affaires élevé et actif de valeur élevée). Ces conclusions découlent peut-être du fait que les entreprises des personnes du groupe témoin ont de manière générale été créées avant celles des participants et qu'elles sont donc en exploitation depuis plus longtemps. Toutefois, le petit nombre d'entreprises lancéespar des personnes du groupe témoin invite à la prudence lorsqu'on interprète cette répartition.

Tableau 8
Profil financier des entreprises lancées par des participants à l'ATI et par des personnes appartenant au groupe témoin

	Participants ATI	Groupe témoin ATI	P
Actif	36 322 $	42 739 $	0,058
Chiffre d'affaires mensuel	8 450 $	9 280 $	0,4387
Dépenses			
Charges salariales mensuelles moyennes	1 520 $	1 861 $	0,2769
Paiements mensuels moyens aux associés	151 $	337 $	0,0002
Impôt mensuel moyen	667 $	415 $	0,0009
Autres dépenses mensuelles moyennes	2 557 $	2 948 $	0,3612
Paiements mensuels moyens à soi-même	836 $	942 $	0,2626
Bénéfice mensuel total (chiffre d'affaires moins dépenses, à l'exclusion des paiements versés à soi-même)	3 653 $	3 286 $	0,6696

Source : Évaluation ATI - Enquêtes auprès des participants et des non-participants.

Figure 7
Chiffre d'affaires mensuel des entreprises

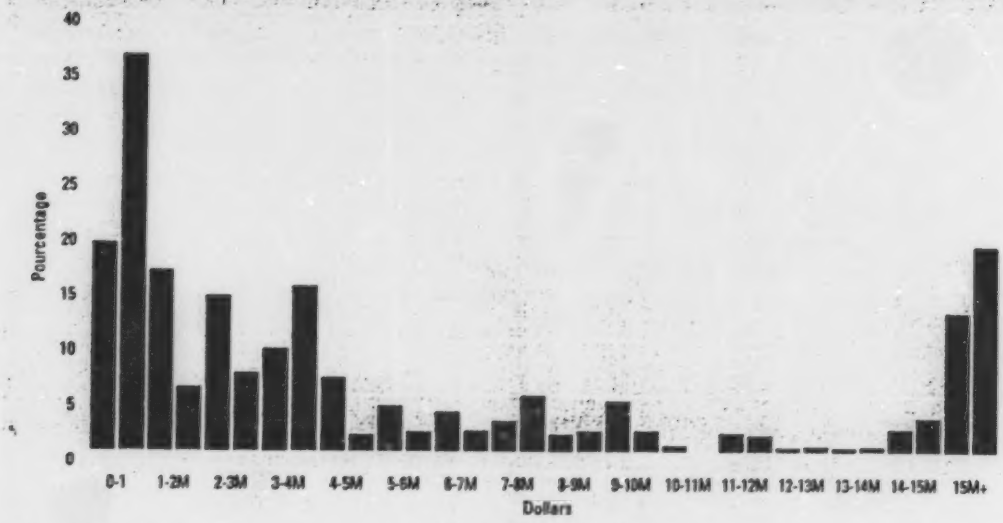

Source : Fichier de l'enquête ATI

Figure 8
Actif des entreprises

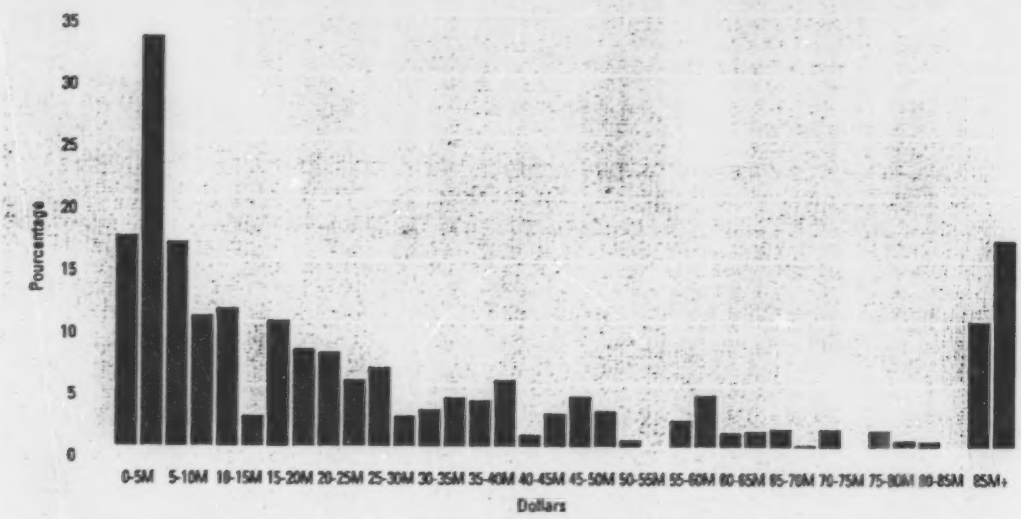

Source : Fichier de l'enquête ATI

Les entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin ont versé des paiements significativement plus élevés aux associés (puisqu'elles étaient davantage susceptibles que les entreprises lancées par des participants à l'ATI d'être exploitées par des copropriétaires) et ont déclaré des impôts plus élevés. Les charges salariales, les «autres» dépenses et les paiements à soi-même étaient similaires dans les deux groupes. Les bénéfices des entreprises sont également similaires dans les deux catégories d'entreprises. Pour les participants à l'ATI le chiffre d'affaires excédait les dépenses (à l'exclusion des paiements versés à soi-même considérés comme une dépense) de 3 452 $ chaque mois. En ce qui concerne les entreprises financées par des personnes appartenant au groupe témoin, ce chiffre est de 3 656 $. La figure 9 illustre la répartition des bénéfices pour les entreprises lancées par des participants à l'ATI et les entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin. Globalement, le modèle est le même pour les deux groupes, le résultat le plus courant étant des bénéfices mensuels se situant entre 1000 $ et 2 000 $.

Figure 9
Bénéfices mensuels (chiffres d'affaires moins dépenses sauf les paiements versés à soi-même) des entreprises

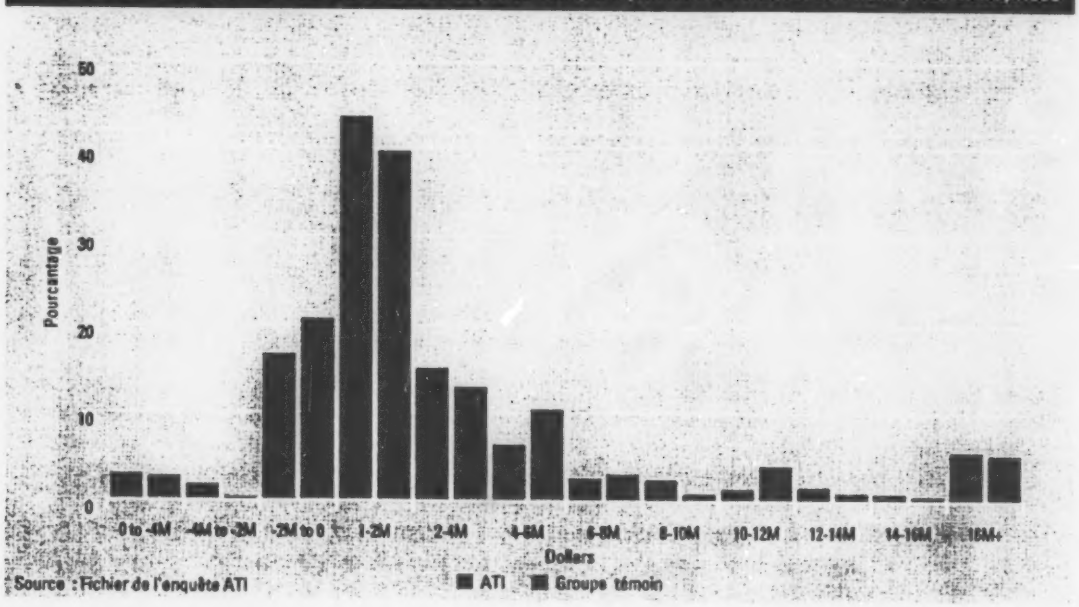

Source : Fichier de l'enquête ATI

Les entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin ont versé des paiements significativement plus élevés aux associés (puisqu'elles étaient davantage susceptibles que les entreprises lancées par des participants à l'ATI d'être exploitées par des copropriétaires) et ont déclaré des impôts plus élevés. Les charges salariales, les «autres» dépenses et les paiements à soi-même étaient similaires dans les deux groupes. Les bénéfices des entreprises sont également similaires dans les deux catégories d'entreprises. Pour les participants à l'ATI le chiffre d'affaires excédait les dépenses (à l'exclusion des paiements versés à soi-même considérés comme une dépense) de 3 452 $ chaque mois. En ce qui concerne les entreprises financées par des personnes appartenant au groupe témoin, ce chiffre est de 3 656 $. La figure 9 illustre la répartition des bénéfices pour les entreprises lancées par des participants à l'ATI et les entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin. Globalement, le modèle est le même pour les deux groupes, le résultat le plus courant étant des bénéfices mensuels se situant entre 1000 $ et 2 000 $.

Figure 9
Bénéfices mensuels (chiffres d'affaires moins dépenses sauf les paiements versés à soi-même) des entreprises

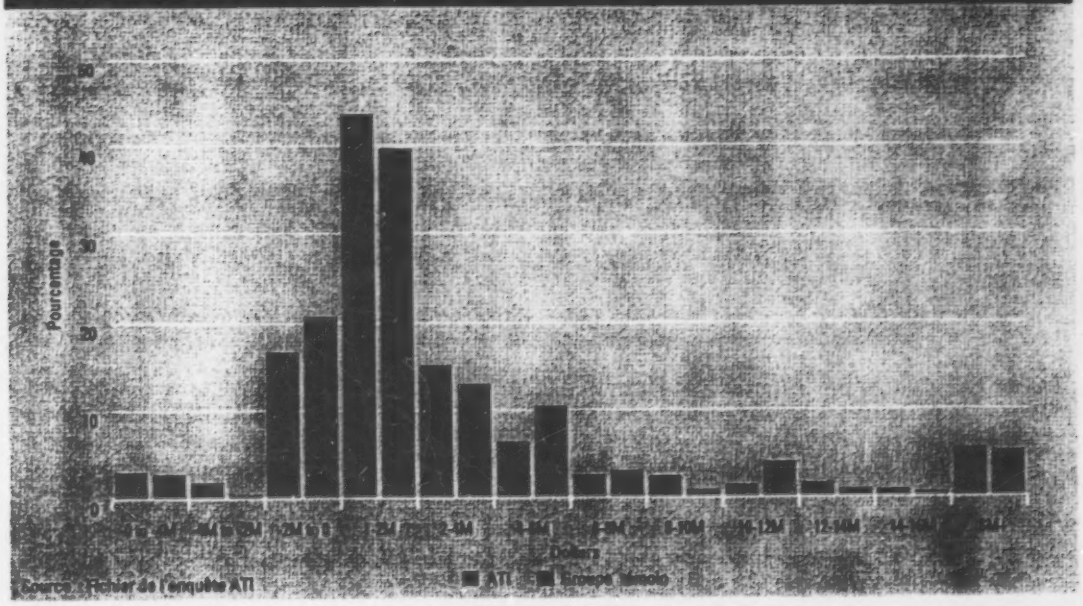

Source : Fichier de l'enquête ATI

QUESTION 3a Dans quelle mesure les participants sont ils parvenus à l'autonomie sur le marché du travail? a) Les participants sont-ils moins dépendants à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale après leur participation qu'avant?

5. *Incidences et effets*

Dans le présent chapitre, nous étudierons les incidences de l'ATI et ses effets sur les participants au programme.[11] La présentation des conclusions de l'étude est structurée en fonction des questions d'évaluation originalement élaborées dans le mandat de la présente étude, dont il est question à la section 3.2 du présent document. Il convient de signaler de nouveau que les incidences et les effets du programme présentés ici découlent d'une analyse effectuée malgré que la période consécutive à la participation au programme soit relativement courte (huit mois en moyenne s'étant écoulé entre la fin de la participation et le moment de l'entrevue). En conséquence, les conclusions, bien qu'elles donnent accès à des résultats temporaires valables sur le rendement du programme ne sont en rien définitives en ce qui concerne ses issues finales.

Autonomie sur le marché du travail

Trois indicateurs ont été cernés pour mesurer l'effet de l'ATI sur l'autonomie des participants sur le marché du travail : la dépendance à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale, les revenus et les heures de travail. Chacune de ces questions est abordée à tour de rôle dans les paragraphes qui suivent.

Dépendance à l'endroit de l'assurance-chômage et de l'aide sociale

L'étude de l'option EAI effectuée par Wong et al. révélait une diminution de la dépendance à l'endroit de l'assurance-chômage chez les participants qui avaient persisté dans le travail indépendant deux et trois ans après leur participation au programme. Les participants à l'EAI avaient formulé 1,2 moins de demandes d'assurance-chômage au cours des trois années ayant suivi leur participation au programme qu'au cours d'une période équivalente antérieure à leur participation à ce même programme. Cela se traduit par 35,6 semaines de prestations d'assurance-chômage de moins au cours de cette période et par une économie de 6 430 $ en prestations d'assurance-chômage versées.

[11] Sauf mention à l'effet du contraire, les propos sur les incidences et effets du programme concernent uniquement les prestataires ordinaires d'assurance-chômage qui ont participé au programme.

Tableau 9
Situation professionnelle actuelle

	Participants ATI (%)	Ensemble du groupe témoin (%)	Personnes du groupe qui ont lancé une entreprise depuis la demande (%)
	Mentions multiples possibles		
Travail indépendant	80	10	72
Emploi à temps plein	13	43	26
Emploi à temps partiel	5	16	11
Sans emploi et à la recherche d'un travail	5	25	5
Sans emploi et ne cherche pas de travail	1	4	0
Étudiant	0	2	2
À la retraite	1	1	0
Personne au foyer	1	1	0
Autre	1	1	0
	Mentions uniques seulement		
Travail indépendant seulement	74	8	56
Travail indépendant et emploi à temps plein	3	1	9
Travail indépendant et emploi à temps partiel	3	1	5
Emploi à temps plein seulement	10	41	17
Emploi à temps partiel seulement	3	15	6
Autre	8	33	7

Les résultats de l'analyse bivariée de la présente étude d'évaluation révèlent que la participation à l'ATI génère aussi des incidences positives en termes d'autonomie sur le marché du travail. La tableau 9 illustre la situation professionnelle actuelle des participants à l'ATI et des personnes appartenant au groupe témoin. Moins de 10 p. 100 des participants à l'ATI ne travaillent pas actuellement. Seulement 5 p. 100 d'entre eux sont actuellement en chômage et à la recherche d'un travail. (Il convient de prendre note qu'il se peut que les participants à l'ATI aient une moins forte propension à se considérer eux-mêmes comme chômeurs. Même les participants dont les entreprises ne génèrent pratiquement aucun revenu peuvent en effet continuer à se considérer eux-mêmes comme des travailleurs indépendants.) Il n'y avait pas de différence importante dans la situation professionnelle des personnes visées d'une région à l'autre. Pratiquement un tiers des membres du groupe témoin (34 p. 100) sont chômeurs et 25 p. 100 de ces travailleurs sont actuellement sans emploi et à la recherche d'un travail.

L'analyse multivariée a confirmé que les participants à l'ATI sont davantage susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir un emploi, par 18,3 points de pourcentage

Tableau 9
Situation professionnelle actuelle

	Participants ATI (%)	Ensemble du groupe témoin (%)	Personnes du groupe qui ont lancé une entreprise depuis la demande (%)
Mentions multiples possibles			
Travail indépendant	80	10	72
Emploi à temps plein	13	43	26
Emploi à temps partiel	5	16	11
Sans emploi et à la recherche d'un travail	5	25	5
Sans emploi et ne cherche pas de travail	1	4	0
Étudiant	0	2	2
À la retraite	1	1	0
Personne au foyer	1	1	0
Autre	1	1	0
Mentions uniques seulement			
Travail indépendant seulement	74	8	56
Travail indépendant et emploi à temps plein	3	1	9
Travail indépendant et emploi à temps partiel	3	1	5
Emploi à temps plein seulement	10	41	17
Emploi à temps partiel seulement	3	15	6
Autre	8	33	7

Les résultats de l'analyse bivariée de la présente étude d'évaluation révèlent que la participation à l'ATI génère aussi des incidences positives en termes d'autonomie sur le marché du travail. La tableau 9 illustre la situation professionnelle actuelle des participants à l'ATI et des personnes appartenant au groupe témoin. Moins de 10 p. 100 des participants à l'ATI ne travaillent pas actuellement. Seulement 5 p. 100 d'entre eux sont actuellement en chômage et à la recherche d'un travail. (Il convient de prendre note qu'il se peut que les participants à l'ATI aient une moins forte propension à se considérer eux-mêmes comme chômeurs. Même les participants dont les entreprises ne génèrent pratiquement aucun revenu peuvent en effet continuer à se considérer eux-mêmes comme des travailleurs indépendants.) Il n'y avait pas de différence importante dans la situation professionnelle des personnes visées d'une région à l'autre. Pratiquement un tiers des membres du groupe témoin (34 p. 100) sont chômeurs et 25 p. 100 de ces travailleurs sont actuellement sans emploi et à la recherche d'un travail.

L'analyse multivariée a confirmé que les participants à l'ATI sont davantage susceptibles que les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir un emploi, par 18,3 points de pourcentage

(tableau B.3)[12]. Les autres variables associées à l'emploi (emploi rémunéré ou travail indépendant) sont :

- la situation de famille (les travailleurs qui sont mariés et dont le conjoint n'appartient pas à la population active ou est occupé sont davantage susceptibles que ceux qui sont célibataires d'avoir un emploi);
- le sexe (les hommes sont plus susceptibles d'être occupés que les femmes);
- l'âge (les travailleurs plus jeunes sont plus susceptibles d'être occupés que les travailleurs plus âgés);
- exposition antérieure au travail indépendant (les participants dont les parents étaient propriétaires de leur propre entreprise sont plus susceptibles d'être occupés que ceux dont les parents n'étaient pas travailleurs indépendants);
- expérience de travail antérieure (le nombre de semaines d'occupation au cours des deux dernières années est lié positivement à la probabilité d'être occupé);
- revenu d'emploi antérieur (revenu accumulé au cours des quatre années ayant précédé l'année de référence selon les feuillets T4).

Dans le cadre d'une évaluation de deux projets pilotes d'aide au travail indépendant lancés aux États-Unis, on a conclu que de manière générale, les résultats en matière d'emploi étaient positifs pour les participants par rapport aux non-participants. (Dans ce cas, les non-participants étaient des prestataires d'assurance-chômage qui avaient rempli une demande en vue de lancer une entreprise et qui avaient été affectés de manière aléatoire à un groupe contrôle.) Les participants avaient consacré davantage de temps au travail depuis leur affectation aléatoire au programme (+1,1 à +1,9 mois) et étaient davantage susceptibles d'être occupés (travail indépendant ou emploi rémunéré) au moment de l'entrevue (+6 p. 100). Dans le cadre du projet du Massachusetts, les participants étaient également davantage susceptibles d'avoir été occupés depuis leur affectation aléatoire (+5 p. 100).

La dépendance à l'assurance-chômage et la dépendance à l'aide sociale au cours de la période suivant la participation au programme constituent deux indicateurs connexes d'autonomie sur le marché du travail. Il convient de signaler que la dépendance réduite à l'assurance-chômage des participants au programme, particulièrement dans la période qui suit immédiatement leur participation au programme, constitue en quelque sorte un effet mécanique de cette participation au programme. En effet, les travailleurs indépendants n'accumulent pas de gains assurables et ne sont donc pas admissibles à l'assurance-chômage (tout du moins tant qu'ils ne trouvent pas un autre emploi et ne recommencent pas à accumuler des semaines de gains assurables) advenant un échec de leur entreprise.

[12] Les tableaux sont inclus à l'annexe B du présent rapport. Les renvois aux tableux se trouvant à l'annexe B sont désignés par la lettre «B».

Comme la tableau 10 le résume, dans la période qui a suivi la fin de la période de prestations de référence[13] et jusqu'en juin 1994 (les données les plus récentes dont nous disposions au moment où le présent rapport a été rédigé), les participants à l'ATI avaient réclamé 92 p. 100 moins de semaines et de prestations d'assurance-chômage. L'incidence des demandes de prestations d'assurance-chômage formulées par les participants est également de beaucoup inférieure à celle des demandes formulées par les personnes du groupe témoin (7,9 p. 100 par rapport à 61,1 p. 100).

Tableau 10
Dépendance à l'assurance-chômage après la participation au programme

	Participants ATI	Groupe témoin		Groupe témoin de travailleurs indépendants	
		Estimation	Résultats économétriques considérés comme des avantages de l'ATI	Estimation	Résultats économétriques considérés comme des avantages de l'ATI
Totalité de la période consécutive à la participation au programme et de la période de prestations					
Incidence des demandes de prestations d'a.-c.	7,9 %	61,1 %	37,5 %	38,8 %	8,6 %
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	1,6	19,3	10,0	13,76	7,3
Prestation moyenne d'a.-c.	415 $	5 172 $	2 632 $	4 313 $	2 339 $
Pourcentage de semaines sur l'a.-c.	3,31	28,5	26,1	16,0	8,6
Douze premiers mois suivant la participation au programme ou la période de prestations					
Incidence des demandes de prestations d'a.-c.	7,2 %	49,7 %	29,7 %	30,3 %	8,4 %
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	1,3	10,7	7,0	6,0	3,5
Prestation moyenne d'a.-c.	344 $	2 923 $	1 844 $	2 068 $	1 265 $
Pourcentage de semaines sur l'a.-c.	3,1 %	22,5 $	20,3	12,1	6,0

Nota : Les données de la partie supérieure du tableau visent la période comprise entre la fin de la période de prestations de référence et la date d'arrêt des données disponibles du profil vectoriel (juin 1994); toutes les différences sont significatives à p<0,001. Les colonnes 5 et 6 ne tiennent compte que des participants à l'ATI et des personnes appartenant au groupe témoin qui ont lancé leur propre entreprise.

Le groupe des participants et le groupe témoin présentent des différences à plusieurs aspects importants, le nombre de semaines écoulées entre la fin de la période de prestations de référence et la date d'arrêt des données disponibles à même les fichiers de l'assurance-chômage est notamment différent dans chaque cas. Par conséquent, il est crucial de prendre en considération ces différences, d'un point de vue statistique. Après application de dispositifs de contrôle (voir tableau B.24), un écart de 37,5 points de pourcentage, à l'avantage des participants à l'ATI, subsiste au chapitre de la vraisemblance de la formulation d'une demande de prestations d'a.-c.

[13] La période de prestations de référence est la période de prestations liée à l'ATI pour les participants au programme et une période de prestations choisie de manière aléatoire pour le groupe témoin (en tenant compte des strates trimestrielles afin de se conformer à la répartition dans le temps des demandes de prestations liées à l'ATI). Dans ce dernier cas, la période de référence a été choisie de manière aléatoire au sein des périodes de prestations des participants au programme couvertes par l'étude d'évaluation.

Comme la tableau 10 le résume, dans la période qui a suivi la fin de la période de prestations de référence[13] et jusqu'en juin 1994 (les données les plus récentes dont nous disposions au moment où le présent rapport a été rédigé), les participants à l'ATI avaient réclamé 92 p. 100 moins de semaines et de prestations d'assurance-chômage. L'incidence des demandes de prestations d'assurance-chômage formulées par les participants est également de beaucoup inférieure à celle des demandes formulées par les personnes du groupe témoin (7,9 p. 100 par rapport à 61,1 p. 100).

Tableau 10
Dépendance à l'assurance-chômage après la participation au programme

		Groupe témoin		Groupe témoin de travailleurs indépendants	
	Participants ATI	Estimation	Résultats économétriques considérés comme des avantages de l'ATI	Estimation	Résultats économétriques considérés comme des avantages de l'ATI
Totalité de la période consécutive à la participation au programme et de la période de prestations					
Incidence des demandes de prestations d'a.-c.	7,9 %	61,1 %	37,5 %	38,8 %	8,6 %
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	1,6	19,3	10,0	13,76	7,3
Prestation moyenne d'a.-c.	415 $	5 172 $	2 632 $	4 313 $	2 339 $
Pourcentage de semaines sur l'a.-c.	3,31	26,5	26,1	16,0	8,6
Douze premiers mois suivant la participation au programme ou la période de prestations					
Incidence des demandes de prestations d'a.-c.	7,2 %	49,7 %	29,7 %	30,3 %	8,4 %
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	1,3	10,7	7,0	6,0	3,5
Prestation moyenne d'a.-c.	344 $	2 923 $	1 844 $	2 068 $	1 265 $
Pourcentage de semaines sur l'a.-c.	3,1 %	22,5 $	20,3	12,1	8,0

Nota : Les données de la partie supérieure du tableau visent la période comprise entre la fin de la période de prestations de référence et la date d'arrêt des données disponibles du profil vectoriel (juin 1994); toutes les différences sont significatives à p<0,001. Les colonnes 5 et 6 ne tiennent compte que des participants à l'ATI et des personnes appartenant au groupe témoin qui ont lancé leur propre entreprise

Le groupe des participants et le groupe témoin présentent des différences à plusieurs aspects importants, le nombre de semaines écoulées entre la fin de la période de prestations de référence et la date d'arrêt des données disponibles à même les fichiers de l'assurance-chômage est notamment différent dans chaque cas. Par conséquent, il est crucial de prendre en considération ces différences, d'un point de vue statistique. Après application de dispositifs de contrôle (voir tableau B.24), un écart de 37,5 points de pourcentage, à l'avantage des participants à l'ATI, subsiste au chapitre de la vraisemblance de la formulation d'une demande de prestations d'a.-c.

[13] La période de prestations de référence est la période de prestations liée à l'ATI pour les participants au programme et une période de prestations choisie de manière aléatoire pour le groupe témoin (en tenant compte des strates trimestrielles afin de se conformer à la répartition dans le temps des demandes de prestations liées à l'ATI). Dans ce dernier cas, la période de référence a été choisie de manière aléatoire au sein des périodes de prestations des participants au programme couvertes par l'étude d'évaluation.

(après une période moyenne de 37 semaines depuis la fin de leur participation à l'ATI). Après modélisation, les différences persistent puisque selon les modèles, les participants à l'ATI touchent de l'assurance-chômage pendant 10 semaines de moins et puisent 2 632 $ de moins dans le Compte de l'assurance-chômage.

Il existe une autre manière de tenir compte des fluctuations dans la durée de la période consécutive à la participation au programme selon le groupe étudié : il suffit de tronquer cette période afin qu'elle soit d'une durée de douze mois pour chaque groupe. Ce faisant, on rend les comparaisons entre les deux groupes davantage significatives. La partie inférieure du tableau de la figure 6.2 présente les indicateurs de dépendance à l'assurance-chômage au cours de cette période tronquée. L'avantage des participants à l'ATI s'en trouve sensiblement atténué, mais demeure significatif : ils auraient touché sept semaines de prestations d'assurance-chômage de moins (sur une période de douze mois), ce qui se traduit par 1 844 $ de prestations de moins et 20 p. 100 moins de semaines disponibles passées sur l'assurance-chômage.

Les données de l'enquête bivariée indiquent qu'il y a une différence significative entre les participants à l'ATI et les personnes appartenant au groupe témoin en ce qui concerne le recours à l'aide sociale, constatation qui est conforme à la situation professionnelle plus intéressante en général des participants à l'ATI. En effet, 4 p. 100 des participants au programme ont reçu de l'aide sociale au cours de la période consécutive à leur participation tandis que cette proportion s'élève à 10 p. 100 pour les non-participants. Il existe également une différence significative dans l'importance des sommes obtenues de l'aide sociale. En effet, parmi les participants à l'ATI qui ont reçu de l'aide sociale après leur participation au programme, la durée de la période de prestations a été en moyenne de 14 semaines par rapport à une période moyenne de 29 semaines pour les non-participants.

Une comparaison des résultats obtenus par les participants à l'ATI et de ceux obtenus par les travailleurs indépendants du groupe témoin indique que si ces derniers s'en sont mieux sortis que la moyenne des personnes appartenant au groupe témoin, ils dépendent tout de même davantage de l'assurance-chômage que les participants à l'ATI. Au cours des 12 mois ayant suivi la fin de leur période de prestations, les travailleurs indépendants du groupe témoin ont touché 1 265 $ de prestations d'assurance-chômage de plus que les participants à l'ATI, et ces prestations se sont étalées sur une période plus longue de 3,5 semaines que dans le cas des participants à l'ATI qui ont touché de l'a.-c.

QUESTION 3b Dans quelle mesure les participants sont-ils parvenues à l'autonomie sur le marché du travail? b) Les participants touchent-ils un revenu plus élevé après leur participation à l'ATI? Quelle est la proportion de leur revenu qui est tirée d'un travail indépendant et la proportion tirée d'un emploi rémunéré? Quel est l'effet sur leur niveau de vie global de la participation à l'ATI?

Dans les modèles économétriques, les participants à l'ATI sont moins susceptibles, par presque trois points de pourcentage (2,88 p. 100), d'avoir reçu de l'aide sociale au cours de la période consécutive à leur participation au programme que les personnes du groupe témoin. Les modèles multivariés ont aussi confirmé que les participants à l'ATI touchent de l'aide sociale pendant une période plus courte comparativement aux personnes appartenant au groupe témoin (tableau B.4). Ceux qui sont le moins susceptible de recourir à l'aide sociale au cours de la période consécutive à leur participation au programme sont : les travailleurs plus âgés, les travailleurs dont le conjoint est occupé, les travailleurs jouissant d'un niveau de scolarité relativement plus élevé, les travailleurs ayant déjà occupé des postes de direction ou les travailleurs dont les revenus d'emploi

antérieurs étaient plus élevés. Les travailleurs qui avaient été en chômage pendant un nombre de semaines supérieur au cours de la période ayant précédé leur participation au programme étaient par ailleurs davantage susceptibles d'avoir touché de l'aide sociale au cours de la période consécutive à leur participation au programme.

Revenus

La tableau 11 présente les résultats de l'analyse bivariée et multivariée des incidences de l'ATI sur le revenu des participants. Afin d'examiner la question des incidences de la participation à l'ATI sur le revenu des participants, on a eu recours à six indicateurs :

- les gains totaux (y compris les gains tirés d'un travail indépendant, les gains tirés d'un emploi rémunéré et les bénéfices de leur entreprise);
- l'évolution des gains entre la période antérieure et la période consécutive à la participation au programme,
- le revenu personnel annuel;
- l'évolution de la valeur de l'actif personnel entre la période antérieure et la période consécutive à la participation au programme,
- les gains mensuels tirés d'un travail indépendant (les gains plus les bénéfices de l'entreprise);
- les bénéfices mensuels de l'entreprise (chiffre d'affaires - dépenses).

Tableau 11
Gains : Resultats bivaries et multivaries

	BIVARIÉS			MULTIVARIÉS	
	Participants ATI	Groupe témoin	P	Coefficient des participants	P
Totalité de l'échantillon					
Gains hebdomadaires totaux	580 $	457 $	0,0000	213 $	0,0100
Évolution des gains	-142 $	-17 $	0,0000	-186 $	0,0000
Revenu personnel annuel	20 033 $	20 706 $	0,1277	-1 139 $	0,4192
Évolution de l'actif	-1 989 $	498 $	0,0000	-2 818 $	0,0000
Échantillon de travailleurs indépendants					
Gains mensuels tirés d'un travail indépendant (1)	2 575 $	2 676 $	0,8380	216 $	0,7391
Bénéfice de l'entreprise (2)	1 708 $	2 151 $	0,4098	-429 $	0,5456

(1) Le chiffre d'affaires moins toutes les dépenses sauf les sommes versées à soi-même.
(2) Le chiffre d'affaires moins la totalité des dépenses.

L'estimation des gains totaux a été plus complexe que dans d'autres études d'évaluation, compte tenu de l'inclusion des gains tirés d'un travail indépendant. Il existe deux catégories de gains tirés

antérieurs étaient plus élevés. Les travailleurs qui avaient été en chômage pendant un nombre de semaines supérieur au cours de la période ayant précédé leur participation au programme étaient par ailleurs davantage susceptibles d'avoir touché de l'aide sociale au cours de la période consécutive à leur participation au programme.

Revenus

La tableau 11 présente les résultats de l'analyse bivariée et multivariée des incidences de l'ATI sur le revenu des participants. Afin d'examiner la question des incidences de la participation à l'ATI sur le revenu des participants, on a eu recours à six indicateurs :

- les gains totaux (y compris les gains tirés d'un travail indépendant, les gains tirés d'un emploi rémunéré et les bénéfices de leur entreprise);
- l'évolution des gains entre la période antérieure et la période consécutive à la participation au programme,
- le revenu personnel annuel;
- l'évolution de la valeur de l'actif personnel entre la période antérieure et la période consécutive à la participation au programme,
- les gains mensuels tirés d'un travail indépendant (les gains plus les bénéfices de l'entreprise);
- les bénéfices mensuels de l'entreprise (chiffre d'affaires - dépenses).

Tableau 11
Gains : Résultats bivariés et multivariés

	BIVARIÉS			MULTIVARIÉS	
	Participants ATI	Groupe témoin	P	Coefficient des participants	P
	Totalité de l'échantillon				
Gains hebdomadaires totaux	680 $	457 $	0,0000	213 $	0,0100
Évolution des gains	142 $	-17 $	0,0000	186 $	0,0000
Revenu personnel annuel	20 033 $	20 765 $	0,1277	-1 139 $	0,0192
Évolution de l'actif	-1 989 $	498 $	0,0000	-2 818 $	0,0000
	Échantillon de travailleurs indépendants				
Gains mensuels tirés d'un travail indépendant (1)	2 575 $	2 676 $	0,8380	216 $	0,7391
Bénéfice de l'entreprise (2)	1 708 $	2 151 $	0,4098	-429 $	0,5458

(1) Le chiffre d'affaires moins toutes les dépenses sauf les sommes versées à soi-même.
(2) Le chiffre d'affaires moins la totalité des dépenses.

L'estimation des gains totaux a été plus complexe que dans d'autres études d'évaluation, compte tenu de l'inclusion des gains tirés d'un travail indépendant. Il existe deux catégories de gains tirés

d'un travail indépendant : le salaire que se verse le propriétaire de l'entreprise et les bénéfices générés par cette entreprise. Le salaire que se verse le propriétaire n'a pas été considéré comme un indicateur précis des gains tirés d'un travail indépendant, car environ un tiers des participants au programme ont déclaré ne pas s'être versé de salaire. En conséquence, le salaire tiré d'un travail indépendant et les bénéfices de l'entreprise (réduits de 50 p. 100, le cas échéant, afin de tenir compte de la part du copropriétaire) ont été combinés afin de représenter les gains totaux tirés d'un travail indépendant. Si le participant occupait un autre emploi rémunéré ou comptait sur un autre travail indépendant outre l'entreprise parrainée dans le cadre de l'ATI (environ 17 p. 100 des participants ont occupé ou occupent un autre emploi rémunéré depuis la fin de leur participation au programme et 6 p. 100 ont lancé une autre entreprise), les gains tirés de cet emploi ont été ajoutés aux gains totaux. En ce qui concerne le groupe témoin et les participants qui n'étaient plus travailleurs indépendants, les gains tirés d'un emploi rémunéré ont été utilisés comme indicateur des gains totaux.

En s'appuyant sur ces indicateurs, les résultats de l'analyse bivariée et multivariée indiquent tout d'abord que la participation à l'ATI a eu des incidences positives sur les gains (tableau 11). Au cours de la période consécutive à la participation au programme, les gains hebdomadaires totaux des participants à l'ATI sont de 680 $, soit 142 $ de plus que leurs gains immédiatement avant la participation au programme et 213 $ de plus que les gains des personnes appartenant au groupe témoin. Il convient de signaler toutefois que d'autres recherches effectuées dans le domaine permettent de croire que les personnes qui s'inscrivent à des programmes de formation ont souvent subi une diminution à court terme de leurs gains immédiatement avant leur participation à ce programme (Ashenfelter, 1978). Cette baisse temporaire des gains peut créer des distorsions dans les analyses subséquentes des incidences du programme en question sur leurs gains. Les résultats positifs de la participation à l'ATI sur les gains des intéressés ne se reflètent pas dans le revenu personnel déclaré pour les 12 derniers mois par les participants interviewés. Les résultats de l'analyse bivariée indiquent que le revenu des participants est légèrement (sans que ce soit significatif) inférieur à celui des personnes appartenant au groupe témoin (20 033 $ par rapport à 20 765 $). L'analyse multivariée a également permis de conclure que les participants à l'ATI avaient un revenu personnel annuel inférieur (1 139 $ de moins par année) à celui des personnes du groupe témoin.

En ce qui concerne les gains, les résultats de l'étude précédente sur l'EAI (Wong et al., 1993) avaient également révélé que la participation au programme avait un effet positif sur les gains des participants. Les auteurs de cette étude en sont venus à la conclusion que si les gains des participants avaient chuté abruptement pendant la période de participation au programme (plus abruptement que les gains des personnes s'étant contentées de toucher des prestations d'assurance-chômage), ces gains ont ensuite connu une croissance significative au cours de la deuxième et de la troisième année ayant suivi leur participation au programme. Une analyse différentielle a permis d'établir que les participants à l'EAI avaient bénéficié de gains annuels supérieurs de 3 911 $ à ceux des personnes qui appartenaient au groupe témoin.

Les résultats des projets pilotes d'aide au travail indépendant lancés aux États-Unis indiquent que sur le plan des gains, les succès ont été mitigés. Le projet de Washington n'a généré aucune différence statistiquement significative entre les gains des participants (gains tirés d'un travail indépendant et salaire combinés) et les gains des personnes affectées aléatoirement au groupe témoin. En ce qui concerne le projet du Massachusetts, le projet a eu des incidences significatives et positives sur les gains annuels des participants, qui ont augmenté en moyenne d'environ 6 000 $.

Tableau 12
Proportion du revenu personnel annuel déclaré issue d'un travail indépendant (au cours des douze mois précédents)

Situation professionnelle actuelle	Participants ATI (n)	Cas de référence - Personnes ayant lancé une entreprise à la fin de leur période de prestations (n)
TOUS LES CAS - Moyenne	59 % (1 071)	33 % (194)
75 à 100 %	46,3	15,5
50 à 75 %	9,2	14,7
25 à 50 %	14,0	15,2
0 à 25%	30,4	54,6
Travail indépendant seulement	65 % (796)	36 % (134)
Travail indépendant et emploi à temps plein	58 % (222)	48 % (6)
Travail indépendant et emploi à temps partiel	41 % (38)	21 % (23)
Emploi à temps plein seulement	33 % (108)	20 % (16)
Emploi à temps partiel seulement	27 % (27)	29 % (6)
Autres	39 % (80)	37 % (9)

Source : Enquête menée auprès des participants et des non-participants à l'ATI.

Les participants à l'ATI ont déclaré qu'environ 59 p. 100 de leur revenu personnel annuel au cours de l'année ayant précédé l'enquête provenait d'un travail indépendant (voir tableau 2). La proportion de gains tirés d'un travail indépendant par rapport aux gains totaux est plus élevée chez ceux qui se déclarent travailleurs indépendants (67 p. 100) et inférieure chez ceux qui jouissent de gains supplémentaires tirés d'un emploi rémunéré. Il convient de souligner que les personnes qui n'ont pas déclaré être des travailleurs indépendants ont tout de même déclaré un revenu tiré d'un travail indépendant au cours des 12 derniers mois. Il se peut que ce soit parce qu'ils étaient travailleurs indépendants à un moment ou à un autre au cours des 12 mois en question, mais qu'ils ne l'étaient plus au moment de l'enquête, ou encore, il se peut qu'ils aient tout simplement oublié de déclarer leur statut de travailleur indépendant, peut-être parce qu'ils ne perçoivent pas ce travail indépendant comme un aspect important de leur situation professionnelle.

Ces données contredisent les conclusions formulées précédemment dans l'étude sur l'EAI (Wong et al., 1993) suivant lesquelles les gains tirés d'un travail indépendant ne représentaient jamais plus de 37 p. 100 des gains totaux des participants au cours des trois années suivant leur participation au programme. La période relativement courte consécutive à la participation au programme prise en considération aux fins de la présente évaluation peut expliquer cet écart et, si l'on se fonde sur les conclusions de l'étude sur l'EAI, la proportion des gains totaux tirés d'un travail indépendant devrait décliner au même rythme que le taux de survie des entreprises créées. Wong et al. indiquent que la troisième année de travail indépendant est particulièrement critique en ce qui concerne la survie des nouvelles entreprises.

Les participants au programme ATI se sont comportés moins bien que les personnes appartenant au groupe témoin en ce qui concerne l'évolution de l'actif personnel entre la période antérieure à la participation au programme et la période consécutive à cette participation (tableau B.8). En effet, entre ces deux périodes, l'actif personnel net des participants a subi une baisse moyenne

Tableau 12
Proportion du revenu personnel annuel déclaré issue d'un travail indépendant (au cours des douze mois précédents)

Situation professionnelle actuelle	Participants ATI (n)	Cas de référence - Personnes ayant lancé une entreprise à la fin de leur période de prestations (n)
TOUS LES CAS - Moyenne	59 % (1 071)	33 % (194)
75 à 100 %	46,3	15,5
50 à 75 %	9,2	14,7
25 à 50 %	14,0	15,2
0 à 25%	30,4	54,6
Travail indépendant seulement	85 % (796)	36 % (134)
Travail indépendant et emploi à temps plein	58 % (22)	48 % (6)
Travail indépendant et emploi à temps partiel	41 % (38)	21 % (23)
Emploi à temps plein seulement	33 % (108)	20 % (16)
Emploi à temps partiel seulement	27 % (27)	29 % (8)
Autres	39 % (80)	37 % (8)

Source : Enquête menée auprès des participants et des non-participants à l'ATI.

Les participants à l'ATI ont déclaré qu'environ 59 p. 100 de leur revenu personnel annuel au cours de l'année ayant précédé l'enquête provenait d'un travail indépendant (voir tableau 2). La proportion de gains tirés d'un travail indépendant par rapport aux gains totaux est plus élevée chez ceux qui se déclarent travailleurs indépendants (67 p. 100) et inférieure chez ceux qui jouissent de gains supplémentaires tirés d'un emploi rémunéré. Il convient de souligner que les personnes qui n'ont pas déclaré être des travailleurs indépendants ont tout de même déclaré un revenu tiré d'un travail indépendant au cours des 12 derniers mois. Il se peut que ce soit parce qu'ils étaient travailleurs indépendants à un moment ou à un autre au cours dés 12 mois en question, mais qu'ils ne l'étaient plus au moment de l'enquête, ou encore, il se peut qu'ils aient tout simplement oublié de déclarer leur statut de travailleur indépendant, peut-être parce qu'ils ne perçoivent pas ce travail indépendant comme un aspect important de leur situation professionnelle.

Ces données contredisent les conclusions formulées précédemment dans l'étude sur l'EAI (Wong et al., 1993) suivant lesquelles les gains tirés d'un travail indépendant ne représentaient jamais plus de 37 p. 100 des gains totaux des participants au cours des trois années suivant leur participation au programme. La période relativement courte consécutive à la participation au programme prise en considération aux fins de la présente évaluation peut expliquer cet écart et, si l'on se fonde sur les conclusions de l'étude sur l'EAI, la proportion des gains totaux tirés d'un travail indépendant devrait décliner au même rythme que le taux de survie des entreprises créées. Wong et al. indiquent que la troisième année de travail indépendant est particulièrement critique en ce qui concerne la survie des nouvelles entreprises.

Les participants au programme ATI se sont comportés moins bien que les personnes appartenant au groupe témoin en ce qui concerne l'évolution de l'actif personnel entre la période antérieure à la participation au programme et la période consécutive à cette participation (tableau B.8). En effet, entre ces deux périodes, l'actif personnel net des participants a subi une baisse moyenne

(actif moins les dettes) de 2 817 $. Or, l'actif net des personnes appartenant au groupe témoin a connu au cours de la même période une croissance de 498 $ (tableau 11). Il convient de signaler que cette estimation ne comprend ni l'actif ni le passif des entreprises créées et ne tient pas compte non plus des personnes qui, au sein du groupe témoin, étaient des travailleurs indépendants.

On a établi que les bénéfices des entreprises équivalaient au chiffre d'affaires total moins les dépenses d'exploitation engagées. En ce qui concerne les gains tirés d'un travail indépendant ou les bénéfices des entreprises, il n'y avait aucune différence significative entre les entreprises créées dans le cadre de l'ATI et les entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin et ce, que ce soit dans l'analyse bivariée ou l'analyse multivariée. Les gains tirés d'un travail indépendant se sont chiffrés à 1 724 $ par mois pour les participants et à 2 056 $ pour les personnes appartenant au groupe témoin (tableau 11). Les bénéfices des entreprises se sont élevés à 1 708 $ pour les participants et à 2 151 $ pour les personnes appartenant au groupe témoin. Les entreprises lancées dans la région de l'Atlantique ont généré des bénéfices plus élevés que les entreprises des autres régions.

Mises à part les incidences financières, l'ATI a eu des effets importants à certains égards non liés au marché du travail. Les résultats de J'analyse bivariée permettent de croire que le programme a des incidences positives à cet égard. En effet, les participants au programme ATI se sont dits davantage satisfaits de leur vie que les personnes appartenant au groupe témoin et ce à tous les égards : sécurité financière globale (cote moyenne de 4,2 et 3,8 respectivement sur une échelle de 7 points), sens des affaires ou compétences professionnelles (5,9 et 5,4 respectivement), degré de contrôle sur sa vie (5,5 et 5,2 respectivement) et qualité de vie globale (5,6 et 5,3 respectivement).

Dans le cadre de l'analyse multivariée, nous avons eu recours à des variables factorielles (une combinaison de plusieurs variables) pour représenter deux genres d'effets de l'ATI n'ayant pas trait à la vie professionnelle : satisfaction à l'endroit de la vie en général et confiance dans le marché du travail. Les effets positifs de la participation au programme persistent dans le modèle multivarié. Les participants à l'ATI étaient davantage susceptibles d'être satisfaits de leur vie (différence positive de 0,3 sur une échelle de 7 points) et exprimaient une plus grande confiance dans leur situation sur le marché du travail (différence positive de 0,2 sur une échelle de 7 points (tableaux B.11 et B.12 respectivement). La participation à la formation au travail indépendant influe de manière importante et positive sur la confiance qu'éprouvent les participants. Les participants plus jeunes et les participants jouissant d'une expérience de travail plus solide (c'est-à-dire ceux ayant travaillé un plus grand nombre de semaines au cours des 24 mois ayant précédé leur participation) et ceux qui sont davantage disposés à prendre des risques étaient davantage confiants dans leur situation sur le marché du travail et étaient davantage susceptibles d'être satisfaits. Les femmes et les participants dont le conjoint est occupé sont aussi davantage susceptibles d'être satisfaits.

QUESTION 3c Dans quelle mesure les participants sont ils parvenus à l'autonomie sur le marché du travail? c) Les participants travaillent-ils un plus grand nombre d'heures après leur participation à l'ATI qu'avant? Quel est le ratio des heures travaillées par rapport aux gains accumulés avant et après la participation au programme? Quelle est la réparatition des heures travaillées par genre d'emploi?

Heures de travail

Les enquêtes menées auprès des participants à l'ATI et auprès d'un groupe témoin de non-participants permettent de dégager certaines données sur le nombre d'heures travaillées par semaine au cours de la période ayant précédé la participation au programme et sur les heures travaillées au cours de la période consécutive à la participation au programme. Les résultats de l'analyse bivariée indiquent que les participants au programme travaillent davantage d'heures après leur participation à l'ATI qu'avant. Les participants à l'ATI travaillaient, en moyenne, 42 heures par semaine dans l'emploi qu'ils occupaient avant leur participation au programme. Or, ces mêmes participants consacraient en moyenne 56 heures par semaine à leur entreprise créée dans le cadre de l'ATI. Pour l'ensemble des personnes appartenant au groupe témoin, il n'y avait pas eu de changement dans le nombre d'heures travaillées entre la période ayant précédé et celle ayant suivi la participation au programme, soit 42 heures par semaine au cours des deux périodes. Le nombre d'heures travaillées par les personnes appartenant au groupe témoin qui ont lancé leur propre entreprise a augmenté d'une manière similaire, bien que pas aussi spectaculaire, au nombre d'heures travaillées par les participants à l'ATI. Les travailleurs indépendants du groupe témoin travaillaient, en moyenne, 43 heures par semaine avant de lancer leur propre entreprise et 47 heures par semaine après être devenus des travailleurs indépendants.

Les modèles multivariés confirment que la participation à l'ATI est associée à une augmentation du nombre d'heures travaillées par semaine. Le nombre d'heures travaillées par les participants à l'ATI a augmenté de 13 heures par semaine entre la période ayant précédé leur participation au programme et celle l'ayant suivie (tableau B. 12). Les participants à l'ATI travaillent, en moyenne, 14 heures de plus par semaine que les personnes appartenant au groupe témoin (tableau B. 13). Les travailleurs plus jeunes et les hommes ont tendance à travailler un nombre hebdomadaire d'heures supérieur à celui des autres groupes.

QUESTION 4 Dans quelle mesure les participants à l'ATI se seraient-ils orientés vers le travail indépendant même sans l'aide du programme? Les clients dont la candidature est rejetée décident-ils tout de même de devenir travailleurs indépendants?

Le ratio entre les heures travaillées et les gains chute au cours de la période étudiée aussi bien pour les participants que pour les personnes du groupe témoin. Les gains horaires des participants à l'ATI passent ainsi de 13 $ de l'heure avant leur participation au programme à 12 $ de l'heure après. La baisse des gains horaires, en dépit de l'augmentation globale des gains en chiffres absolus, résulte de l'augmentation du nombre d'heures travaillées qui est plus importante que l'augmentation des gains. Les gains horaires des personnes appartenant au groupe témoin diminuent également, passant de 12 $ de l'heure à 11 $ de l'heure.

Apport non différentiel du programme

On entend par apport non différentiel du programme, ou «masse inerte», la proportion de participants qui auraient créé leur propre entreprise même en l'absence du programme. On a étudié cette question en s'appuyant principalement sur les éléments probants tirés de l'enquête auprès des participants à l'ATI (déclaration des participants quant à la vraisemblance qu'ils se soient lancés en affaires même sans l'ATI) et sur les éléments probants tirés de l'enquête auprès des clients dont la candidature avait été rejetée (proportion de ceux-ci qui ont tout de même créé une entreprise). Cinquante-six pour cent des participants ont déclaré que si le Programme d'aide au travail indépendant n'avait pas existé, ils auraient tout de même lancé leur propre entreprise. Des répondants qui ont indiqué qu'ils n'auraient pas lancé leur propre entreprise si ce n'avait été du Programme ATI, 70 p. 100 (soit environ 30 p. 100 de l'ensemble des participants) ont déclaré qu'ils auraient lancé leur entreprise à une date ultérieure, ce qui donne un total de 86 p. 100 des

participants qui auraient tout de même créé une entreprise en l'absence du Programme ATI. Compte tenu que cette méthode de mesure tend à surévaluer les intentions réelles des participants, nous considérons ce chiffre comme représentant la «masse inerte» maximale du programme.

Des requérants au Programme ATI dont la candidature a été refusée, 41 p. 100 ont tout de même créé leur propre entreprise. Environ un tiers (34 p. 100) des requérants refusés sont actuellement travailleurs indépendants. Seulement quelques requérants ont vu leur candidature rejetée au motif qu'ils lanceraient leur entreprise avec ou sans l'aide offerte dans le cadre du programme. La majorité des candidats refusés l'ont été parce que le succès éventuel des projets d'entreprise soumis était trop incertain. Si un tiers des candidats rejetés (ceux dont on prévoyait que l'entreprise serait un échec) ont tout de même décidé de devenir travailleurs indépendants, il est probable qu'une proportion encore plus élevée des participants au programme dont on prévoyait que l'entreprise serait un succès auraient lancé leur propre entreprise. Si l'on suppose que le processus de sélection retenu fonctionne mieux que l'affectation aléatoire des candidats, cette proportion de 34 p. 100 des candidats refusés qui ont tout de même créé leur entreprise constitue la «masse inerte» minimale du programme.

QUESTION 5
Quels facteurs sont le plus susceptible de contribuer au succès du travail indépendant? En particulier, quel est le rôle des expériences antérieures de travail indépendant, de la formation antérieures reçu sur les petites entreprises, d'une capitalisation additionnelle par des particuliers et de l'expérience de travail antérieure?

Nous avons tenté de procéder à des calculs différentiels similaires à ceux utilisés dans la récente évaluation du Programme de travail partagé. Cependant, les dimensions restreintes des groupes en cause et les erreurs de mesure ont donné des résultats très instables. Dans l'ensemble, compte tenu des éléments probants dont nous disposons, on peut estimer à 50 p. 100 l'apport non différentiel du programme. Ce chiffre correspond également à ce que l'on trouve dans la documentation internationale. Ainsi, les analystes du projet mené au Royaume-Uni ont estimé leur «masse inerte» à environ 40 p. 100 et, dans le cas du programme d'aide au travail indépendant mis en oeuvre en Irlande, cette «masse inerte» était légèrement supérieure à 50 p. 100 (Scott, 1992). L'OCDE a aussi étudié la documentation internationale et en est venue à la conclusion que la «masse inerte» totale et partielle se situait entre 40 p. 100 et 60 p. 100 (OCDE, 1993).

Facteurs contribuant au succès des entreprises

Pour bien comprendre les facteurs qui y sont associés, le «succès des entreprises» a été défini au moyen de plusieurs indicateurs :

- survie des entreprises (le propriétaire exploite-t-il encore actuellement son entreprise);
- emplois créés (nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel créés, nombre de mois-personnes d'emploi créés),
- chiffre d'affaires.

Les analyses bivariées et économétriques ont utilisé ces facteurs comme des variables dépendantes afin d'évaluer l'importance des différentes variables inhérentes aux antécédents personnels des candidats et l'importance des paramètres du programme comme facteurs de succès et de survie des entreprises créées.

F-2

Dans l'étude Wong et al. sur l'EAI, les auteurs avaient cherché à établir l'effet d'une exposition antérieure des participants au travail indépendant sur les résultats obtenus dans le cadre du programme. On en était venu à la conclusion que les gains moyens tirés d'un travail indépendant au cours de la période consécutive à la participation au programme étaient plus élevés pour les participants qui possédaient une expérience antérieure de travail indépendant (66 p. 100 plus élevés). Les gains tirés d'un emploi étaient 14 p. 100 plus élevés au cours de la période consécutive à la participation au programme pour les participants qui possédaient déjà une expérience de travail indépendant.

La présente étude d'évaluation de l'ATI n'a pas confirmé l'existence d'une relation entre une exposition antérieure au travail indépendant et le succès obtenu dans le cadre du programme. Aussi bien l'analyse bivariée que l'analyse multivariée ont indiqué que le fait d'avoir été exposé au travail indépendant (par exemple, le fait d'avoir eu un parent travailleur indépendant) ne semble pas influer sur la survie de l'entreprise créée ni être lié à aucun des indicateurs de succès utilisés dans le cadre de notre évaluation. Au sein du groupe des participants à l'ATI, on a pu conclure qu'une expérience antérieure de travail indépendant n'était pas statistiquement liée de manière significative à l'un ou l'autre des indicateurs de succès des entreprises ni aux indicateurs de succès au sein de la population active après la participation au programme.

Par contre, une expérience antérieure à un poste de gestion semble être un facteur important permettant de prédire la survie de l'entreprise et son succès. Les résultats bivariés ont indiqué que les répondants qui avaient déjà assumé des responsabilités de gestion dans leurs emplois précédents étaient davantage susceptibles de créer des entreprises vouées au succès. Dans l'analyse économétrique cependant, ce facteur n'était pas significatif. Le fait d'avoir déjà assumé des responsabilités de gestion était également positivement lié au nombre d'emplois créés dans les résultats de l'analyse bivariée. L'analyse multivariée a confirmé que l'expérience antérieure à un poste de gestion est positivement liée au nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel créés et au chiffre d'affaires total de l'entreprise. L'expérience à un poste de gestion ne constitue pas un indicateur significatif de prévision du nombre de mois-personnes d'emploi (tableaux B. 13, B. 14 et B.18 respectivement). Les antécédents professionnels (nombre de semaines d'occupation au cours de la période de 24 mois ayant précédé la participation au programme) étaient aussi directement proportionnels au nombre d'emplois à temps plein créés et au chiffre total d'affaires de l'entreprise.

Les conclusions de l'évaluation indiquent que la «quantité» de formation d'ATI reçue (exprimée en nombre d'heures de formation) ne constitue pas un facteur significatif permettant de prédire le succès des entreprises créées. Aussi bien les résultats de l'analyse bivariée que ceux de l'analyse multivariée suggèrent par contre que la formation à la petite entreprise reçue à l'extérieur des cadres du Programme ATI[14] est positivement liée à la survie des entreprises, même si ce facteur n'était pas de manière constante lié aux autres indicateurs de succès. Dans les modèles économétriques, la formation reçue à l'extérieur des cadres du Programme ATI augmente le nombre d'emplois à temps plein créés.

[14] L'apport différentiel de la formation ATI n'a pas été évalué puisque la majorité des participants sont censés avoir participé à ce volet obligatoire du programme.

QUESTION 6
Comment le taux de succès des entreprises lancées dans le cadre de l'ATI se compare-t-il au taux de succès d'entreprises comparables lancées sans l'aide de l'ATI? Comment le taux de succès varie-t-il entre les différents groupes cibles au sein du programme ATI?

Les entreprises dans lesquelles les propriétaires investissent plus d'argent à titre personnel sont davantage susceptibles de survivre que les entreprises dans lesquelles les investissements personnels consentis sont inférieurs. Une plus forte capitalisation influe également sur la création d'emplois et sur le chiffre d'affaires global. Ces tendances étaient significatives à la fois dans les modèles bivariés et multivariés. Les entreprises qui ont obtenu du financement d'une banque (plutôt que d'une autre source) étaient davantage susceptibles d'embaucher des employés à temps plein et d'avoir des chiffres d'affaires plus élevés.

Les autres indicateurs qui se sont avérés significatifs afin de prédire le chiffre d'affaires total étaient : le secteur d'activité (les entreprises du secteur des ventes affichaient des chiffres d'affaires totaux plus élevés); le sexe (les entreprises lancées par des hommes affichaient des chiffres d'affaires totaux plus élevés); la région (les entreprises lancées au Québec et dans la région de l'Atlantique affichaient des chiffres d'affaires plus élevés) et l'emploi du conjoint (les participants dont le conjoint était occupé affichaient des chiffres d'affaires plus élevés).

Taux de succès des entreprises

Le taux de survie des entreprises créées dans le cadre du Programme ATI (comparativement au taux de succès des entreprises créées à l'extérieur des cadres du Programme ATI) est un critère important d'évaluation du succès du programme. Les résultats de l'enquête bivariée indiquent que les entreprises créées par les personnes appartenant au groupe témoin et par les requérants dont la candidature avait été rejetée sont davantage susceptibles de survivre que les entreprises créées par les participants au programme. En effet, 83 p. 100 des entreprises lancées dans le cadre du Programme ATI étaient toujours en exploitation au moment de l'enquête par rapport à 91 p. 100 des entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin et 90 p. 100 des entreprises lancées par des requérants dont la candidature avait été rejetée. Les modèles économétriques confirment que les entreprises lancées par les personnes du groupe témoin sont 6,6 p. 100 davantage susceptibles de survivre que les entreprises créées dans le cadre de l'ATI mais cette estimation n'est pas statistiquement significative (tableau B. 16). Il n'y avait aucune différence significative dans les taux de survie d'une région à l'autre.

La figure 10 présente les taux de survie des entreprises créées respectivement par les participants à l'ATI, par les personnes appartenant au groupe témoin et par les requérants dont la candidature avait été rejetée. Tel que mentionné précédemment, le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de l'ATI est légèrement inférieur à celui des entreprises lancées par des personnes appartenant au groupe témoin ou par des requérants dont la candidature avait été rejetée. Les taux de survie commencent à diverger pour les deux groupes environ 10 à 12 semaines après la création de l'entreprise. Les taux de survie déclinent ensuite de manière constante, bien que lente.

Figure 10
Taux de survie des entreprises lancées par les participants à l'ATI, par les personnes du groupe témoin et par les requérants dont la candidature a été rejetée

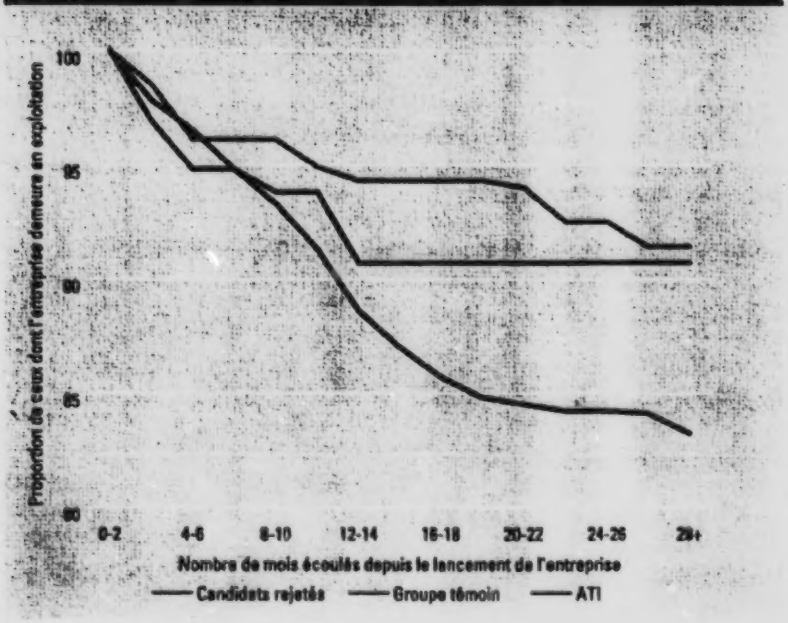

Les taux de survie des entreprises des participants à l'ATI sont conformes à l'expérience internationale en ce domaine. Ainsi, en France, le taux de survie des entreprises après un an est de 84 p. 100. Ce taux se situe à 88 p. 100 en Irlande au cours de la même période. Il convient de signaler que ce taux ne vaut que pour la survie à court terme de l'entreprise. Pour les participants, la survie a été mesurée entre trois et 18 mois après leur participation au programme. Le taux de survie ne peut que diminuer dans l'avenir. Dix-neuf pour cent des participants et 17 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin qui ont lancé leur propre entreprise ont convenu «qu'il y avait de bonnes possibilités que leur entreprise cesse ses activités au cours des deux prochaines années».

QUESTION 7
Quel est le taux de rentabilité économique des sommes investies dans l'ATI?

Les différences entre le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de l'ATI par les différents groupes ciblés sont négligeables à l'échelle bivariée. Le groupe des personnes handicapées constitue la seule exception. Les personnes qui ont déclaré souffrir d'un handicap sont en effet moins susceptibles de continuer à exploiter leur entreprise. Si le taux de survie des entreprises était le même pour les hommes et pour les femmes, les hommes étaient davantage susceptibles d'avoir créé des entreprises plus grosses. Ces entreprises affichaient un chiffre d'affaires brut plus élevé, généraient des revenus plus élevés pour le propriétaire et possédaient un actif d'une valeur supérieure. Le taux de survie des entreprises lancées par des prestataires de l'aide sociale était de 85 p. 100 et était donc légèrement plus élevé que celui des entreprises des

Figure 10
Taux de survie des entreprises lancées par les participants à l'ATI, par les personnes du groupe témoin et par les requerants dont la candidature a été rejetée

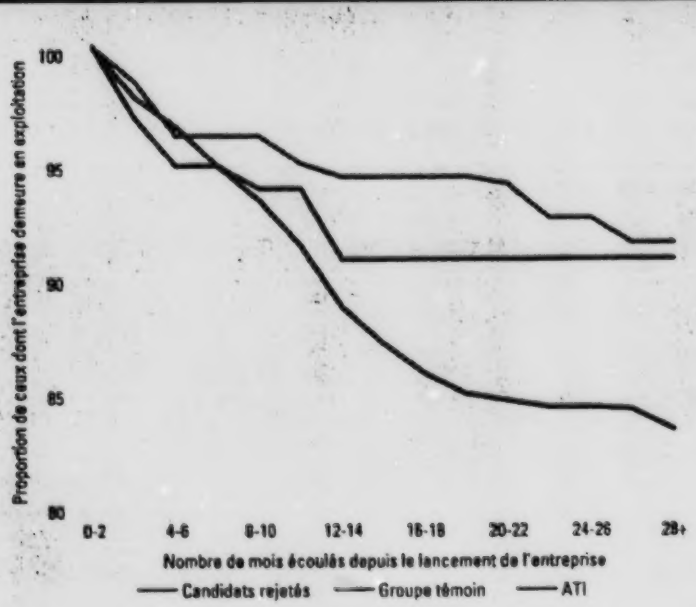

Les taux de survie des entreprises des participants à l'ATI sont conformes à l'expérience internationale en ce domaine. Ainsi, en France, le taux de survie des entreprises après un an est de 84 p. 100. Ce taux se situe à 88 p. 100 en Irlande au cours de la même période. Il convient de signaler que ce taux ne vaut que pour la survie à court terme de l'entreprise. Pour les participants, la survie a été mesurée entre trois et 18 mois après leur participation au programme. Le taux de survie ne peut que diminuer dans l'avenir. Dix-neuf pour cent des participants et 17 p. 100 des personnes appartenant au groupe témoin qui ont lancé leur propre entreprise ont convenu «qu'il y avait de bonnes possibilités que leur entreprise cesse ses activités au cours des deux prochaines années».

QUESTION 7
Quel est le taux de rentabilité économique des sommes investies dans l'ATI?

Les différences entre le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de l'ATI par les différents groupes ciblés sont négligeables à l'échelle bivariée. Le groupe des personnes handicapées constitue la seule exception. Les personnes qui ont déclaré souffrir d'un handicap sont en effet moins susceptibles de continuer à exploiter leur entreprise. Si le taux de survie des entreprises était le même pour les hommes et pour les femmes, les hommes étaient davantage susceptibles d'avoir créé des entreprises plus grosses. Ces entreprises affichaient un chiffre d'affaires brut plus élevé, généraient des revenus plus élevés pour le propriétaire et possédaient un actif d'une valeur supérieure. Le taux de survie des entreprises lancées par des prestataires de l'aide sociale était de 85 p. 100 et était donc légèrement plus élevé que celui des entreprises des

autres participants. Cependant, l'échantillon était trop limité pour procéder à une évaluation rigoureuse des disparités dans les taux de survie au sein des différents groupes désignés.

Taux de rendement économique

Le taux de rendement économique des sommes investies au bénéfice des participants à l'ATI est calculé comme suit :

$$\frac{\textit{(gains personnels ponctuels + gains personnels mensuels) - coûts de renoncement - I}}{\textit{participation personnelle au capital}}$$

Les **gains *personnels ponctuels*** *sont:*

- les prestations moyennes de l'ATI (différence avec les prestations versées au groupe témoin - voir section suivante) : 12 975 $;
- l'actif de la société : 19 430 $.

Les **gains *personnels mensuels*** sont

- les bénéfices mensuels de l'entreprise : 2 575 $;
- le revenu mensuel tiré d'un emploi secondaire : 667

Les **coûts *de renoncement*** comprennent :

- les prestations d'assurance-chômage auxquelles le participant renonce après la période de participation à l'ATI (différence mensuelle avec les prestations versées au groupe témoin - voir section 6.la) : 154 $;
- a rémunération à laquelle le participant renonce (par rapport au groupe témoin) : 2 045 $ par mois.

La **participation *personnelle au* capital *de l'entreprise*** atteignait en moyenne 16 814 $. Ainsi, au cours d'une période de douze mois, le taux de rendement mensuel de l'investissement a été d'environ 1,67 $ par dollar investi au nom des participants à l'ATI. La figure 11 présente l'évaluation de ce taux au cours d'une période de cinq ans. Cette estimation est fondée sur l'hypothèse que tous les facteurs susmentionnés (gains personnels et coûts de renoncement) demeurent les mêmes.

Figure 11
Taux personnel de rendement par mois selon les estimations de valeur ajoutée

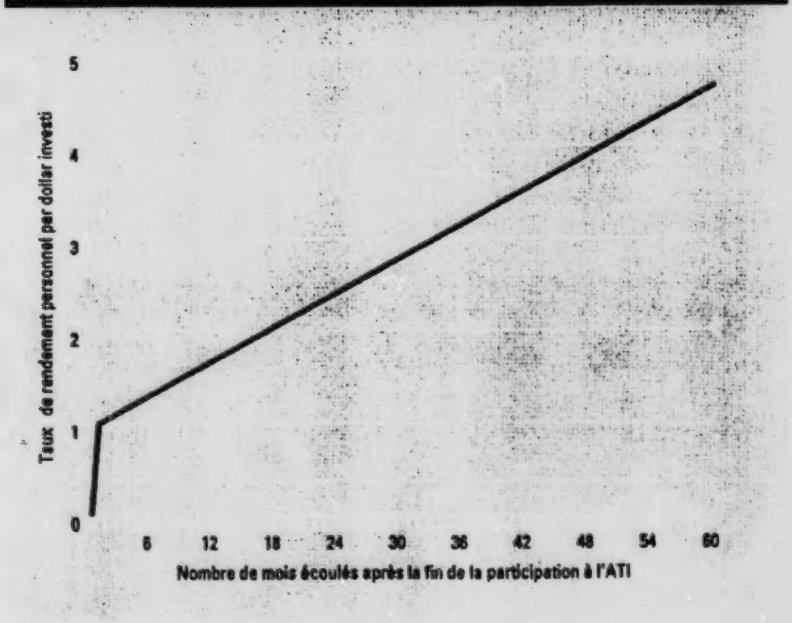

Le taux de rendement économique pour la société se calcule comme suit:

$$\frac{\textit{chiffre d'affaires mensuel - production perdue}}{\textit{coût additionnel pour le Compte d'a.-c. - réduction des sommes puisées dans le Compte d'a.-c. par la suite}}$$

- Le ***chiffre d'affaires mensuel*** des participants de l'ATI est estimé à 8 423 $, montant qu'on réduit de 50 p. 100 afin de tenir compte de la «masse inerte».

- La ***production perdue*** est la production qui aurait été générée si les participants à l'ATI avaient occupé des emplois rémunérés (données estimées en fonction du groupe témoin), soit 2 045 $ en salaires multipliés par un facteur de valeur ajoutée[15] qui lie le salaire à la valeur de la production et qui est ici aussi réduit de 50 p. 100 pour tenir compte de la «masse inerte».

- Le ***coût additionnel pour le Compte d'assurance-chômage*** (différence par rapport aux prestations versées au groupe témoin - voir section suivante) est de 12 975 $.

- La ***diminution de la ponction dans le Compte d'assurance-chômage par la suite*** (différence mensuelle par rapport au groupe témoin - voir section 6.la) est de 1 844 $ ^ 12 = 154 $.

Puisque le facteur de valeur ajoutée est inconnu, les courbes du taux de rendement économique ont été calculées pour des valeurs de 1 à 3 par échelon de 0,5. Les résultats sont présentés à la

[15] Production réelle par rapport au salaire payé, exprimée en pourcentage.

Figure 11
Taux personnel de rendement par mois selon les estimations de valeur ajoutée

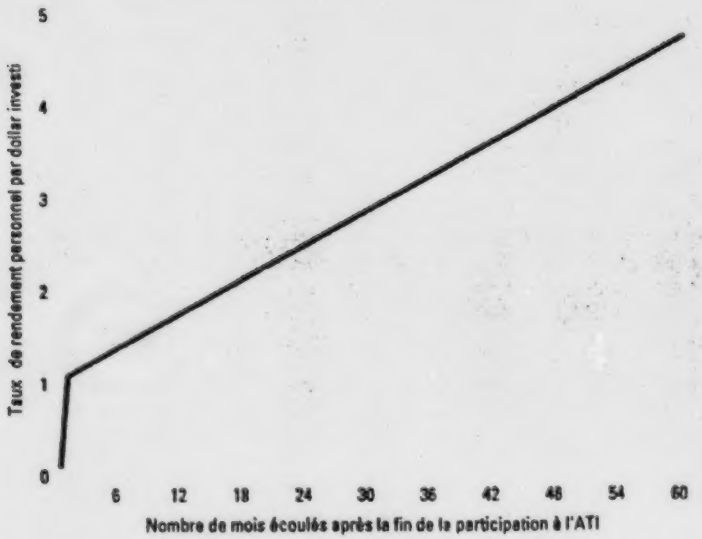

Le taux de rendement économique pour la société se calcule comme suit:

$$\frac{\textit{chiffre d'affaires mensuel - production perdue}}{\textit{coût additionnel pour le Compte d'a.-c. - réduction des sommes puisées dans le Compte d'a.-c. par la suite}}$$

- Le ***chiffre d'affaires mensuel*** des participants de l'ATI est estimé à 8 423 $, montant qu'on réduit de 50 p. 100 afin de tenir compte de la «masse inerte».

- La ***production perdue*** est la production qui aurait été générée si les participants à l'ATI avaient occupé des emplois rémunérés (données estimées en fonction du groupe témoin), soit 2 045 $ en salaires multipliés par un facteur de valeur ajoutée[15] qui lie le salaire à la valeur de la production et qui est ici aussi réduit de 50 p. 100 pour tenir compte de la «masse inerte».

- Le ***coût additionnel pour le Compte d'assurance-chômage*** (différence par rapport aux prestations versées au groupe témoin - voir section suivante) est de 12 975 $.

- La ***diminution de la ponction dans le Compte d'assurance-chômage par la suite*** (différence mensuelle par rapport au groupe témoin - voir section 6.la) est de 1 844 $ ^ 12 = 154 $.

Puisque le facteur de valeur ajoutée est inconnu, les courbes du taux de rendement économique ont été calculées pour des valeurs de 1 à 3 par échelon de 0,5. Les résultats sont présentés à la

[15] Production réelle par rapport au salaire payé, exprimée en pourcentage.

figure 12.[16] Le point de rupture est atteint dans les 17 mois suivant la fin de la participation au programme sauf si on tient pour acquise une valeur ajoutée de 300 p. 100 (donnée fort improbable).[17] Cette analyse permet de croire que l'ATI est un programme très souhaitable sur le plan social si on l'analyse du point de vue du taux de rendement économique.

Figure 12
Taux de rendement économique par mois selon les estimations de la valeur ajoutée

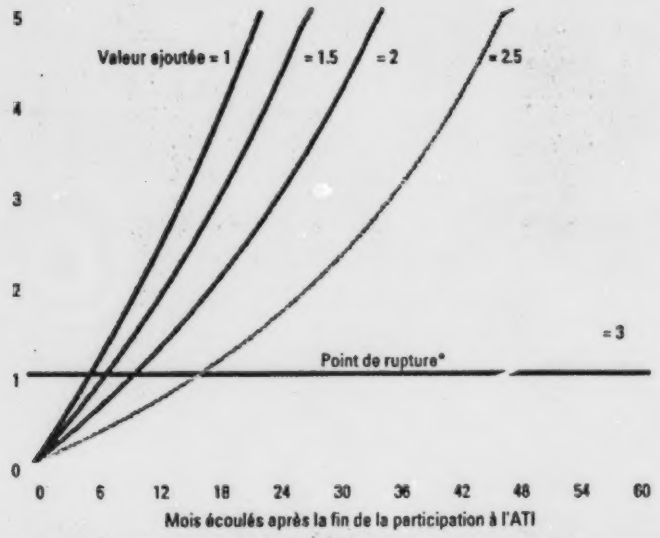

* Le point de rupture est le moment où, après la participation d'une personne au programme, les avantages que la société a tirés du Programme ATI équivalent aux coûts engagés.

[16] La présente analyse est fondée sur l'hypothèse qu'il n'y a pas d'effet de déplacement ni d'incidences sur la production ATI.

[17] Le ratio entre le produit intérieur brut réel et la rémunération globale du travail pour tous les secteurs était de 1,14 en 1993 et ce ratio n'a jamais dépassé 1,58 au cours de la dernière décennie (Statistique Canada, 1994).

QUESTION 8
Quel est l'effet de l'ATI sur le Compte d'assurance-chômage?

Tableau 13
Recours au programme d'assurance-chômage au cours de la période de prestations de référence

	Participants ATI	Groupe témoin
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	70	27
Montant moyen des prestations d'a.-c.	22 188 $	6 620 $
Résultats des analyses économétriques exprimées sous la forme du recours accru à l'a.-c. par les participants à l'ATI		
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	38,9	
Prestations moyennes d'a.-c.	12 975 $	

Source : Profil vectoriel

Incidences sur le Compte d'assurance-chômage

L'incidence de l'ATI sur le Compte d'assurance-chômage a été étudiée au moyen d'une analyse des données administratives. La tableau 13 présente de l'information sur la durée et le coût de la période de prestations de référence.

Les participants à l'ATI ont entraîné des coûts additionnels substantiels pour le régime d'assurance-chômage. Les statistiques descriptives indiquent que les participants à l'ATI ont reçu 43 semaines et 15 568 $ de plus de prestations que les personnes du groupe témoin. Ainsi, les 52 semaines d'admissibilité au programme ATI prolongent la période de prestations normale de 87 p. 100. Ces résultats descriptifs sont confirmés par les analyses économétriques même si dans ce dernier cas, l'effort supplémentaire est ramené à 39 semaines et 13 000 $.

La tableau 14 donne un aperçu des prestations d'assurance-chômage versées après la fin de la période de prestations de référence. Les participants à l'ATI ont touché de l'assurance-chômage pendant un nombre de semaines significativement inférieur immédiatement après la période de prestations de référence (soit 1 à 12 mois après) et à moyen terme (soit 13 à 24 mois après la période de prestations de référence) par rapport au groupe témoin. Ce nombre de semaines de prestations inférieur se traduit par une diminution de 2 500 $ du montant total des prestations d'assurance-chômage versées à court terme et par une diminution de 1 695 $ du montant des prestations à moyen terme.

figure 12.[16] Le point de rupture est atteint dans les 17 mois suivant la fin de la participation au programme sauf si on tient pour acquise une valeur ajoutée de 300 p. 100 (donnée fort improbable).[17] Cette analyse permet de croire que l'ATI est un programme très souhaitable sur le plan social si on l'analyse du point de vue du taux de rendement économique.

Figure 12
Taux de rendement économique par mois selon les estimations de la valeur ajoutée

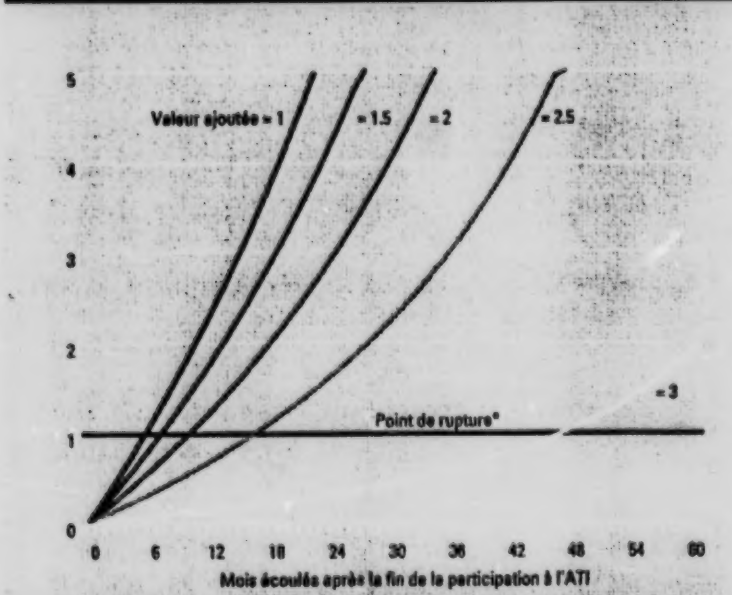

* Le point de rupture est le moment où, après la participation d'une personne au programme, les avantages que la société a tirés du Programme ATI équivalent aux coûts engagés.

[16] La présente analyse est fondée sur l'hypothèse qu'il n'y a pas d'effet de déplacement ni d'incidences sur la production ATI.

[17] Le ratio entre le produit intérieur brut réel et la rémunération globale du travail pour tous les secteurs était de 1,14 en 1993 et ce ratio n'a jamais dépasé 1.58 au cours de la dernière décennie (Statistique Canada, 1994).

QUESTION 8
Quel est l'effet de l'ATI sur le Compte d'assurance-chômage?

Tableau 13
Recours au programme d'assurance-chômage au cours de la période de prestations de référence

	Participants ATI	Groupe témoin
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	70	27
Montant moyen des prestations d'a.-c.	22 188 $	8 620 $
Résultats des analyses économétriques exprimées sous la forme du recours accru à l'a.-c. par les participants à l'ATI		
Nombre moyen de semaines de prestations d'a.-c.	39,9	
Prestations moyennes d'a.-c.	12 975 $	

Source : Profil vectoriel

Incidences sur le Compte d'assurance-chômage

L'incidence de l'ATI sur le Compte d'assurance-chômage a été étudiée au moyen d'une analyse des données administratives. La tableau 13 présente de l'information sur la durée et le coût de la période de prestations de référence.

Les participants à l'ATI ont entraîné des coûts additionnels substantiels pour le régime d'assurance-chômage. Les statistiques descriptives indiquent que les participants à l'ATI ont reçu 43 semaines et 15 568 $ de plus de prestations que les personnes du groupe témoin. Ainsi, les 52 semaines d'admissibilité au programme ATI prolongent la période de prestations normale de 87 p. 100. Ces résultats descriptifs sont confirmés par les analyses économétriques même si dans ce dernier cas, l'effort supplémentaire est ramené à 39 semaines et 13 000 $.

La tableau 14 donne un aperçu des prestations d'assurance-chômage versées après la fin de la période de prestations de référence. Les participants à l'ATI ont touché de l'assurance-chômage pendant un nombre de semaines significativement inférieur immédiatement après la période de prestations de référence (soit 1 à 12 mois après) et à moyen terme (soit 13 à 24 mois après la période de prestations de référence) par rapport au groupe témoin. Ce nombre de semaines de prestations inférieur se traduit par une diminution de 2 500 $ du montant total des prestations d'assurance-chômage versées à court terme et par une diminution de 1 695 $ du montant des prestations à moyen terme.

Tableau 14
Recours à l'assurance-chômage après la période de prestations de référence

	Participants ATI (n)	Groupe témoin (n)	P
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. 1 à 12 mois après la fin de la période de prestations de référence	1,3 (1 435)	10,7 (2 441)	0,000
Montant des prestations d'a.-c. reçues 1 à 12 mois après la fin de la période de prestations de référence	345 $ (1 435)	2 923 $ (2 441)	0,000
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. 13 à 24 mois après la fin de la période de prestations de référence	1,8 (214)	8,2 1 848)	0,000
Montant des prestations d'a.-c. reçues 13 à 24 mois après la fin de la période de prestations de référence	462 $ (214)	2 157 $ (1 848)	0,000

Source : Profil vectoriel

Ces incidences doivent être prises en considération en tenant compte de la diminution déjà documentée du recours à l'assurance-chômage après la participation au programme. Cette diminution a été chiffrée à 2 632 $, soit environ 70 $ par semaine. ce rythme, il faudrait environ trois ans et neuf mois pour que la diminution du recours à l'assurance-chômage consécutive à la participation au programme contrebalance les coûts supplémentaires engagés par le régime d'assurance-chômage au titre de l'ATI. Bien sûr, cette conclusion ne tient pas compte de l'accroissement de la vraisemblance d'un nouveau recours à l'assurance-chômage au fil du temps (un facteur qui prolongerait la période requise pour contrebalancer les sommes supplémentaires engagées au titre de l'ATI) et elle ne tient pas non plus compte des emplois créés par les entreprises lancées dans le cadre de l'ATI (un facteur qui abrégerait la période requise pour contrebalancer les sommes supplémentaires engagées au titre de l'ATI).

Déplacement

Certaines personnes critiquent les programmes d'aide au travail indépendant en faisant valoir que la création «artificielle» de petites entreprises à la suite d'une intervention gouvernementale est susceptible d'avoir un effet neutre, voire des effets négatifs, lorsqu'on tient compte de l'effet de déplacement. Si l'activité économique est considérée comme un jeu à somme nulle, on peut prévoir que l'aide gouvernementale au travail indépendant déplacera en effet d'autres entreprises et travailleurs, compte tenu de la concurrence accrue.

Une minorité des chercheurs qui ont étudié les programmes britanniques et français, en place depuis longtemps, ont dit craindre que les effets positifs des programmes soient contrebalancés négativement par le déplacement d'entreprises existantes (favorisant ainsi des micro-entrepreneurs qui, à court terme, survivent dans une large mesure grâce à l'aide financière gouvernementale et non grâce à l'introduction d'une innovation sur le marché). ce jour toutefois, aucune tentative rigoureuse n'a été effectuée pour mesurer réellement J'effet de déplacement des programmes d'aide au travail indépendant. Outre la difficulté inhérente de mesurer cet effet, la portée de l'évaluation des programmes dans ce domaine est tout simplement trop étroite pour étudier cette question de manière satisfaisante (Self-Employment Development Initiatives and the Corporation for Enterprise Development, 1991).

Tableau 14
Recours à l'assurance-chômage après la période de prestations de référence

	Participants ATI (n)	Groupe témoin (n)	P
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. 1 à 12 mois après la fin de la période de prestations de référence	1,3 (1 435)	10,7 (2 441)	0,000
Montant des prestations d'a.-c. reçues 1 à 12 mois après la fin de la période de prestations de référence	345 $ (1 435)	2 823 $ (2 441)	0,000
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. 13 à 24 mois après la fin de la période de prestations de référence	1,8 (214)	8,2 1 848)	0,000
Montant des prestations d'a.-c. reçues 13 à 24 mois après la fin de la période de prestations de référence	462 $ (214)	2 157 $ (1 848)	0,000

Source : Profil vectoriel

Ces incidences doivent être prises en considération en tenant compte de la diminution déjà documentée du recours à l'assurance-chômage après la participation au programme. Cette diminution a été chiffrée à 2 632 $, soit environ 70 $ par semaine. ce rythme, il faudrait environ trois ans et neuf mois pour que la diminution du recours à l'assurance-chômage consécutive à la participation au programme contrebalance les coûts supplémentaires engagés par le régime d'assurance-chômage au titre de l'ATI. Bien sûr, cette conclusion ne tient pas compte de l'accroissement de la vraisemblance d'un nouveau recours à l'assurance-chômage au fil du temps (un facteur qui prolongerait la période requise pour contrebalancer les sommes supplémentaires engagées au titre de l'ATI) et elle ne tient pas non plus compte des emplois créés par les entreprises lancées dans le cadre de l'ATI (un facteur qui abrégerait la période requise pour contrebalancer les sommes supplémentaires engagées au titre de l'ATI).

Déplacement

Certaines personnes critiquent les programmes d'aide au travail indépendant en faisant valoir que la création «artificielle» de petites entreprises à la suite d'une intervention gouvernementale est susceptible d'avoir un effet neutre, voire des effets négatifs, lorsqu'on tient compte de l'effet de déplacement. Si l'activité économique est considérée comme un jeu à somme nulle, on peut prévoir que l'aide gouvernementale au travail indépendant déplacera en effet d'autres entreprises et travailleurs, compte tenu de la concurrence accrue.

Une minorité des chercheurs qui ont étudié les programmes britanniques et français, en place depuis longtemps, ont dit craindre que les effets positifs des programmes soient contrebalancés négativement par le déplacement d'entreprises existantes (favorisant ainsi des micro-entrepreneurs qui, à court terme, survivent dans une large mesure grâce à l'aide financière gouvernementale et non grâce à l'introduction d'une innovation sur le marché). ce jour toutefois, aucune tentative rigoureuse n'a été effectuée pour mesurer réellement J'effet de déplacement des programmes d'aide au travail indépendant. Outre la difficulté inhérente de mesurer cet effet, la portée de l'évaluation des programmes dans ce domaine est tout simplement trop étroite pour étudier cette question de manière satisfaisante (Self-Employment Development Initiatives and the Corporation for Enterprise Development, 1991).

QUESTION 9
Quelle est l'amplitude de l'effet de déplacement sur les entreprises existantes attribuable au Programme l'ATI?

QUESTION 10
Dans quelle mesure le Programme ATI crée-t-il des emplois directs outre l'emploi du participant prestataire d'assurance-chômage ou d'aide sociale? Quelle est la différence entre le taux de création d'emplois directs des entreprises installées au domicile de leur propriétaire et celui des entreprises situées ailleurs qu'au domicile de leur propriétaire?

Ce n'est que dans la présente évaluation et en s'appuyant sur le point de vue des agents de mise en oeuvre de l'ATI que l'amplitude de l'effet de déplacement créé par la mise en oeuvre de l'ATI sur les activités commerciales déjà existantes a été abordée sur le plan qualitatif. Selon les agents de mise en oeuvre du programme, même si, dans certaines collectivités, les entreprises en place ont le sentiment que les participants à l'ATI bénéficient d'un avantage déloyal, il est rare qu'on assiste à un effet de déplacement. La possibilité d'un déplacement est presque toujours étudiée au moment d'établir l'admissibilité d'un participant au programme. Les agents de mise en oeuvre prennent également toutes les précautions requises pour s'assurer que les participants ne tenteront pas de se livrer à de la concurrence déloyale (par exemple en lançant une guerre des prix).

Création d'emploi

Dans le cadre de l'enquête, on a demandé aux propriétaires d'entreprises ayant participé au Programme ATI et aux propriétaires d'entreprises du groupe témoin de déclarer le nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel qui avaient été créés à la suite du lancement de leur entreprise et le nombre de mois de travail que représentaient ces emplois créés. Les résultats de l'analyse bivariée indiquent que les entreprises lancées dans le cadre de l'ATI et les entreprises lancées par des membres du groupe témoin avaient créé un nombre équivalent d'emplois (tableau 14). Environ 37 p. 100 des entreprises crées dans le cadre de l'ATI ont embauché des employés rémunérés (à plein temps ou à temps partiel). Ces entreprises ont créé, en moyenne, 1,5 emploi à temps plein et 1,8 emploi à temps partiel. Cela représente environ 16 mois de travail pour chaque entreprise qui a embauché des employés rémunérés ou 5,6 mois de travail par entreprise en général. Ce résultat est légèrement inférieur aux estimations formulées dans le cadre de recherches antérieures effectuées pour le compte de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre dans lesquelles on en venait à la conclusion que chaque participant à l'ATI créait 1,1 emploi à temps plein ou 1,1 équivalent temps plein. Au total, pendant la période étudiée, les participants au programme ont créé 7 264 emplois à temps plein ou équivalents temps plein.

Tableau 15
Pourcentage des entreprises embauchant des employés

	Participants ATI	Groupe témoin
Ayant embauché des employés à temps plein	23,2	17,3
Ayant embauché des employés à temps partiel	26,7	22,5
Ayant embauché des employés à temps plein ou à temps partiel	36,3	29,8

Source : Enquête menée auprès des participants à l'ATI et des non-participants

Environ 30 p. 100 des entreprises lancées par des personnes n'ayant pas participé à l'ATI ont embauché des employés rémunérés, créant en moyenne 1,5 emploi à temps plein et 2,1 emplois à temps partiel, ce qui représente environ 18 mois-personnes de travail par entreprise ayant embauché des employés ou 5,2 mois-personnes de travail par entreprise. Il convient de signaler que cette mesure varie en fonction du moment où elle est prise et que le nombre de mois-personnes de travail créés devrait augmenter dans la même mesure que la période d'exploitation de l'entreprise se prolongera.

Les entreprises installées au domicile de leur propriétaire étaient moins susceptibles que les entreprises installées dans des locaux loués d'embaucher des employés rémunérés. Moins du tiers des entreprises installées au domicile de leur propriétaire ont en effet déclaré avoir embauché des employés rémunérés comparativement à la moitié des entreprises qui étaient installées à l'extérieur du domicile du participant. Il est possible, toutefois, que cette relation de cause à effet fonctionne en sens inverse. Il est en effet concevable que le propriétaire d'une entreprise qui doit embaucher des employés décide de ce fait d'installer son entreprise dans des locaux loués.

L'analyse multivariée a confirmé qu'il n'y avait pas de différences significatives entre les entreprises créées dans le cadre de l'ATI et les entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin en ce qui concerne le nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel créés et le nombre de mois-personnes de travail créés (tableau B.18). Les entreprises créées dans la région de l'Atlantique ont cependant généré plus de mois de travail que les entreprises des autres régions.

Les économies locales semblent bénéficier des retombées générées par les entreprises créées dans le cadre de l'ATI. Au cours de la période écoulée entre avril 1992 et mars 1993, 12 349 clients ont été acceptés au programme. Ils ont payé une moyenne mensuelle de 1518 $ à leurs employés et ont acheté des produits et services à raison de 2 631 $ par mois. Au total, les retombées économiques s'élèvent donc à 615 millions de dollars au cours des 12 mois suivant la participation au programme, soit plus de 300 millions de dollars compte tenu de la «masse inerte» du programme. Parallèlement, la ponction supplémentaire à même le Compte d'assurance-chômage a été de 161 millions de dollars (13 000 $ x 12 349) et la diminution de la ponction au Compte d'assurance-chômage au cours de la période consécutive à la participation au programme s'est chiffrée à 33 millions de dollars (2 632 $ x 12 349) pendant environ huit mois, soit 49 millions de dollars pour la première année, ce qui donne une ponction supplémentaire nette de 112 millions de dollars à même le Compte d'assurance-chômage. Ainsi, les participants à l'ATI ont généré des retombées économiques nettes de 188 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1993-1994.

Tableau 15
Pourcentage des entreprises embauchant des employés

	Participants ATI	Groupe témoin
Ayant embauché des employés à temps plein	23,2	17,3
Ayant embauché des employés à temps partiel	26,7	22,5
Ayant embauché des employés à temps plein ou à temps partiel	36,3	29,8

Source : Enquête menée auprès des participants à l'ATI et des non-participants

Environ 30 p. 100 des entreprises lancées par des personnes n'ayant pas participé à l'ATI ont embauché des employés rémunérés, créant en moyenne 1,5 emploi à temps plein et 2,1 emplois à temps partiel, ce qui représente environ 18 mois-personnes de travail par entreprise ayant embauché des employés ou 5,2 mois-personnes de travail par entreprise. Il convient de signaler que cette mesure varie en fonction du moment où elle est prise et que le nombre de mois-personnes de travail créés devrait augmenter dans la même mesure que la période d'exploitation de l'entreprise se prolongera.

Les entreprises installées au domicile de leur propriétaire étaient moins susceptibles que les entreprises installées dans des locaux loués d'embaucher des employés rémunérés. Moins du tiers des entreprises installées au domicile de leur propriétaire ont en effet déclaré avoir embauché des employés rémunérés comparativement à la moitié des entreprises qui étaient installées à l'extérieur du domicile du participant. Il est possible, toutefois, que cette relation de cause à effet fonctionne en sens inverse. Il est en effet concevable que le propriétaire d'une entreprise qui doit embaucher des employés décide de ce fait d'installer son entreprise dans des locaux loués.

L'analyse multivariée a confirmé qu'il n'y avait pas de différences significatives entre les entreprises créées dans le cadre de l'ATI et les entreprises créées par des personnes appartenant au groupe témoin en ce qui concerne le nombre d'emplois à temps plein et à temps partiel créés et le nombre de mois-personnes de travail créés (tableau B.18). Les entreprises créées dans la région de l'Atlantique ont cependant généré plus de mois de travail que les entreprises des autres régions.

Les économies locales semblent bénéficier des retombées générées par les entreprises créées dans le cadre de l'ATI. Au cours de la période écoulée entre avril 1992 et mars 1993, 12 349 clients ont été acceptés au programme. Ils ont payé une moyenne mensuelle de 1518 $ à leurs employés et ont acheté des produits et services à raison de 2 631 $ par mois. Au total, les retombées économiques s'élèvent donc à 615 millions de dollars au cours des 12 mois suivant la participation au programme, soit plus de 300 millions de dollars compte tenu de la «masse inerte» du programme. Parallèlement, la ponction supplémentaire à même le Compte d'assurance-chômage a été de 161 millions de dollars (13 000 $ x 12 349) et la diminution de la ponction au Compte d'assurance-chômage au cours de la période consécutive à la participation au programme s'est chiffrée à 33 millions de dollars (2 632 $ x 12 349) pendant environ huit mois, soit 49 millions de dollars pour la première année, ce qui donne une ponction supplémentaire nette de 112 millions de dollars à même le Compte d'assurance-chômage. Ainsi, les participants à l'ATI ont généré des retombées économiques nettes de 188 millions de dollars au cours de l'exercice financier 1993-1994.

QUESTION 12
Quel est le profil des personnes qui ont été refusées au Programme A TI? Pour quelles raisons ces personnes ont-elles été refusée au Programme l'ATI?

Requérants dont la candidature a été rejetée

Dans la mesure où les requérants répondent aux critères d'admissibilité et de pertinence du programme, ils sont acceptés ou refusés. Il incombe aux agents de mise en oeuvre du programme d'établir si la candidature d'un requérant est satisfaisante et de formuler une recommandation au CEC pour approbation. Le processus de sélection prend différentes formes et peut être très formel ou, au contraire, très informel. Selon les agents de mise en oeuvre, les requérants dont la participation au programme n'est pas recommandée sont ceux qui répondent plus ou moins ou pas du tout à un ou plusieurs critères de sélection. Dans certains cas, des requérants ont été refusés parce que la nature de l'entreprise qu'ils désiraient lancer était incompatible avec la conjoncture économique locale. Ce serait par exemple le cas d'une entreprise dont on estime qu'elle livrera une concurrence déloyale aux autres entreprises ou d'une entreprise que le marché local n'est pas à même de faire vivre. Dans d'autres cas, le requérant ou le projet d'entreprise est tout simplement jugé inapproprié. Il peut arriver que la personne n'ait pas le profil voulu pour l'entreprise proposée (manque de compétences ou d'expérience dans ce secteur d'activité) ou que le travail indépendant ne lui convienne tout simplement pas. Des études de marché de mauvaise qualité peuvent également constituer un motif de refus. Finalement, la candidature des requérants dont on estime qu'ils lanceront leur entreprise avec ou sans le financement de l'ATI est systématiquement refusée.

Un examen manuel des listes de candidats refusés par les CAE a été effectué afin de répertorier les motifs de refus. Voici quels étaient les motifs de refus le plus souvent invoqués, le cas échéant : entreprises non viables (23 p. 100), concurrence déloyale (20 p. 100); requérant inadmissible (12 p. 100); marché insuffisant (Il p. 100); capital de démarrage insuffisant (9 p. 100) et budget du programme ATI insuffisant ou nombre de demandes supérieur aux fonds disponibles (9 p. 100).

Le profil issu de l'enquête menée auprès des requérants dont la candidature a été refusée n'a pas révélé de nombreuses différences systématiques par rapport au groupe de participants à l'ATI. Les requérants dont la candidature avait été rejetée et les participants à l'ATI sont comparables sur le plan de leur emploi antérieur, de leur revenu et de leurs besoins de compétences. Toutefois, les requérants refusés possédaient de manière générale des liens moins étroits avec la population active, ayant été pendant plus longtemps sans emploi au cours des deux dernières années que les participants et étant davantage susceptibles d'avoir perçu de l'aide sociale au cours de cette période (les requérants refusés avaient déclaré avoir été sans travail pendant 31 semaines au cours des 24 mois précédents, par rapport à 22 semaines pour les personnes appartenant au groupe témoin, et 15 semaines pour les participants à l'ATI).

Les requérants refusés et les participants à l'ATI possédaient des niveaux de scolarité similaires. Cependant, les requérants refusés jouissaient d'une marge de manoeuvre financière peut-être moins importante que les participants à l'ATI. Les requérants rejetés comptaient davantage de personnes à charge que les participants.

Après la période de prestations d'assurance-chômage, l'expérience sur le marché du travail des requérants refusés est moins positive que celle des participants à l'ATI. Dix-sept pour cent des requérants refusés sont sans emploi et à la recherche d'un travail. Cette proportion est

significativement plus élevée que les 5 p. 100 de participants à l'ATI qui étaient sans emploi même si les requérants refusés se comparent avantageusement aux personnes du groupe témoin (dont 25 p. 100 étaient sans emploi et à la recherche d'un travail). Les requérants refusés n'avaient pas travaillé pendant 38 semaines à la suite de la cessation d'emploi de référence se trouvant en cela dans une situation similaire à celle des personnes appartenant au groupe témoin (40 semaines), mais ils avaient été sans travail pendant un nombre de semaines significativement plus élevé que les participants à l'ATI (cinq semaines).

Le revenu et le niveau de compétence des requérants refusés qui travaillaient étaient comparables à ceux des personnes appartenant au groupe témoin, mais ils étaient légèrement inférieurs (sans que ce soit significatif) à ceux des participants à l'ATI. Le revenu personnel des requérants refusés était inférieur, de manière significative, à celui des participants à l'ATI.

Soixante-et-un pour cent des requérants refusés ont demandé des prestations d'assurance-chômage après la période de prestations de référence. Les requérants dont la candidature a été rejetée étaient également davantage susceptibles que les participants à l'ATI et les personnes appartenant au groupe témoin d'avoir touché de l'aide sociale depuis le moment de leur demande de prestations initiale.

Il convient de signaler que 34 p. 100 des requérants refusés sont actuellement des travailleurs indépendants et que nombre de ceux-ci sont vraisemblablement ceux-là même dont le projet d'entreprise avait été jugé non viable dans le cadre de l'ATI. L'expérience acquise aux États-Unis en matière d'aide au travail indépendant a entraîné une remise en question de la compétence véritable des agents de mise en oeuvre pour évaluer la viabilité d'un projet d'entreprise. Des travaux d'évaluation menés récemment permettent de croire que les jugements posés par les agents de mise en oeuvre sont souvent erronés et il a été proposé d'éliminer le processus de sélection fondé sur la viabilité des projets d'entreprise (Benus, 1994).

Groupes de la clientèle de l'ATI

Dans les sections précédentes du présent chapitre, nous nous sommes penchés sur les cas où l'ATI a connu du succès. Dans la présente section, nous désirons mettre en évidence les différences qui existent dans le profil des différents groupes de clients et dans les issues du programme pour chacun de ces groupes. Quatre groupes de clients ont fait l'objet d'un examen : les PAS, les femmes, les jeunes et les groupes désignés en matière d'équité (minorités visibles, personnes handicapées, autochtones). Les disparités régionales sont aussi décrites. Dans le cas des groupes désignés et en ce qui concerne les mesures des issues du programme (c'est-à-dire les indicateurs de travail indépendant), l'échantillon était trop restreint pour permettre des analyses multivariées. Des données à deux variables établissant des comparaisons entre les résultats obtenus par différents groupes particuliers de clients de l'ATI (par exemple, les femmes ayant participé à l'ATI et les hommes) sont utilisées, le cas échéant.

Les participants prestataires d'aide sociale (PAS)

Les prestataires d'aide sociale sont un groupe cible particulier du Programme ATI. Il se dégage de la présente étude un nombre limité d'éléments probants sur l'expérience vécue par les PAS dans le cadre du programme et après leur participation au programme. L'expérience des PAS est mise en parallèle avec celle des prestataires d'assurance-chômage ordinaires. Il convient de signaler que puisqu'il était impossible d'établir une base de sondage satisfaisante pour les PAS (et par conséquent, l'échantillonnage de répondants n'a pas été effectué de manière aléatoire) et que puisque le nombre total de dossiers est peu élevé (l'échantillon est composé de 100 cas), les conclusions tirées doivent être jugées comme préliminaires. Ces résultats n'ont pas pu être soumis

à une analyse multivariée et il n'existe pas de groupe de non-participants comparable au groupe des PAS.

Les entreprises créées par des PAS dans le cadre de l'ATI étaient différentes des entreprises lancées par les autres participants à certains égards importants. D'abord, sur le plan du financement, les PAS étaient davantage susceptibles d'avoir obtenu un prêt pour lancer leur propre entreprise que les autres participants à l'ATI et que les personnes appartenant au groupe témoin. Cependant, tandis que les participants ordinaires à l'ATI étaient davantage susceptibles d'avoir contracté un prêt d'une banque, les PAS avaient obtenu leur prêt d'un CAE (38 p. 100) et de membres de leur famille ou d'amis (32 p. 100). Trente pour cent des PAS ont contracté un prêt auprès d'une banque.

La participation personnelle au capital de l'entreprise des PAS était moins élevée que la participation personnelle des participants (9 718 $); la différence est significative. La proportion de la participation au capital des PAS versée au comptant était proportionnellement plus faible que celle des autres participants (un PAS sur cinq a déclaré n'avoir investi aucun comptant).

Comme dans le cas des autres participants à l'ATI, les entreprises créées par les PAS étaient concentrées dans le secteur des services et de la vente au détail. Soixante-et-onze pour cent ont déclaré que leur entreprise était liée à un travail qu'ils avaient déjà effectué dans le passé (pourcentage similaire à celui du groupe ordinaire de participants à l'ATI). La majorité des PAS exploitent des entreprises fonctionnant à l'année (en exploitation 11,3 mois par année en moyenne). Les PAS ont déclaré effectuer de longues heures de travail (51 heures par semaine en moyenne). La plupart des entreprises lancées par les PAS (61 p. 100) étaient installées au domicile de leur propriétaire et une entreprise sur cinq était exploitée en collaboration avec des copropriétaires ou associés (données également similaires à celles du groupe de participants ordinaires à l'ATI).

Il n'y avait pas de différence significative entre le profil financier des entreprises créées par les PAS et celui des entreprises créées par les autres participants à l'ATI. Le chiffre d'affaires brut et l'actif des entreprises créées étaient similaires dans les deux groupes. Les charges salariales et les paiements versés à des associés étaient inférieurs dans le cas des entreprises lancées par des PAS (702 $ et 99 $ par mois respectivement). Les dépenses fiscales déclarées étaient également inférieures à celles déclarées par les entreprises créées dans le cadre de l'ATI en général (286 $ par mois).

Les analyses bivariées auxquelles on a soumis les données sur les résultats obtenus par les entreprises indiquent que dans l'ensemble, les résultats obtenus par les PAS sont similaires ou quelque peu inférieurs à ceux des autres participants à l'ATI. Voici quelques résultats :

- L'apport non différentiel du programme, sur la foi des déclarations faites par les participants, est le même pour les PAS que pour les autres participants. Soixante-deux pour cent affirment qu'ils auraient créé leur propre entreprise même en l'absence du Programme ATI. De ceux qui ont indiqué qu'ils n'auraient pas créé leur propre entreprise, 7 1 p. 100 ont affirmé qu'ils auraient lancé une entreprise à une date ultérieure.

- Le taux de survie des entreprises créées par les PAS ne comporte pas de différence significative avec le taux de survie des entreprises lancées par les autres participants à l'ATI. Au moment de l'entrevue, 85 p. 100 des PAS exploitaient toujours leur entreprise créée dans le cadre de l'ATI.

- Les gains tirés d'un travail indépendant déclarés par les PAS étaient plus élevés que ceux déclarés par les participants ordinaires à l'ATI. Avant impôt, les PAS avaient gagné 2 625 $ par mois (comparativement à 2 511 $ par mois pour les autres participants à l'ATI).

- Le bénéfice mensuel de l'entreprise (défini comme étant le chiffre d'affaires brut moins les dépenses) a été de 2 222 $ pour les PAS, soit un montant légèrement plus élevé que celui des autres participants (sans que la différence soit significative).

- Les PAS étaient moins susceptibles que les autres participants à l'ATI d'avoir embauché des employés rémunérés. Vingt-neuf pour cent l'ont cependant fait (comparativement à 37 p. 100 pour les autres participants à l'ATI). Il n'y avait pas de différence significative dans le nombre d'emplois créés.

- Les PAS ont déclaré avoir eu recours moins souvent à l'assurance-chômage après leur participation au programme (12 p. 100), mais ils étaient davantage susceptibles d'avoir touché des prestations d'aide sociale après leur participation au programme que les participants ordinaires (51 p. 100).

Les femmes

Le profil des entreprises créées par des femmes dans le cadre de l'ATI comporte un certain nombre de différences importantes par rapport au profil des entreprises créées par des hommes. Les entreprises créées par des femmes étaient davantage susceptibles d'être concentrées dans le secteur de la vente au détail, celui des services commerciaux et celui de la santé et des services sociaux. Ces entreprises étaient également sensiblement plus susceptibles d'être installées au domicile de leur propriétaire (62 p. 100 des entreprises créées par des femmes sont des entreprises à domicile comparativement à 58 p. 100 des entreprises lancées par des hommes) et les femmes ayant participé au programme travaillaient un nombre d'heures hebdomadaire inférieur à celui des hommes (51 heures par semaine comparativement à 58 heures pour les hommes). La participation personnelle des femmes au capital de leur entreprise était plus faible que celle de leurs homologues masculins. Toutefois, il n'y avait pas de différence significative en ce qui concerne les sources de financement externe.

Il n'existe aucune différence dans le taux de survie des entreprises créées dans le cadre de l'ATI par des hommes et celui des entreprises créées par des femmes. Dans l'ensemble, ces dernières étaient sensiblement moins susceptibles d'avoir embauché des employés rémunérés (toutefois, cette différence n'est pas statistiquement significative, même si elle est près du seuil de significativité).

En ce qui concerne les issues globales, il n'y avait pas de différence significative entre les hommes et les femmes en ce qui concerne la dépendance à l'assurance-chômage au cours de la période ayant suivi la participation au programme. Toutefois, les hommes étaient sensiblement davantage susceptibles d'avoir touché des prestations d'aide sociale après leur participation au programme. Le revenu tiré d'un travail indépendant et le revenu combiné tiré d'un travail indépendant et d'un emploi rémunéré étaient plus élevés pour les hommes que pour les femmes.

Les jeunes

Il y avait très peu de différences significatives entre le profil des entreprises lancées par les participants à l'ATI de moins de 30 ans et celles lancées par les participants de 30 ans et plus et les issues du programme ont été pratiquement les mêmes pour les deux groupes. Le secteur d'activité, le financement, l'emplacement de l'entreprise et les heures travaillées étaient les mêmes dans les deux groupes d'âge. La participation personnelle des jeunes au capital de leur entreprise

était moins élevée dans l'ensemble (11300 $ par rapport à 17 500 $) et les jeunes étaient également moins susceptibles d'avoir obtenu un prêt à l'entreprise d'un CAE. Malgré la différence dans la participation personnelle initiale au capital, il n'y avait pas de différence significative fondée sur l'âge en ce qui concerne le taux de survie des entreprises, leur chiffre d'affaires, les revenus ou la rentabilité. De même, il n'y avait pas de différence significative entre les jeunes et les travailleurs plus âgés en ce qui concerne le recours à l'assurance-chômage ou à l'aide sociale au cours de la période consécutive à la participation au programme.

Les groupes désignés en matière d'équité

Le profil des entreprises des participants appartenant à un groupe désigné en matière d'équité[18] est très similaire à celui des entreprises lancées par des participants au Programme ATI qui n'appartenaient à aucun groupe désigné. Ces groupes présentent des différences sensibles uniquement sur le plan du financement, les participants appartenant à un groupe désigné étant moins susceptibles d'avoir obtenu un prêt d'un CAE et étant sensiblement moins susceptibles d'avoir contracté un prêt auprès d'une banque même si dans ce dernier cas, la différence n'est pas significative.

Les entreprises lancées par des participants appartenant à un groupe désigné ont affiché un taux de survie inférieur comparativement aux entreprises lancées par les participants n'appartenant pas à ce groupe (p=0,05). Soixante-dix-huit pour cent des entreprises lancées par des personnes appartenant à un groupe désigné étaient toujours en exploitation au moment de l'entrevue comparativement à 84 p. 100 pour les entreprises lancées par les autres participants. Les gains de l'entreprise déclarés par les personnes appartenant à un groupe désigné étaient inférieurs aux gains de l'ensemble des participants (593 $ par rapport à 872 $ pour les participants n'appartenant pas à un groupe désigné), même si le revenu combiné issu d'un travail indépendant et d'un emploi rémunéré était approximativement équivalent pour les deux groupes. Les personnes appartenant à un groupe désigné étaient sensiblement plus *susceptibles d'avoir* perçu de l'aide sociale au cours de la période consécutive à leur participation au programme même s'il n'existe pas de différence significative entre les deux groupes en ce qui concerne le recours à l'assurance-chômage.

Les disparités régionales

Le profil des entreprises créées et les issues du programme varient selon la région de résidence du participant. Les différences dans le profil des entreprises créées peuvent découler des différences dans le mode de mise en oeuvre du programme d'une région à l'autre, des différences dans la conjoncture économique et sociale au sein des différentes collectivités ou des différences dans les caractéristiques affichées par les participants. Voici quelles étaient les principales disparités régionales :

- Les participants du Québec étaient davantage susceptibles que les participants des autres régions d'avoir contracté un prêt auprès d'une banque afin de lancer leur entreprise et étaient moins susceptibles que les participants des autres régions d'avoir reçu de l'aide financière d'amis ou de membres de leur famille.

- Les participants de la région de l'Atlantique étaient ceux qui, de toutes les régions, étaient le plus susceptibles d'avoir reçu un prêt à l'entreprise gouvernemental.

- Les entreprises lancées par les participants de la Colombie-Britannique étaient davantage susceptibles d'être installées au domicile de leur propriétaire (72 p. 100) et les entreprises lancées par les participants du Québec (47 p. 100) étaient moins susceptibles d'être installées au domicile de leur propriétaire.

[18] L'appartenance à un groupe désigné en matière d'équité a été établie en fonction des déclarations faites par les participants au cours de l'enquête.

En ce qui concerne les issues du programme pour les entreprises, il n'y avait pas de différences significatives dans le taux de survie d'une région à l'autre. Cependant, les données indiquent de manière constante d'autres différences significatives entre les entreprises créées dans le cadre de l'ATI par les participants du Québec et de la région de l'Atlantique comparativement à celles lancées par les participants de l'Ontario et de l'Ouest du Canada. Les entreprises lancées au Québec et dans la région de l'Atlantique étaient davantage susceptibles d'embaucher des employés rémunérés (43 p. 100 et 45 p. 100 avaient embauché respectivement des employés rémunérés comparativement *à 30 p. 100* et *33 p. 100* des entreprises dans les autres régions). Les entreprises créées au Québec et dans la région de l'Atlantique affichaient également des chiffres d'affaires supérieurs (significatifs à l'analyse bivariée seulement). Dans ces deux régions, les gains tirés d'un travail indépendant, l'actif des entreprises et les bénéfices étaient plus importants. La rentabilité supérieure des entreprises dans la région de l'Atlantique s'explique par l'effet combiné d'un chiffre d'affaires plus élevé et de taux d'imposition déclarés sensiblement inférieurs. Il n'y avait pas de différence significative entre les régions en ce qui concerne les gains tirés d'un travail indépendant ou les gains tirés d'un emploi rémunéré.

QUESTION 13
Quelle est l'expérience des participants qui ne persistent pas sur la voie du travail indépendant après la fin de leur participation au Programme l'ATI?

Il n'y avait pas non plus de disparités régionales en ce qui concerne le recours à l'aide sociale au cours de la période consécutive à la participation au programme. En ce qui concerne le recours à l'assurance-chômage au cours de cette même période, les participants de la région de l'Atlantique étaient davantage susceptibles d'avoir touché des prestations d'assurance-chômage que les participants des autres régions. Le nombre de semaines de prestations d'assurance-chômage et le montant des prestations touchées étaient de manière constante plus élevés chez les participants de la région de l'Atlantique au cours de la période de douze mois ayant suivi la participation au programme et au cours de la période écoulée depuis la fin de la participation au programme. Les participants de la région des Prairies et de la Colombie-Britannique sont ceux qui ont déclaré avoir recouru le moins à l'assurance-chômage au cours de la période consécutive à leur participation au programme.

Participants qui mettent fin à leur expérience de travail indépendant

Seulement 17 p. 100 des participants à l'ATI ont déclaré que leur entreprise n'était plus actuellement en exploitation. Les résultats de l'analyse bivariée indiquent que de ceux-ci, 40 p. 100 occupent un emploi à temps plein, 15 p. 100 occupent un emploi à temps partiel et Il p. 100 sont des travailleurs indépendants. Environ un quart sont sans emploi et à la recherche d'un travail (une donnée qui est remarquablement similaire à la proportion de sans-emploi que l'on retrouve dans le groupe témoin). De ceux qui travaillent, 20 p. 100 ont repris l'emploi qu'ils occupaient avant leur participation à l'ATI. Deux tiers de ceux qui travaillent occupent un poste à l'année. Quarante pour cent ont déclaré que la formation et l'expérience acquises dans la création d'une entreprise avaient constitué un atout important dans l'obtention de leur emploi. Les participants de ce groupe travaillent en moyenne 42 heures par semaine et gagnent 497 $ par semaine comparativement à 542 $ par semaine avant la participation à l'ATI.

Segmentation des modèles

Dans les sections précédentes du présent chapitre, nous avons décrit dans quelles circonstances l'ATI a connu le plus de succès et quelles ont été les différences dans les succès remportés par les différents groupes de clients. Dans la présente section, nous mettons en évidence les sous-groupes de clients qui semblent avoir bénéficié le plus de leur participation à l'ATI. Il s'agit des clients pour qui la participation à l'ATI a été la plus avantageuse par rapport à leur contrepartie du groupe témoin. Cette analyse fait appel à une série de modèles segmentés (c'est-à-dire des modèles économétriques qui ont été conçus précisément pour des sous-ensembles de la population, comme les femmes ou les jeunes) afin de prédire les issues. Les résultats détaillés sont présentés à la tableau B. 19.

Sept variables dépendantes ont été sélectionnées pour délimiter trois domaines conceptuels :

- Recours au programme: nombre de semaines de la période de prestations d'assurance-chômage de référence et montant total des prestations versées pendant cette période de référence.

- Avantages personnels : revenu annuel après la participation au programme et effets sur l'actif et les dettes personnels.

Tableau 16
Sommaire des résultats des modèles segmentés

Groupes	Recours à l'a.-c. pendant la participation à l'ATI	Effets sur le revenu et l'actif	Effets sur la dépendance à l'a.-c.
Âge	Les jeunes coûtent moins.	Jeunes : Seul groupe avec effets positifs sur le revenu ; travailleurs plus âgés : plus importante chute de la valeur de l'actif	Jeunes : Plus petite diminution de la dépendance à l'a.-c. après participation. Les travailleurs plus âgés ont connu la plus forte diminution de dépendance à l'a.-c. après participation.
Sexe	Les femmes coûtent moins.	Effets positifs sur le revenu des femmes ; effets négatifs pour les hommes ; plus d'effets négatifs sur l'actif.	Moins d'effets positifs sur [illegible]
Géographie	Période de prestations plus courte et moins coûteuse à Terre-Neuve et dans les Prairies	Effets positifs sur le revenu au Nouveau-Brunswick et au Saskatchewan, particulièrement au Nouveau-Brunswick et à l'Î.-P.-É. et en Ontario (où les effets liés à la confiance sont les meilleurs).	Les effets sur la dépendance à l'a.-c. après la participation sont les meilleurs dans l'Atlantique (particulièrement au Nouveau-Brunswick) et au Québec et, secondairement, en Colombie-Britannique.

(continue...)

Segmentation des modèles

Dans les sections précédentes du présent chapitre, nous avons décrit dans quelles circonstances l'ATI a connu le plus de succès et quelles ont été les différences dans les succès remportés par les différents groupes de clients. Dans la présente section, nous mettons en évidence les sous-groupes de clients qui semblent avoir bénéficié le plus de leur participation à l'ATI. Il s'agit des clients pour qui la participation à l'ATI a été la plus avantageuse par rapport à leur contrepartie du groupe témoin. Cette analyse fait appel à une série de modèles segmentés (c'est-à-dire des modèles économétriques qui ont été conçus précisément pour des sous-ensembles de la population, comme les femmes ou les jeunes) afin de prédire les issues. Les résultats détaillés sont présentés à la tableau B. 19.

Sept variables dépendantes ont été sélectionnées pour délimiter trois domaines conceptuels :

- Recours au programme: nombre de semaines de la période de prestations d'assurance-chômage de référence et montant total des prestations versées pendant cette période de référence.
- Avantages personnels : revenu annuel après la participation au programme et effets sur l'actif et les dettes personnels.

Tableau 16
Sommaire des résultats des modèles segmentés

Groupes	Recours à l'a.-c. pendant la participation à l'ATI	Effets sur le revenu et l'actif	Effets sur la dépendance à l'a.-c.
Âge	Les jeunes coûtent moins.	Jeunes : Seul groupe avec effets positifs sur le revenu[1] Travailleurs plus âgés : plus importante chute de la valeur de l'actif	Jeunes : Plus petite diminution de la dépendance à l'a.-c. après participation. Les travailleurs plus âgés ont connu la plus forte diminution de dépendance à l'a.-c. après participation.
Sexe	Les femmes coûtent moins.	Effets positifs sur le revenu des femmes[1] (effets négatifs pour les hommes), mais plus d'effets négatifs sur l'actif.	Moins d'effets positifs sur la dépendance des femmes à l'a.-c.
Géographie	Période de prestations plus courte et moins coûteuse à Terre-Neuve et dans les Prairies	Effets positifs sur le revenu au Nouveau-Brunswick et en Saskatchewan. Détérioration en Nouvelle-Écosse et à l'Î.-P.-É. et en Ontario (où les effets liés à la confiance sont les meilleurs!).	Les effets sur la dépendance à l'a.-c. après la participation sont les meilleurs dans l'Atlantique (particulièrement au Nouveau-Brunswick) et au Québec et, secondairement, en Colombie-Britannique.

(continue...)

Tableau 16
Sommaire des résultats des modèles segmentés (con't)

Groupes	Recours à l'a.-c. pendant la participation à l'ATI	Effets sur le revenu et l'actif	Effets sur la dépendance à l'a.-c.
Dépendance à l'a.-c. avant la participation à l'ATI	Durée la période de prestations s'accroît proportionnellement à la dépendance antérieure.	Effets pires pour ceux qui étaient le moins et le plus dépendants avant la participation.	Effets les meilleus pour ceux qui étaient le plus dépendants avant la participation
Aide sociale	Pas d'effet	Effets positifs (comparativement aux effets négatifs pour les participants non PAS)	Effets légèrement meilleurs en ce qui concerne la dépendance à l'a.-c.
Attitude face au risque	Sans effet	Sans effet	Sans effet
Peuplement	Peu d'effet	Effets positifs sur le revenu et effets moins négatifs sur l'actif dans les milieux urbains.	Réduction plus importante de la dépendance dans les régions rurales.
Expérience antérieure de travail indépendant	Sans effet	Effets positifs sur le revenu et l'actif pour ceux qui avaient déjà une expérience de travail indépendant.	Peu de différences en ce qui concerne la dépendance à l'a.-c.
Intérêt à l'endroit du travail indépendant	Intérêt faible signifie période de prestations plus longue et plus coûteuse	Peu d'intérêt : importants effets négatifs sur le revenue et l'actif.	Peu de différences en ce qui concernce la dépendance à l'a.-c.

1. *Ces conclusions contredisent des conclusions antérieures (Wong et al. 1993) selon lesquelles les avantages sur le plan des gains avaient été légèrement supérieurs pour les hommes comparativement aux femmes et légèrement supérieurs pour les travailleurs plus âgés (45 à 65 ans).*

La tableau 16 résume les résultats de cette analyse segmentée. Voici quelques conclusions particulièrement dignes de mention :

- Les issues du programme exprimées en avantages personnels pour les participants au chapitre du revenu et du ratio actif-dettes et de la dépendance à l'assurance-chômage sont souvent contradictoires : lorsqu'un groupe s'améliore à un chapitre, sa situation se dégrade souvent à un autre égard.

- Les candidats dont l'intérêt à l'endroit du travail indépendant est le plus élevé et ayant été exposés antérieurement au travail indépendant tirent plus d'avantages personnels du programme, mais cela n'a aucune répercussion sur les coûts d'assurance-chômage consécutifs à leur participation au programme. L'attitude face aux risques n'est pas une valeur discriminante valable puisqu'elle n'a aucun effet sur les coûts inhérents à chaque participant au programme, sur le ratio actif-dettes ni sur le recours à l'a.-c. au cours de la période consécutive à la participation au programme.

- Les participants des régions urbaines bénéficient d'effets positifs supérieurs en ce qui concerne leur revenu personnel et le ratio entre leur actif et leurs dettes après leur participation au programme tandis que les participants des régions rurales bénéficient d'effets plus positifs en ce qui concerne la dépendance à l'assurance-chômage.

Tableau 16
Sommaire des résultats des modèles segmentés (con't)

Groupes	Recours à l'a.-c. pendant la participation à l'ATI	Effets sur le revenu et l'actif	Effets sur la dépendance à l'a.-c.
Dépendance à l'a.-c. avant la participation à l'ATI	Durée la période de prestations s'accroît proportionnellement à la dépendance antérieure.	Effets pires pour ceux qui étaient le moins et le plus dépendants avant la participation.	Effets les meilleurs pour ceux qui étaient le plus dépendants avant la participation
Aide sociale	Pas d'effet	Effets positifs (comparativement aux effets négatifs pour les participants non PAS)	Effets légèrement meilleurs en ce qui concerne la dépendance à l'a.-c.
Attitude face au risque	Sans effet	Sans effet	Sans effet
Peuplement	Peu d'effet	Effets positifs sur le revenu et effets moins négatifs sur l'actif dans les milieux urbains.	Réduction plus importante de la dépendance dans les régions rurales.
Expérience antérieure de travail indépendant	Sans effet	Effets positifs sur le revenu et l'actif pour ceux qui avaient déjà une expérience de travail indépendant.	Peu de différences en ce qui concerne la dépendance à l'a.-c.
Intérêt à l'endroit du travail indépendant	Intérêt faible signifie période de prestations plus longue et plus coûteuse	Peu d'intérêt : importants effets négatifs sur le revenue et l'actif.	Peu de différences en ce qui concernce la dépendance à l'a.-c.

1. *Ces conclusions contredisent des conclusions antérieures (Wong et al. 1993) selon lesquelles les avantages sur le plan des gains avaient été légèrement supérieurs pour les hommes comparativement aux femmes et légèrement supérieurs pour les travailleurs plus âgés (45 à 65 ans).*

La tableau 16 résume les résultats de cette analyse segmentée. Voici quelques conclusions particulièrement dignes de mention :

- Les issues du programme exprimées en avantages personnels pour les participants au chapitre du revenu et du ratio actif-dettes et de la dépendance à l'assurance-chômage sont souvent contradictoires : lorsqu'un groupe s'améliore à un chapitre, sa situation se dégrade souvent à un autre égard.

- Les candidats dont l'intérêt à l'endroit du travail indépendant est le plus élevé et ayant été exposés antérieurement au travail indépendant tirent plus d'avantages personnels du programme, mais cela n'a aucune répercussion sur les coûts d'assurance-chômage consécutifs à leur participation au programme. L'attitude face aux risques n'est pas une valeur discriminante valable puisqu'elle n'a aucun effet sur les coûts inhérents à chaque participant au programme, sur le ratio actif-dettes ni sur le recours à l'a.-c. au cours de la période consécutive à la participation au programme.

- Les participants des régions urbaines bénéficient d'effets positifs supérieurs en ce qui concerne leur revenu personnel et le ratio entre leur actif et leurs dettes après leur participation au programme tandis que les participants des régions rurales bénéficient d'effets plus positifs en ce qui concerne la dépendance à l'assurance-chômage.

- Les femmes et les jeunes touchent moins de prestations d'a.-c. pendant leur participation au programme. Les jeunes tirent du programme des avantages plus importants que les travailleurs plus âgés au chapitre du revenu touché après leur participation au programme et du ratio actif-dettes. Cependant, ce sont les jeunes qui affichent la diminution de dépendance à l'as surance-chômage la moins importante par rapport au groupe témoin au cours de la période consécutive à leur participation au programme. Les femmes tirent du programme des avantages plus positifs en ce qui concerne leurs gains au cours de la période consécutive à leur participation au programme, mais les hommes bénéficient d'avantages plus importants en ce qui concerne les effets sur leur actif et sur leur dépendance à l'assurance-chômage.

- Les participants du Nouveau-Brunswick (et, dans une moindre mesure, les participants du reste de la région de l'Atlantique et du Québec) sont ceux qui tirent le plus d'avantages du programme comparativement à leur contrepartie du groupe témoin tandis que ce sont les participants de l'Ontario qui tirent le moins d'avantages du programme toujours en comparaison avec le groupe témoin.

- La dépendance à l'assurance-chômage avant le programme n'est pas une variable discriminatoire valable.

- Les PAS constituent une cible très productive puisque ce sont eux qui tirent le plus d'effets positifs du programme par rapport aux autres participants.

QUESTION 14
Existe-t-il des manières plus efficaces ou plus rentalbes d'aider les participants à l'ATI? Existe-t-il des méthodes de remplacement pour capitaliser les entreprises crées dans le cadre de l'ATI?

6. Solutions de remplacement

Le présent chapitre met l'accent sur l'efficacité et l'efficience du programme ATI avec comme objectif d'accroître les avantages générés par le programme tout en respectant l'enveloppe budgétaire actuelle ou, subsidiairement, de maintenir les avantages actuels du programme, mais en en réduisant les coûts. Les solutions de remplacement décrites dans les paragraphes qui suivent sont fondées sur les renseignements et les points de vue tirés d'un certain nombre de sources dont la documentation internationale et des études canadiennes, les points de vue des participants au programme et des non-participants et l'opinion des agents de mise en oeuvre du programme. Même si ces solutions de remplacement ne constituent pas des recommandations, elles ont été sélectionnées en tenant compte de leur utilité possible pour combler certaines lacunes particulières au programme, cernées dans le cadre de la présente étude. Les descriptions des solutions de remplacement possibles sont précédées dans chaque cas d'un bref exposé des lacunes perçues du programme.

Intérêt renouvelé pour l'apport différentiel

Les objectifs du programme stipulent que l'effort déployé doit générer un apport différentiel. Certains faits ayant une valeur probante importante révèlent cependant une tendance contraire. Le profil d'emploi des participants à l'ATI, dont nous avons traité précédemment dans le présent rapport, indique que ceux-ci possèdent des compétences et un niveau de scolarité supérieurs, qu'ils ont bénéficié d'une stabilité d'emploi plus grande et de ressources financières plus importantes que les personnes appartenant au groupe témoin. Dans les groupes de discussion et au cours des entrevues, on a laissé entendre que les agents de mise en oeuvre des centres urbains, où la demande dépasse, et de loin, la capacité du programme, se livrent à un processus «d'épuration» des participants afin d'exclure du programme les personnes en chômage structurel ou les personnes défavorisées sur le plan de l'emploi. Il n'arrive pas souvent en effet qu'on refuse un requérant au motif qu'il est en mesure de créer son entreprise sans l'aide du programme. Pour ces agents de mise en oeuvre, l'ATI est davantage un programme de développement économique et d'aide aux petites entreprises qu'un programme destiné à réduire la *dépendance* à l'assurance-chômage et à l'aide sociale.

L'importance sans cesse croissante qu'on accorde aux possibilités de succès des entreprises créées plutôt qu'à la possibilité pour des travailleurs marginaux de parvenir à l'autonomie financière a également été constatée dans une étude antérieure de l'ATI effectuée par la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. Il était souligné dans cette étude que le processus de sélection tendait de plus en plus à exclure la clientèle dont les revenus sont les moins élevés, qui affiche le plus faible niveau de scolarité et pour qui il est traditionnellement le plus difficile de se trouver un emploi.[19] Ce biais est également la cause probable de

[19] *The Self-Employment Assistance (SEA) Study Report.* Rapport adressé à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre par l'équipe de l'étude du programme d'aide au travail indépendant (ATI), page 8.

l'augmentation de la «masse inerte» qui était estimée à 25 p. 100[20] dans l'étude de la Commission, et qui est estimée à 50 p. 100 dans la présente évaluation.

- Les critères du programme pourraient être corrigés de manière à insister davantage sur la nécessité que le programme génère un apport différentiel en limitant l'admissibilité au programme aux prestataires d'assurance-chômage qui sont en chômage structurel ou qui risquent de manière significative de devenir des chômeurs structurels. Ce critère existe aux Pays-Bas et en Norvège où les programmes d'aide au travail indépendant sont accessibles uniquement aux personnes qui n'ont pas d'autres options d'emploi viable dans leur situation actuelle.

- Afin de ne pas pénaliser les personnes admissibles à l'assurance-chômage qui désirent s'engager sur la voie du travail indépendant sans toutefois être des chômeurs structurels, la Loi pourrait être modifiée afin de permettre aux prestataires en mesure de convaincre un CEC qu'ils possèdent les atouts pour réussir sur la voie du travail indépendant de continuer à percevoir leurs prestations d'assurance-chômage. Cette solution de remplacement est conforme à l'esprit du rapport susmentionné de la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre qui prône que l'on considère les tentatives des prestataires de l'assurance-chômage en vue de devenir des travailleurs indépendants comme des activités de «recherche active d'emploi».

- Une solution de remplacement moins radicale consisterait à clarifier les objectifs du programme et à déployer des efforts afin d'aider les agents de mise en oeuvre à mieux comprendre quelles sont les catégories de participants pour qui le programme génère véritablement un apport différentiel.

Communications équitables pour tous

La plupart des participants au programme ont appris l'existence de l'ATI par l'entremise de leur CEC ou de leur réseau de connaissances. La campagne publicitaire minimaliste du programme (attribuable à la demande élevée) a ainsi eu un effet négatif disproportionné pour les personnes appartenant aux groupes désignés, particulièrement celles qui ne sont pas admissibles aux prestations d'assurance-chômage. De nombreux non-participants qui ont accepté de collaborer aux travaux des groupes de discussion ont eu le sentiment que les efforts de diffusion du programme étaient inéquitables.

- Les communications relatives au programme devraient être plus formelles afin de s'assurer que tous ceux qui pourraient bénéficier du programme soient au courant de son existence. Par exemple, les fonctionnaires provinciaux qui travaillent auprès des bénéficiaires de l'aide sociale devraient recevoir de l'information à jour au sujet du programme. Également, des renseignements sur le programme devraient être fournis aux clients des CEC d'une manière plus systématique.

Liens plus étroits avec les entreprises déjà établies

Certains aspects de la formation ont été critiqués par les participants au programme. Dans les groupes de discussion, certaines personnes ont notamment affirmé que la formation n'avait aucune pertinence compte tenu de la nature des activités de leur entreprise. On a eu le sentiment que cette lacune était principalement attribuable au fait que la formation est trop souvent donnée par des gens qui ne possèdent pas d'expérience pratique au sein d'une petite entreprise.

[20] *Ibid*, page 11.

L'importance pour les participants à l'ATI d'établir des contacts avec des entrepreneurs expérimentés a également été soulignée par les participants à l'ATI des plus petits centres. Ils ont notamment parlé de l'isolement inhérent au travail indépendant (particulièrement lorsqu'on travaille depuis son domicile) et relaté le soulagement que leur a apporté la possibilité de discuter de leurs problèmes avec des personnes qui avaient vécu des expériences similaires. Les participants des plus grands centres qui avaient eu l'occasion de rencontrer d'autres entrepreneurs, y compris d'autres participants à l'ATI, ont décrit ces rencontres comme encourageantes et instructives.

- On pourrait améliorer les résultats obtenus en renforçant les liens entre les différents participants à l'ATI et entre ceux-ci et des entreprises existantes par l'entremise de la formation et d'initiatives de réseautage formelles, particulièrement dans les régions rurales. La mise en oeuvre de cette solution de remplacement pourrait également encourager davantage de participants à suivre la formation.

Davantage de formation et davantage de choix

Les conclusions de l'enquête et un examen de la documentation ont révélé l'existence d'une corrélation positive entre la formation reçue par un entrepreneur et le succès de son entreprise. Pourtant, la formation donnée dans le cadre de l'ATI manque d'uniformité d'un agent de mise en oeuvre à l'autre, ou d'un CAE à l'autre. Il arrive même que certains participants ne reçoivent aucune formation. Cette situation est particulièrement problématique dans les plus petites localités où la distance, l'isolement et le nombre relativement peu élevé de participants au programme rendent difficile la coordination d'une formation formelle.

- On pourrait accroître l'intérêt et l'accès à la formation professionnelle parmi les participants en rehaussant le profil de la formation et en mettant en valeur le lien direct qui existe entre la formation et le succès des entreprises créées. Entre autres solutions, on pourrait également lancer des programmes d'études à domicile et de télé-enseignement.

Recrutement des PAS et des membres des autres groupes désignés

Les PAS et les membres des autres groupes désignés affichent un taux de participation très faible au programme. Les agents de mise en oeuvre affirment presque unanimement que les prestations offertes dans le cadre du programme ne sont pas suffisamment élevées pour attirer les clients prestataires d'aide sociale ni pour assurer leur subsistance pendant la période de rodage de leur entreprise. Cette situation est exacerbée par des politiques qui exigent que lorsque les revenus générés par une entreprises dépassent un certain montant, les prestations d'aide sociale doivent être diminuées d'autant. Le manque d'équité et l'incapacité d'obtenir du financement ont été considérés comme un autre obstacle à la participation des PAS et des personnes appartenant aux autres groupes désignés. Finalement, les PAS étaient moins satisfaits à l'endroit du programme que les autres participants.

- En versant des prestations à taux unique aux PAS (par exemple un retour à l'ancien taux EAI), on pourrait rendre le programme plus attrayant pour eux. Un système de quota pourrait également être institué afin d'assurer un niveau minimal de participation de la part des groupes désignés.

- Inversement, DRHC pourrait envisager d'exclure les PAS du programme, compte tenu de l'existence d'initiatives provinciales d'aide au travail indépendant destinées à ce segment de population.

Mesures visant à faciliter la capitalisation des entreprises

Un des principaux obstacles au travail indépendant, selon les participants à l'ATI et les non-participants, est la difficulté d'obtenir un capital de démarrage suffisant. Cela est particulièrement vrai pour les PAS qui ont de la difficulté à convaincre une banque de leur avancer l'argent nécessaire. Les conclusions de l'enquête ont également révélé que les participants qui avaient investi de fortes sommes dans leur entreprise étaient significativement plus susceptibles d'obtenir du succès.

- L'intégration au programme d'une option qui permettrait aux participants de toucher une somme forfaitaire afin de disposer d'une partie du capital nécessaire pourrait bénéficier aux personnes qui souffrent par ailleurs d'un manque de capitaux en plus d'élargir le bassin de participants éventuels au programme en y ajoutant notamment des membres des groupes désignés.

- L'amélioration de la collaboration entre DRHC et les ministères provinciaux responsables du développement des petites entreprises, des fonds d'emprunt et des programmes de création d'emplois pourrait contribuer à éliminer les obstacles qui empêchent les participants à l'ATI d'accéder au capital nécessaire ou aux autres formes d'aide offerte par les programmes provinciaux.

Souplesse accrue

Les agents de mise en oeuvre ont exprimé le souhait qu'on leur accorde une marge de manoeuvre accrue afin d'adapter le programme aux besoins particuliers des participants. Dans les paragraphes qui suivent, nous décrivons des solutions de remplacement susceptibles de conférer un peu plus de souplesse au programme.

- Le montant des subventions pourrait varier en fonction du genre d'entreprise créée. En Grèce, par exemple, les entreprises manufacturières reçoivent une subvention plus importante que les entreprises du secteur des services et du commerce.[21]

- Comme aux Pays-Bas, le montant de la subvention pourrait être tributaire du revenu de l'entreprise. De cette manière, les entreprises qui connaissent du succès pourraient être «évacuées» du programme plus rapidement, car elles recevraient un paiement décroissant inversement proportionnel à l'augmentation de leurs bénéfices.[22]

- Certains agents de mise en oeuvre ont proposé que le nombre de semaines de prestations ne soit pas fixe. Ils désireraient plutôt disposer de la souplesse requise pour offrir un soutien financier additionnel aux entreprises qui, selon eux, ont besoin de plus de 52 semaines de prestation pour devenir autonomes. Inversement, lorsque les agents de mise en oeuvre estimeraient qu'une entreprise exige une période plus courte de prestation, ils pourraient l'abréger.

- De nombreux agents de mise en oeuvre, particulièrement ceux travaillant dans des localités plus petites, ont manifesté une forte préférence pour des budgets annuels plutôt que les affectations mensuelles ou trimestrielles qui leur sont actuellement consenties dans le cadre du Programme ATI. Ils pourraient ainsi planifier de manière plus efficace leurs activités et éliminer l'imposition de quotas *de facto* actuellement en place, ce qui favoriserait un meilleur appariement de la demande et des places disponibles.

---

[21] *U.S. Department of Labour, Self-Employed Program for Unemployed Workers, 1992, page 250.*
[22] *Ibid, page 251.*

- En imitant le programme français *Chômeurs Créateurs*, dans le cadre duquel le montant de la prestation est augmenté pour chaque emploi directement créé par un participant au programme, on pourrait favoriser la création d'emplois.

Honoraires des agents de mise en oeuvre

Dans certaines régions du Canada, particulièrement dans les centres urbains, le Programme ATI est administré et appliqué par des entrepreneurs privés. Or, ces fournisseurs, au Canada et ailleurs (par exemple aux États-Unis), sont rémunérés sur la base d'honoraires fixes. On pourrait envisager d'adopter un barème d'honoraires variant en fonction des résultats obtenus. Des honoraires fondés sur les résultats lieraient l'argent reçu par les agents de mise en oeuvre au succès remporté par le programme. D'un côté, on pourrait ainsi accroître les succès remportés par le programme grâce à une surveillance améliorée et à une formation accrue des participants par les agents de mise en oeuvre. Le Ministère réduirait également ses frais globaux d'administration et de services en liant ces paiements au succès du programme. D'un autre côté, en procédant ainsi, on risque d'accorder une importance démesurée à l'«efficience» et de s'éloigner du principe d'«équité», car les agents de mise en oeuvre seront alors encouragés à sélectionner les candidats dont les chances de réussite sont les meilleures.

Une initiative gouvernementale efficace qui permettrait aux sans-emploi de devenir autonomes financièrement procurerait donc un soulagement bienvenu sur les plans social et économique.

7. Conclusions

La présente étude offre une analyse détaillée des nombreux aspects des activités et du rendement du Programme ATI. Dans le présent chapitre, nous effectuerons un léger retour en arrière afin de faire la synthèse des analyses effectuées et de prendre en considération les éléments probants constatés relativement aux questions cruciales à laquelle la présente évaluation devrait répondre. Le programme est-il justifiable? Atteint-il la clientèle visée? Est-il structuré et organisé de manière à maximiser les succès possibles? Finalement, génère-t-il les incidences et les effets attendus? Nous aborderons à tour de rôle chacune de ces questions dans les paragraphes qui suivent. la lecture de nos conclusions, il convient de ne pas oublier que la présente évaluation a été effectuée seulement deux ans après la création du programme. Le rendement a donc été observé en moyenne huit mois, et parfois aussi peu que trois mois, après que les participants étudiés aient mis fin à leur participation au programme. En temps opportun, une évaluation des issues plus définitives du programme sera possible.

Raison d'être

Les Canadiens et leurs gouvernements continuent de faire face à des niveaux de chômage record et doivent assumer le lourd fardeau financier qui en résulte pour le Compte d'assurance-chômage. Il faut aussi tenir compte du fait qu'on pourrait assister à une reprise économique «sans création d'emplois». Une initiative gouvernementale efficace qui permettrait aux sans-emploi de devenir autonomes financièrement procurerait donc un soulagement bienvenu sur les plans social et économique.

La documentation internationale étudiée dans la présente évaluation permet de croire que les programmes d'aide au travail indépendant présentent bien quelques avantages. Les travaux préliminaires effectués par des chercheurs européens et américains laissent entrevoir des résultats encourageants et ont décelé peu de problèmes éventuels outre les effets de déplacement toujours possibles. La difficulté de la présente étude consistait donc à établir si la mise en oeuvre du concept d'aide au travail indépendant est efficace dans le contexte canadien. La présente évaluation donne des réponses préliminaires à cette question.

Outre ses justifications sociales et économiques, l'ATI doit d'abord démontrer qu'elle peut attirer un nombre suffisamment important de travailleurs en chômage. La présente évaluation établit que les clients actuels de l'ATI représentent environ un pour cent du bassin global de travailleurs sans emploi (qui résident dans les régions désignées). Ce pourcentage contraste fortement avec les données de 4 p. 100 à 5 p. 100 citées dans la documentation européenne. Cette faible participation s'explique peut-être par le maigre financement accordé au programme plutôt que par une éventuelle anémie de la demande. En effet, au moins 25 p. 100 (et peut-être autant que 40 p. 100) de tous les travailleurs sans emploi (résidant dans les régions désignées) ont exprimé un intérêt pour le travail indépendant. On peut donc affirmer qu'il existe une demande suffisante, justifiant la démarche mise de l'avant dans le Programme ATI.

Objectifs conflictuels

Le processus de tri des participants éventuels au Programme ATI est bien élaboré. On ne sait toujours pas toutefois quels sont les critères prioritaires dans le cadre de ce processus. Le programme devrait-il viser plus particulièrement les travailleurs sans emploi présentant les meilleures probabilités de succès en affaires ou devrait-il plutôt insister sur l'aide aux chômeurs structurels et aux groupes désignés en matière d'équité? Dans les régions rurales et les régions où la demande est moins forte, on tend davantage vers le deuxième objectif, plus social, tandis que dans les régions urbaines et dans les régions où le programme est davantage en demande, il est plus susceptible d'être perçu comme un programme d'aide aux petites entreprises ou de développement économique.

L'aspect conflictuel entre les objectifs sociaux et économiques du programme est également perceptible lorsqu'on étudie le rendement du programme dans les différents sous-groupes. On en est venu à la conclusion que les jeunes, les femmes, les prestataires d'aide sociale, les résidents des zones urbaines, les personnes ayant déjà été exposées au travail indépendant et les personnes manifestant le plus d'intérêt pour le travail indépendant sont ceux qui tirent le plus d'avantages personnels du programme. Cependant, on a également observé que les effets sociaux les plus importants du programme (assurance-chômage) se faisaient davantage sentir chez les travailleurs plus âgés, les hommes, les travailleurs ayant des antécédents de dépendance à l'endroit de l'assurance-chômage et les travailleurs des régions rurales. Il est clair que selon qu'on mettra davantage l'accent sur un objectif (au détriment de l'autre), on ciblera différents groupes de population.

Il semble que dans certains cas, lorsqu'on accorde la préférence aux objectifs économiques du programme, ce choix se traduit par une clientèle au sein de laquelle les hommes, les personnes jouissant d'un niveau de scolarité supérieur, les candidats disposant de ressources financières plus importantes et les personnes habituées à assumer des responsabilités plus complexes sont surreprésentés. Il est possible que cette manière d'appliquer le programme contribue, dans une certaine mesure, à en diminuer l'attrait pour les prestataires d'aide sociale.

Le préjugé favorable privilégiant les projets d'entreprise qui semblent plus viables est également apparent dans les motifs de refus donnés aux requérants dont la candidature a été rejetée. Plus souvent qu'autrement, les motifs énoncés pour refuser un candidat sont les faibles possibilités de succès de son projet d'entreprise ou d'autres variables connexes (comme la disponibilité du capital). La capacité du candidat de devenir travailleur indépendant sans l'aide de l'ATI n'est donnée que rarement comme motif de rejet, même s'il s'agit de l'une des lignes directrices clairement énoncées pour le programme.

Sur la foi des éléments probants qualitatifs et quantitatifs, il semble que la demande fluctue en fonction des régions. L'enquête menée auprès des personnes appartenant au groupe témoin a indiqué que l'intérêt à l'endroit du travail indépendant était plus élevé en Colombie-Britannique, en Alberta et au Québec. Les entrevues ayant permis d'accumuler des données qualitatives auprès des CAE et des agents de mise en oeuvre ont confirmé que la relation entre la demande de services dans le cadre du programme et les ressources disponibles était différente selon les bureaux. En outre, la priorité accordée au programme fluctuait selon les régions et les CEC locaux. Finalement, s'il est vrai qu'une portion de la population active considère le travail indépendant comme une solution de remplacement pratique à un emploi rémunéré ou perçoit le travail indépendant comme une solution à privilégier, dans l'ensemble, il demeure que l'intérêt pour le travail indépendant est relativement faible.

Processus

Selon les clients du programme, le processus retenu est satisfaisant. Nous avons constaté qu'un tiers des clients du programme prétendent ne pas avoir reçu de formation, mais on ne peut établir avec certitude si ces déclarations reflètent la réalité ou s'il s'agit plutôt d'une question de perception quant à

ce qui constitue de la formation (peu de formation formelle est offerte dans les régions rurales compte tenu du nombre limité de participants). L'importance d'une solide formation est mise en évidence par le fait que la formation donnée à l'extérieur du programme est considérée comme un indicateur significatif du succès des entreprises crées.

Les clients ont exprimé un degré de satisfaction moyen à l'endroit de la formation offerte; ils étaient davantage satisfaits de l'information reçue au sujet du programme, de l'aide financière qui leur avait été accordée et du processus de demande d'admission en général. Les participants se sont montrés plus critiques à l'endroit de ce qui est perçu comme un manque de continuité de l'aide offerte par les agents de mise en oeuvre.

Les prestataires d'aide sociale étaient davantage critiques à l'endroit du programme que les prestataires d'assurance-chômage. Ils avaient dû faire face à des obstacles financiers plus considérables et il est possible qu'ils aient besoin d'un soutien plus suivi pour lancer avec succès leur entreprise.

Le taux de survie à court terme des entreprises créées est excellent. Quelque 83 p. 100 des clients de l'ATI exploitaient toujours l'entreprise créée dans le cadre du programme au moment de l'entrevue d'évaluation.

Incidences et effets

Il convient de réitérer que les résultats énoncés dans le présent rapport sont fondés sur une très courte période d'activité du programme et sur une période encore plus courte d'activité des entreprises créées, après la période de participation au programme. La période d'exploitation en question se situait entre trois et 18 mois, pour une moyenne d'exploitation de huit mois. En conséquence, il convient de faire preuve de prudence au moment d'étudier les conclusions de la présente étude.

Le résultat peut-être le plus digne de mention de la présente évaluation est l'estimation de la «masse inerte» (ou la proportion de participants au programme qui auraient lancé une entreprise même si le programme n'avait pas existé). Si l'on se fonde sur l'autoévaluation effectuée par les participants au programme et sur les données obtenues des requérants dont la candidature a été rejetée, nous estimons que le programme n'a généré aucun apport différentiel pour environ 50 p. 100 des participants au programme. Cette proportion est élevée. La documentation internationale comprend des données sur cet aspect des programmes mis en oeuvre ailleurs. En Angleterre, des proportions de «masse inerte» de 50 p. 100 à 68 p. 100 ont été relevées. Bien sûr, l'estimation qui est ici faite des incidences de l'ATI doit être analysée en tenant compte de cette proportion de «masse inerte» de l'ordre de 50 p. 100.

Le taux de survie à court terme des entreprises créées est excellent. Quelque 83 p. 100 des clients de l'ATI exploitaient toujours J'entreprise créée dans le cadre du programme au moment de l'entrevue d'évaluation (entre 3 et 18 mois après leur participation au programme), ce qui est comparable aux estimations relevées dans la documentation internationale. Bien sûr, cette proportion ne peut que diminuer au fil du temps. Même si l'ATI semble accorder davantage d'importance à son objectif économique (plutôt qu'à son objectif social), il demeure toujours une différence de sept points de pourcentage entre le taux de survie des entreprises lancées par les participants à l'ATI et celui des entreprises lancées par des personnes du groupe témoin (écart défavorable aux participants de l'ATI). Le taux de survie des entreprises créées par les requérants refusés est le même que celui des entreprises créées par les clients de l'ATI.

Les incidences financières du programme sur les participants dans la période ayant suivi immédiatement leur participation au programme sont en règle générale positives. Selon nos estimations, les gains des participants à l'ATI ont augmenté à la suite du programme. En effet, entre la période antérieure à la participation au programme et la période consécutive à cette participation, les gains des participants ont augmenté de manière significative et ces derniers gagnaient davantage que les personnes appartenant au groupe témoin. Cependant, les nouveaux propriétaires d'entreprises ont dû travailler un nombre supérieur d'heures par semaine (jusqu'à 14 heures de plus) pour exploiter leur entreprise par rapport au nombre d'heures travaillées dans leur emploi précédent. De plus, les participants à l'ATI ont investi quelque 17 000 $ en moyenne dans leur entreprise, une somme qui aurait été disponible pour d'autres placements s'ils n'avaient pas décidé de se lancer en affaires. Dans l'ensemble, les participants à l'ATI bénéficient d'un taux de rendement très positif sur leur placement original. L' investissement initial et les plus longues heures de travail sont contrebalancés par certains avantages non pécuniaires. Les clients de l'ATI étaient en général davantage satisfaits de la vie qu'ils menaient et plus confiants dans leurs aptitudes sur le marché du travail que les personnes appartenant au groupe témoin (même si la différence n'était pas énorme).

Les économies locales semblent bénéficier des retombées générées par les entreprises créées dans le cadre de l'ATI.

La création d'une entreprise semble avoir influé négativement sur le niveau d'endettement personnel des participants à l'ATI. Leur valeur nette personnelle a diminué de manière significative pendant la participation au programme, plus particulièrement si on la compare à celle des personnes appartenant au groupe témoin (pour qui la situation à ce chapitre S'est améliorée). Nous tirons cette conclusion sans tenir compte de l'actif et des dettes de l'entreprise puisque nos chiffres à ce sujet sont fragmentaires. La situation négative sur le plan de l'endettement peut partiellement expliquer la conclusion selon laquelle 17 p. 100 des participants au programme qui exploitent toujours l'entreprise créée dans le cadre de l'ATI occupent également un emploi rémunéré où ils travaillent en moyenne 32 heures par semaine. Dans ces cas, l'entreprise créée dans le cadre de l'ATI est devenue davantage un emploi secondaire qu'autre chose.

Les incidences du programme sur les dépenses gouvernementales sont mitigées. Les participants à l'ATI sont moins susceptibles que les personnes du groupe témoin d'avoir recours à l'aide sociale (une différence de quatre points de pourcentage dans les modèles économétriques). Après la participation au programme, ils puisent également 2 632 $ de moins dans le Compte d'assurance-chômage (en moyenne huit mois après avoir mis fin à leur participation au programme), mais cela ne permet tout de même pas de contrebalancer la somme substantielle de 13 000 $ en prestations supplémentaires d'assurance-chômage qui a été investie par le gouvernement aux fins de leur participation à l'ATI. Il n'est pas encore possible d'établir quelles seront les incidences à long terme du programme sur le Compte d'assurance-chômage, mais en projetant l'effet consécutif à la participation au programme dans le futur, on peut conclure que les investissements du Régime d'assurance-chômage dans le Programme ATI seront remboursés trois ans et neuf mois après que le participant ait quitté le programme. Un calcul plus complet du taux de rendement économique indique que la société récupère sa mise aussi tôt que 18 mois après la fin de la participation au programme.

Les économies locales semblent bénéficier des retombées générées par les entreprises créées dans le cadre de l'ATI. Sur une période d'un an, les participants à l'ATI auraient généré environ 300 millions de dollars de retombées économiques locales tout en puisant un montant net de 112

millions de dollars dans le Compte d'assurance-chômage. De même, chaque client de l'ATI a créé environ 5,6 mois-personnes de travail à temps plein ou à temps partiel, donnée que l'on peut ramener à environ deux à trois mois après avoir tenu compte de la «masse inerte».

La constatation peut-être la plus intéressante est la suivante : les déterminants de création d'emplois secondaires sont les mêmes que les déterminants de réussite en affaires. Voici quels sont ces déterminants : avoir déjà occupé des postes de responsabilité, avoir suivi des cours de formation en gestion de petite entreprise à l'extérieur du programme et avoir injecté des sommes personnelles plus considérables dans l'entreprise. Ces conclusions soulignent encore une fois l'aspect conflictuel entre l'objectif de développement économique et d'aide à l'entreprise du programme et son objectif social d'aide aux défavorisés sur le plan de l'emploi. Si ces déterminants étaient recherchés de manière plus systématique dans le cadre du processus de sélection, ils éloigneraient davantage le programme de son objectif social.

Finalement, même si les éléments probants dont nous disposons à cet égard sont de manière générale d'une nature très qualitative, nous n'avons observé aucune preuve de déplacement d'emplois. Aucune preuve concrète d'un effet négatif de ce genre n'a pu être décelée par notre évaluation.

Conclusions générales

Il est clair que l'ATI génère des avantages qui correspondent à la raison d'être du programme et aux attentes des clients. Le programme facilite la transition de ses clients vers le travail indépendant et semble avoir des incidences économiques et sociales positives. Dans l'année suivant leur participation au programme, il est peu probable que les participants devront recourir à l'as surance- chômage de nouveau et il s'ensuit qu'ils éprouvent des sentiments positifs à l'égard de leur nouvelle situation professionnelle.

Cependant, le portrait n'est pas que positif. Le coût du programme pour le régime d'assurance-chômage est élevé et selon nos estimations, il faudra plus de trois ans pour récupérer cet investissement public et nous nous en sommes tenus à des critères comptables étroits. Le fait qu'environ la moitié des clients sont subventionnés pour créer une entreprise qu'ils auraient créée de toute manière est un sujet de préoccupation important. Si on appliquait ce facteur «d'inertie» à l'estimation ci-dessus, on prolongerait la période de récupération de l'investissement réalisé par le régime d'assurance-chômage à plus de six années. La fréquence à laquelle les participants au programme occupent un emploi rémunéré tout en exploitant leur entreprise indique que, pour certains, la nouvelle entreprise ne suffit pas à combler leurs besoins et est devenue davantage un complément de revenu qu'autre chose.

Il est important de noter que dans l'absolu, les participants avaient moins besoin de s'orienter vers le travail indépendant que les personnes appartenant au groupe témoin : leurs antécédents professionnels étaient de meilleure qualité et ils étaient dotés de meilleurs outils. Pourtant, ils ont choisi de risquer leur revenu, de travailler un nombre supérieur d'heures par semaine et d'investir des ressources personnelles importantes dans leur nouvelle entreprise. Les résultats qu'ils ont obtenus au cours de la première année ayant suivi leur participation au programme sont les suivants : revenu plus élevé, sens de l'accomplissement et exercice d'un contrôle sur leur destinée. Il est possible qu'ils considèrent cette période comme un investissement à long terme qui ne peut être récupéré dans une courte période. Il est aussi possible que nombre des entreprises créées ne survivent pas à l'épreuve du temps et que les investissements personnels réalisés perdent toute leur valeur.

Globalement, le programme, tel qu'il a été appliqué, répond aux attentes si l'on tient compte que nous l'avons évalué dans la perspective d'une si courte période. Ses principaux avantages sont qu'il aide les personnes à se prévaloir d'une possibilité d'emploi qui stimule leur moral, tout en les éloignant de la dépendance à l'endroit du régime d'assurance-chômage. Il génère également un taux de rentabilité économique positif pour la société dans une période raisonnable. Il s'agit donc d'un bon programme, bien qu'il ne s'adresse qu'au segment étroit de la population constitué des personnes capables de réussir sur la voie du travail indépendant.

Annexe A :
Profil des utilisateurs et des activités: tableaux

Tableau A.1
Participants à l'ATI : adhésion au programme et satisfaction à l'endroit de celui-ci

Comment avez-vous entendu parler pour la première fois de l'ATI?

Bouch à l'oreille	41
D'un conseiller du CEC	26
Autre programme gouvernemental	15
Publicité	14
Brochure	2
Banque	1

Tableau A.2
Participants à l'ATI : activités au programme et activités extérieures au programme

Activités de l'ATI		
	Participé à la formation	71 %
	Nombre total moyen d'heures de formation	[illegible]
	Genres de formation	
	Tenue de livres et comptabilité	74
	Marketing	65
	Gestion	[illegible]
	Financement et planification financière	52
	Publicité et promotion	47
	Gestion du temps	[illegible]
	Informatique	[illegible]
	Questions juridiques et assurances	[illegible]
Activités extérieures au programme		
	Participé à de la formation (non parrainée dans le cadre de l'ATI)	[illegible]
	Participé à de la formation sur la manière de lancer sa propre entreprise (parmi ceux qui ont suivi de la formation)	78
	Participé à des services de consultation	[illegible]
	Consulté d'autres personnes	83
Personnes consultées		
	Famille/amis	[illegible]
	Autre entreprise/réseau	[illegible]
	Comptable	[illegible]
	Mentor/collègue	[illegible]
	Programme provincial	13
	Avocat	[illegible]
	Autre programme du gouvernement fédéral	[illegible]
	Banque	12

Annexe A :
Profil des utilisateurs et des activités: tableaux

Tableau A.1
Participants à l'ATI : adhésion au programme et satisfaction à l'endroit de celui-ci

Comment avez-vous entendu parler pour la première fois de l'ATI?

Bouch à l'oreille	41
D'un consiller du CEC	26
Autre programme gouvernemental	15
Publicité	14
Brochure	2
Banque	1

Tableau A.2
Participants a l'ATI : activites au programme et activites extérieures au programme

Activités de l'ATI	
Participé à la formation	71 %
Nombre total moyen d'heures de formation	42
Genres de formation	
Tenue de livres et compatabilité	74
Marketing	65
Gestion	56
Financement et planification financière	52
Publicité et promotion	47
Gestion du temps	37
Informatique	15
Questions juridiques et assurance	28
Activités extérieures au programme	
Participé à de la formation (non parrainée dans le cadre de l'ATI)	32
Participé à de la formation sur la manière de lancer sa propre entreprise (parmi ceux qui ont suivi de la formation)	78
Participé à des séances de consultation	14
Consulté d'autres personnes	63
Personnes consultées	
Famille/amis	39
Autre entreprise/réseau	36
Comptable	27
Mentor/collègue	25
Programme provincial	13
Avocat	13
Autre programme du gouvernement fédéral	11
Banque	12

Tableau A.3
Participants à l'ATI : satisfaction à l'endroit du programme

	% de très satisfaits[1]
Ensemble du programme	89
Renseignements reçus au sujet du programme	76
Aide financière	73
Processus de traitement des demandes	73
Séance de formation	55
Séance d'orientation	63
Soutien et aide dans l'exploration de l'entreprise	64

1 Ont répondu 5,6 ou 7 sur une échelle de 7 points.

Tableau A.4
Genre d'entreprises créés

	Participants ATI	Groupe témoin ATI
Autre services	26	16
Commerce de détail	15	13
Construction	8	17
Services aux entreprises	8	6
Autre - Secteur manufacturier	7	9
Hôtellerie/restauration	6	6
Services agricole et secteurs connexes	4	2
Secteur agricole et secteurs connexes	4	2
Industrie forestière	2	6
Industrie du bois et des meubles	3	3
Transport et entreposage	2	5
Communications et autre	3	2
Sidérurgie et produits métalliques	2	1
Vente de gros	2	4
Services d'éducation	2	1
Pêche et trappe	0	4
Mines et carrières	1	2
Finances et assurance	2	0
Cuir et textile	2	0

Annexe B :
Incidences et effets : tableaux

Tableau B.1
Description des variables dépendantes

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
A_PUI12	Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. 12 mois après la période de prestation de référence	Continu	Profile vectoriel DRH
A_TAWK12	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. 12 mois après la période de prestations de référence	Semaine	Profile vectoriel DRH
A_TBEN12	Montant des prestations d'a.-c. reçues 12 mois après la période de prestations de référence	Dollar	Profil vectoriel DRH
BUS_PRO2	Bénéfice mensuel issue de l'entreprise : chiffre d'affaires moins toutes les dépenses	Dollar	Enquête ATI
C_N3	Touché de l'aide sociale après la semaine de référence	1 = Oui 0 = Non	Enquête ATI
CHANASSE	Évolution de la situation financière : actif actuel net (actif moins les dettes) moins l'actif net antérieur au programme	Dollar	Enquête ATI
CHANHOUR	Évolution du nombre d'heures de travail : différence entre le nombre d'heures de travail après et avant la participation au programme	Heure	Enquête ATI
F_PAWKUI	Nombre de semaines de prestation d'a.-c. après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994	Dollar	Profil vectoriel DRH
F_PTBNUI	Montant des prestations d'a.-c. reçues après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994	Dollar	Profil vectoriel DRH
FIN_CH1	Évolution des gains hebdomadaires : différence entre les gains totaux hebdomadaires après et avant la participation au programme	Dollar	Enquête ATI
FIN_EARN	Gains hebdomadaires totaux : y compris les gains tirés d'un emploi et le bénéfice généré par l'entreprise	Dollar	Enquête ATI
FIN_PROF	Gains mensuels tirés d'un travail indépendant : gains versés à soi-même et bénéfice de l'entreprise	Dollar	Enquête ATI
FIN_PER	Gains tirés d'un travail indépendant	Dollar	Enquête ATI
FIN_RATE	Taux de rendement : gains tirés d'un travail indépendant divisés par le montant de la participation au capital	Continu	Enquête ATI

(continue...)

Tableau A.3
Participants à l'ATI : satisfaction à l'endroit du programme

	% de très satisfaits[1]
Ensemble du programme	89
Renseignements reçus au sujet du programme	76
Aide financière	73
Processus de traitement des demandes	73
Séance de formation	55
Séance d'orientation	63
Soutien et aide dans l'exploration de l'entreprise	64

1 Ont répondu 5,6 ou 7 sur une échelle de 7 points.

Tableau A.4
Genre d'entreprises créés

	Participants ATI	Groupe témoin ATI
Autre services	26	16
Commerce de détail	15	13
Construction	8	17
Services aux entreprises	8	6
Autre - Secteur manufacturier	7	9
Hôtellerie/restauration	6	6
Services agricole et secteurs connexes	4	2
Secteur agricole et secteurs connexes	4	2
Industrie forestière	2	6
Industrie du bois et des meubles	3	3
Transport et entreposage	2	5
Communications et autre	3	2
Sidérurgie et produits métalliques	2	1
Vente de gros	2	4
Services d'éducation	2	1
Pêche et trappe	0	4
Mines et carrières	1	2
Finances et assurance	2	0
Cuir et textile	2	0

Annexe B :
Incidences et effets : tableaux

Tableau B.1
Description des variables dépendantes

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
A_PUI12	Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. 12 mois après la période de prestation de référence	Continu	Profile vectoriel DRH
A_TAWK12	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. 12 mois après la période de prestations de référence	Semaine	Profile vectoriel DRH
A_TBEN12	Montant des prestations d'a.-c. reçues 12 mois après la période de prestations de référence	Dollar	Profil vectoriel DRH
BUS_PRO2	Bénéfice mensuel issu de l'entreprise : chiffre d'affaires moins toutes les dépenses	Dollar	Enquête ATI
C_N3	Touché de l'aide sociale après la semaine de référence	1 = Oui 0 = Non	Enquête ATI
CHANASSE	Évolution de la situation financière : actif actuel net (actif moins les dettes) moins l'actif net antérieur au programme	Dollar	Enquête ATI
CHANHOUR	Évolution du nombre d'heures de travail : différence entre le nombre d'heures de travail après et avant la participation au programme	Heure	Enquête ATI
F_PAWKUI	Nombre de semaines de prestation d'a.-c. après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994	Dollar	Profil vectoriel DRH
F_PTBNUI	Montant des prestations d'a.-c. reçues après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994	Dollar	Profil vectoriel DRH
FIN_CHI	Évolution des gains hebdomadaires : différence entre les gains actuels hebdomadaires après et avant la participation au programme	Dollar	Enquête ATI
FIN_EARN	Gains hebdomadaires actuels, y compris les gains tirés d'un emploi et le bénéfice généré par l'entreprise	Dollar	Enquête ATI
FIN_PROF	Gains mensuels tirés d'un travail indépendant : gains versés à soi-même et bénéfice de l'entreprise	Dollar	Enquête ATI
FIN_PER	Gains tirés d'un travail indépendant	Dollar	Enquête ATI
FIN_RATE	Taux de rendement : gains tirés d'un travail indépendant divisés par le montant de la participation au capital	Continu	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dépendantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
I2_EMP	Situation professionnelle actuelle	1 = Occupé 0 = Tous les autres	Enquête ATI
JOB_FULL	Nombre d'emplois à temps plein créés	Continu	Enquête ATI
JOB_PART	Nombre d'emplois à temps partiel créés	Continu	Enquête ATI
L3	Nombre de semaines sans travailler depuis la participation au programme	Semaine	Enquête ATI
MARK_ENH	Évaluation de la confiance dans le marché du travail 1) Les répondants possèdent davantage de compétences monnayables maintenant qu'il y a trois ans. 2) Dans un an, les répondants prévoient travailler. 3) Les répondants n'auraient aucun problème à obtenir un emploi. 4) Les répondants ont davantage confiance en eux-mêmes que la plupart des gens.	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
PAYMT2	Nombre de mois d'emploi rémunéré créées	Mois	Enquête ATI
PER_PUI	Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994	Continu	Profile vectoriel DRH
POS_UI12	Reçu de l'a.-c. 12 mois après la période de prestations de référence	1=Oui 0=Non	Profile vectoriel DRH
POST_UI	Reçu de l'a.-c. après la période de référence, jusqu'en juin 1994	1=Oui 0=Non	Profile vectoriel DRH
R_TAWK	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. pendant la période de prestations de référence	Semaine	Profil vectoriel DRH
R_TBEN1	Montant des prestations d'a.-c. reçues pendant la période de référence	Dollar	Profil vectoriel DRH
rPERS	Revenu annuel personnel	Dollar	Enquête ATI
rQ2B	Taux de survie des entreprises : l'entreprise est-elle toujours en exploitation?	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
RQ3H	Chiffre d'affaires mensuel	Dollar	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dépendantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
SAT_LIFE	Évaluation du degré de satisfaction face à la vie en général ; comprend la moyenne, sur une échelle de 7 points, de la satisfaction par rapport aux quatre aspects suivants de la vie : 1) Qualité de vie globale 2) Degré de contrôle sur sa [illegible] 3) Sécurité financière globale 4) Compétences professionnelles	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
TOT_HOUR	Heures de travail de l'emploi actuel	Heure	Enquête ATI
A4_EARN	Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	Dollar	Enquête ATI
AGE	Âge	Année	Enquête ATI
ATT25	Acceptation des risques	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
E6A	Intérêt à l'égard du travail indépendant	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
EDUC_HG	Diplôme d'études secondaires	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
EDUC_LH	Moins que des études secondaires	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
EDUC_SP	Commencé des études secondaires	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
EMPWK24	Nombre de semaines au cours desquelles le participant a été occupé 24 mois avant la semaine de référence	Semaine	Enquête ATI
HINEARN	Gains [illegible]	Dollar	Enquête ATI
HINSWKS	Semaines [illegible]	Semaine	Fichier [illegible] DRHC
IND_CONS	Industrie antérieure : [illegible]	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
P_TBEN	Montant total des prestations [illegible]	Dollar	Fichier [illegible] DRHC
P_TAWK	Nombre de semaines de prestations [illegible]	Semaine	Enquête
IND_MANU	Industrie antérieure : manufacturière	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_MISS	Industrie antérieure : donnée manquante	1=Oui 0=Non	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dépendantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
I2_EMP	Situation professionnelle actuelle	1 = Occupé 0 = Tous les autres	Enquête ATI
JOB_FULL	Nombre d'emplois à temps plein créés	Continu	Enquête ATI
JOB_PART	Nombre d'emplois à temps partiel créés	Continu	Enquête ATI
L3	Nombre de semaines sans travailler depuis la participation au programme	Semaine	Enquête ATI
MARK_ENH	Évaluation de la confiance dans le marché du travail 1) Les répondants possèdent davantage de compétences monnayables maintenant qu'il y a trois ans. 2) Dans un an, les répondants prévoient travailler. 3) Les répondants n'auraient aucun problème a obtenir un emploi. 4) Les répondants ont davantage confiance en eux-mêmes que la pluspart des gens.	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
PAYMT2	Nombre de mois d'emploi rémunéré créées	Mois	Enquête ATI
PER_PUI	Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994	Continu	Profile vectoriel DRH
POS_UI12	Reçu de l'a.-c. 12 mois après la période de prestations de référence	1=Oui 0=Non	Profile vectoriel DRH
POST_UI	Reçu de l'a.-c. après la période de référence, jusqu'en juin 1994	1=Oui 0-Non	Profile vectoriel DRH
R_TAWK	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. pendant la période de prestations de référence	Semaine	Profil vectoriel DRH
R_TBEN1	Montant des prestations d'a.-c. reçues pendant la période de référence	Dollar	Profil vectoriel DRH
rPERS	Revenu annuel personnel	Dollar	Enquête ATI
rQ2B	Taux de survie des entreprises : l'enrteprise est-elle toujours en exploitation?	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
RQ3H	Chiffre d'affaires mensuel	Dollar	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dépendantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
SAT_LIFE	Évaluation du degré de satisfaction face à la vie en générale : comprend la moyenne, sur une échelle de 7 points, de la satisfaction par rapport aux quatre aspects suivants de la vie : 1) Qualité de vie globale 2) Degré de contrôle sur sa destinée 3) Sécurité financière globale 4) Compétences professionnelles	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
TOT_HOUR	Heures de travail de l'emploi actuel	Heure	Enquête ATI
A4_EARN	Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	Dollar	Enquête ATI
AGE	Âge	Année	Enquête ATI
ATT25	Acceptation des risques	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
E6A	Intérêt à l'endroit du travail indépendant	Échelle de 1 à 7 points	Enquête ATI
EDUC_HG	Diplôme d'études secondaires	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
EDUC_LH	Moins que des études secondaires	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
EDUC_SP	Commencé des études secondaires	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
EMPWK24	Nombre de semaines au cours desquelles le participant a été occupé 24 mois avant la semaine de référence	Semaine	Enquête ATI
HINEARN	Gains assurables	Dollar	Enquête ATI
HINSWKS	Semaines de travail assurables	Semaine	Fichier administratif DRH
IND_CONS	Industrie antérieure : construction	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
P_TBEN	Montant total des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la semaine de référence	Dollar	Fichier administratif DRH
P_TAWK	Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	Semaine	Enquête
IND_MANU	Industrie antérieure : manufacturière	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_MISS	Industrie antérieure : donnée manquante	1=Oui 0=Non	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dependantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
IND_OTHS	Industrie antérieure : autres industries	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_PUBL	Industrie antérieure : secteur public	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_SALE	Industrie antérieure : ventes	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_TRAN	Industrie antérieure : transports	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LAMBDA2	Le facteur de correction pour l'autosélection comprenait : semaines de prestations d'a.-c., montant des prestations d'a.-c. reçues, gains tirés d'un emploi dans les quatre années précédant la semaine de référence et désir de prendre des risques	Continu	Enquête ATI et profil vectoriel DRH
LANG_FRE	Langue : français	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
MALE	Sexe	1=Homme 0=Femme	Enquête ATI
OWN_BUSI	Les parents possédaient-ils une entreprise?	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
PRO_ATLA	Résident des provinces Atlantiques	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
PRO_BC	Résident de la Colombie-Britannique	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
PRO_PRA	Résident des provinces des Prairies	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
PRO_QUE	Résident du Québec	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
rA21	Expérience en gestion ou en supervision	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
rFA13	Heures de travail dans l'emploi précédent	Heure	Enquête ATI
LANG_OTH	Langue : ni l'anglais ni le français	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LO_BANK	Reçu un prêt bancaire	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LO_BUSD	Reçu un prêt d'un Centre d'aide aux entreprises	1=Oui 0=Non	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dependantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
LO_GOVE	Reçu un prêt du gouvernement	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LO_SELF	Reçu un prêt d'un membre de la famille ou d'un ami	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
rFA14	Gains hebdomadaires dans l'emploi précédent	Dollar	Enquête ATI
rGROUP	Indicateur de l'ATI ou du groupe témoin	1=ATI 0=Groupe témoin	Enquête ATI
rQ3G1	Montant de la participation personnelle au capital de l'entreprise	Dollar	Enquête ATI
rTR1	Reçu de la formation ou des conseils	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
S_UI WEEK	Semaine de lancement de d'entreprise selon le code de l'ACAC	Continu	Enquête ATI
sIND_CON	Industrie actuelle : construction	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_MAN	Industrie actuelle : manufacturière	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_MIS	Industrie actuelle : donnée manquante	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_OTH	Industrie actuelle : autres industries	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_PUB	Industrie actuelle : secteur public	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_SAL	Industrie actuelle : ventes	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_TRA	Industrie actuelle : transports	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
SPOU_EMP	Marié et le conjoint est occupé	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
SPOU_NLF	Marié et le conjoint n'appartient pas à la population active	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
SPOU_UNE	Marié et le conjoint est sans emploi	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
WEEK_A12	Nombre de semaines de disponibilité, 12 mois après la fin de la période de prestations de référence	Semaine	Enquête ATI
WEEK_AVA	Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de référence et la semaine de l'entrevue	Semaine	Enquête ATI

Tableau B.1
Description des variables dépendantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
IND_OTHS	Industrie antérieure : autres industries	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_PUBL	Industrie antérieure : secteur public	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_SALE	Industrie antérieure : ventes	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
IND_TRAN	Industrie antérieure : transports	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LAMBDA2	Le facteur de correction pour l'autosélection comprend : semaines de prestations d'a.-c. reçues, montant des prestations d'a.-c. reçues, gains tirés d'un emploi dans les quatre années précédant la semaine de référence et désir de prendre des risques	Continu	Enquête ATI et profil vectoriel DRH
LANG_FRE	Langue : français	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
MALE	Sexe	1=Homme 0=Femme	Enquête ATI
OWN_BUSI	Les parents possédaient-ils une entreprise?	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
PRO_ATLA	Résident des provinces Atlantiques	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
PRO_BC	Résident de la Colombie-Britannique	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
PRO_PRA	Résident des provinces des Prairies	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
PRO_QUE	Résident du Québec	1=Oui 0=Non	Fichiers administratifs DRHC
rA21	Expérience en gestion ou en supervision	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
rFA13	Heures de travail dans l'emploi précédent	Heure	Enquête ATI
LANG_OTH	Langue : ni l'anglais ni le français	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LO_BANK	Reçu un prêt bancaire	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LO_BUSD	Reçu un prêt d'un Centre d'aide aux entreprises	1=Oui 0=Non	Enquête ATI

(continue...)

Tableau B.1
Description des variables dependantes (con't)

Nom de la variable	Description	Unité de mesure	Source
LO_GOVE	Reçu un prêt du gouvernement	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
LO_SELF	Reçu un prêt d'un membre de la famille ou d'un ami	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
rFA14	Gains hebdomadaires dans l'emploi précédent	Dollar	Enquête ATI
rGROUP	Indicateur de l'ATI ou du groupe témoin	1=ATI 2=Groupe témoin	Enquête ATI
r03G1	Montant de la participation personnelle au capital de l'entreprise	Dollar	Enquête ATI
rTR1	Reçu de la formation ou des conseils	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
S_UI WEEK	Semaine de lancement de l'entreprise selon le code de l'ACAC	Compteur	Enquête ATI
sIND_CON	Industrie actuelle : construction	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_MAN	Industrie actuelle : manufacturière	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_MIS	Industrie actuelle : donnée manquante	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_OTH	Industrie actuelle : autres industries	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_PUB	Industrie actuelle : secteur public	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_SAL	Industrie actuelle : ventes	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
sIND_TRA	Industrie actuelle : transports	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
SPOU_EMP	Marié et le conjoint est occupé	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
SPOU_NLF	Marié et le conjoint n'appartient pas à la population active	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
SPOU_UNE	Marié et le conjoint est sans emploi	1=Oui 0=Non	Enquête ATI
WEEK_A12	Nombre de semaines de disponibilité, 12 mois après la fin de la période de prestations de référence	Semaine	Enquête ATI
WEEK_AVA	Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de référence et la semaine de l'entrevue	Semaine	Enquête ATI

Les coefficients de logit estimatifs illustrent la relation entre le logarithme du risque relatif qu'un événement se produise et les variables explicatives retenues. Néanmoins, il est toujours beaucoup plus aisé de parler de probabilité que de logarithme du risque relatif. Pour faciliter l'interprétation des modèles à logits, il convient aussi de convertir les coefficients en taux de variation de la probabilité selon un changement des variables explicatives de l'ordre d'une unité.

$$\Delta P_i = \left[\frac{1}{1+e^{-(b_0+x_1b_1+x_2b_2+\ldots+x_kb_k)-b_i\Delta x_i}} \right] - P$$

où $\Delta X_1=1$
k représente le nombre de variables explicatives et
P la probabilité hypothétique dont la valeur correspondante est $b_0+x_1b_1+x_2b_2+\ldots+x_kb_k$.

Si on remplace le logarithme du risque relatif $\ln(P/(1-P))$ par $b_0+x_1b_1+x_2b_2+\ldots+x_kb_k$, le changement de probabilité peut s'exprimer comme suit :

$$\Delta P_i = \left[\frac{1}{1+e^{\left(-\ln\frac{P}{1-P} b_i\right)}} \right] - P$$

Par conséquent, il est possible d'obtenir ΔP_i directement au moyen des coefficients des logits estimatifs bi et de la valeur hypothétique de P.

Dans les trois analyses de régression à logits qui nous intéressent, nous évaluons le changement de probabilité relatif à la situation d'emploi existante, au recours éventuel subséquent à l'aide sociale et au taux de survie de l'entreprise en fonction du taux d'emploi (P=0,744), du taux des prestations d'aide sociale (P=0,078) et du taux de survie de l'entreprise (P=0,84) moyens de l'échantillon, respectivement.

Tableau B.3
Situation d'emploi actuelle

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	2860,522	2520	0,0000
Modèle khi carré	5,486	6	0,4820
Amélioration	-3,419	1	0,0644
Validité de l'ajustement	3011,592	2526	0,0000

Variable	B	E.T.*	Wald	nu**	Sig	R	Exp(B)
Marié et le conjoint est occupé	0,542	0,1017	28,3969	1	0	0,0961	1,7194
Marié et le conjoint n'appartinet pas à la population active	0,4436	0,1716	7,5367	1	0,0048	0,0456	1,6219
Homme	0,4335	0,1017	18,1618	1	0	0,0752	1,5427
Âge	-0,0227	0,0048	22,824	1	0	-0,0856	0,9786
Industrie : Manufacturière	0,3867	0,16	5,9408	1	0,0208	0,0342	1,4473
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,0111	0,002	30,4415	1	0	0,0986	1,0112
Gains tirés d'un emploi : quatre années avant la semaine de référence	2,89E-06	1,14E-06	6,3547	1	0,0117	0,0381	1
Parents possédaient une entreprise	0,2575	0,0968	7,1008	1	0,0073	0,0426	1,3067
Indicateur du groupe ATI	1,5867	0,1257	153,3158	1	0	0,2202	4,8004
Constante	-0,7061	0,1986	12,8366	1	0,0003		

* *Écart type*

** *Degré du liberté*

Tableau B.3
Situation d'emploi actuelle

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	2860,522	2920	0,0000
Modèle khi carré	-5,496	6	0,4820
Amélioration	-3,419	1	0,0644
Validité de l'ajustement	3011,592	2920	0,0000

Variable	B	E.T.*	Wald	nu**	Sig	R	Exp(B)
Marié et le conjoint est occupé	0,542	0,1017	28,3869	1	0	0,0961	1,7194
Marié et le conjoint n'appartinet pas à la population active	0,4836	0,1716	7,9367	1	0,0048	0,0456	1,6219
Homme	0,4335	0,1017	18,1818	1	0	0,0752	1,5427
Âge	-0,0237	0,0049	22,924	1	0	-0,0856	0,9766
Industrie : Manufacturière	0,3687	0,16	5,3408	1	0,0208	0,0342	1,4473
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,0111	0,002	30,4415	1	0	0,0998	1,0112
Gains tirés d'un emploi : quatre années avant la semaine de référence	2,88E-06	1,14E-06	6,3547	1	0,0117	0,0391	1
Parents possédaient une entreprise	0,2675	0,0998	7,1908	1	0,0073	0,0426	1,3067
Indicateur du groupe ATI	1,5687	0,1267	153,3168	1	0	0,2302	4,8004
Constante	0,7061	0,1966	12,8966	1	0,0003		

* *Écart type*

** *Degré du liberté*

Tableau B.4
Touché de l'aide sociale après la semaine de référence

	khi carré	nu	Signification
2 logarithme du rapport de vraisemblance	1362,5472	2931	1,000
Modèle khi carré	-2,074	1	0,1498
Amélioration	-2,074	1	0,1498
Validité de l'ajustement	2889,347	2931	0,0000

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R	Exp(B)
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	0,7158	0,1937	13,6585	1	0,0002	0,0926	2,0459
Diplôme secondaires	0,5283	0,1855	8,1128	1	0,0044	0,067	1,696
Marié et conjoint occupé	-1,3702	0,1734	62,4243	1	0	-0,2107	0,2541
Âge	-0,0172	0,0082	4,4323	1	0,0353	-0,0423	0,9829
Industrie : ventes	0,5427	0,2185	6,1704	1	0,013	0,0554	1,720
Industrie : autre industries	0,3847	0,1831	4,4119	1	0,0357	0,0421	1,4692
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de reference	-0,0077	0,0031	6,0623	1	0,0138	-0,0546	0,9923
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	-9,7E-06	2,36E-06	16,912	1	0	-0,1047	1
Facteur de correction de l'autosélection	-0,9436	0,3543	7,0933	1	0,0077	-0,0612	0,3892
Indicateur du groupe ATI	-0,492	0,1922	6,5544	1	0,0105	-0,0579	0,6114
Constante	-0,2021	0,5222	0,1498	1	0,6987		

Tableau B.5
Gains hebdomadaires totaux y compris les gains tirés d'un emploi et les bénéfits de l'entreprise

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Homme	95,59596	27,92698	0,06465	3,423	0,0006
Gains hebdomadaires tirés de l'emploi antérieur	0,572275	0,053605	0,207821	10,676	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	1,3583	0,570148	0,046523	2,382	0,0173
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	1,102002	0,349658	0,061623	3,152	0,0016
Interêt pour le travail indépendant	16,21533	6,287078	0,050133	2,579	0,01
Indicateur du groupe ATI	212,5885	32,80828	0,140673	6,48	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	1,428994	0,453706	0,063063	3,15	0,0017
Âge	-4,09838	1,335328	-0,05558	-3,069	0,0022
Commencé des études secondaires	-91,5457	35,02969	-0,0468	-2,613	0,009
Industrie : autre industries	-76,7058	36,22565	-0,03828	-2,117	0,0343
Constante	56,7489	70,90699		0,8	0,4236

Tableau B.6
Différence entre les gains hebdomadaires totaux et les gains hebdomadaires préables

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : donnée manquante	308,8241	46,78165	0,122445	6,597	0
Âge	-3,38188	1,353632	-0,04693	-2,498	0,0125
Industrie : transports	95,58217	41,13325	0,042953	2,324	0,0202
Homme	106,6384	28,2921	0,073786	3,769	0,0002
Gains hebdomadaires tirés de l'emploi antérieur	-0,41943	0,053543	-0,15584	-7,833	0
Désir de prendre des risques	18,42411	8,960073	0,039178	2,056	0,0399
Indicateur du groupe ATI	185,501	33,44059	0,125587	5,547	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	1,267809	0,456313	0,057244	2,766	0,0057
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,706376	0,328672	0,040528	2,155	0,0312
Commencé des études secondaires	-74,8268	35,38417	-0,03914	-2,115	0,0345
Intérêt pour le travail indépendant	12,68624	6,383855	0,040129	1,987	0,047
Constante	-26,702	78,69305		-0,339	0,7344

Tableau B.4
Touche de l'aide sociale après la semaine de référence

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	1362,5472	2931	1,000
Modèle khi carré	-2,074	1	0,1498
Amélioration	-2,074	1	0,1498
Validité de l'ajustement	2889,347	2931	0,0000

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R	Exp(B)
Moins qu'un diplôme d'études secondaires	0,7158	0,1937	13,6585	1	0,0002	0,0926	2,0459
Diplôme secondaires	0,5283	0,1855	8,1128	1	0,0044	0,067	1,696
Marié et conjoint occupé	-1,5702	0,1734	82,4243	1	0	-0,2107	0,2541
Âge	-0,0172	0,0082	4,4323	1	0,0353	-0,0423	0,9829
Industrie : ventes	0,5427	0,2185	6,1704	1	0,013	0,0564	1,720
Industrie : autre industries	0,3847	0,1831	4,4119	1	0,0357	0,0421	1,4692
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,0077	0,0021	6,0623	1	0,0138	-0,0546	0,9923
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	-9,7E-06	2,36E-06	16,912	1	0	-0,1047	1
Facteur de correction de l'autosélection	-0,9438	0,3543	7,0933	1	0,0077	-0,0612	0,3892
Indicateur du groupe ATI	-0,492	0,1922	6,5544	1	0,0105	-0,0579	0,6114
Constante	-0,2021	0,5222	0,1498	1	0,6987		

Tableau B.5
Gains hebdomadaires totaux y compris les gains tirés d'un emploi et les bénéfits de l'entreprise

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Homme	95,59596	27,92898	0,06465	3,423	0,0006
Gains hebdomadaires tirés de l'emploi antérieur	0,572275	0,053605	0,207821	10,676	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	1,3583	0,570148	0,046523	2,382	0,0173
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	1,102002	0,349658	0,061623	3,152	0,0018
Intérêt pour le travail indépendant	18,21533	6,287078	0,050133	2,579	0,01
Indicateur du groupe ATI	212,5685	32,80626	0,140673	6,48	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	1,428994	0,453706	0,063063	3,15	0,0017
Âge	-4,09838	1,335328	-0,05558	-3,069	0,0022
Commencé des études secondaires	-91,5457	35,02969	-0,0468	-2,613	0,009
Industrie : autre industries	-76,7058	36,22565	-0,03828	-2,117	0,0343
Constante	56,7489	70,90699		0,8	0,4236

Tableau B.6
Différence entre les gains hebdomadaires totaux et les gains hebdomadaires préables

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : donnée manquante	308,6241	46,78185	0,122445	6,597	0
Âge	-3,38188	1,353632	-0,04693	-2,498	0,0125
Industrie : transports	95,58217	41,13325	0,042953	2,324	0,0202
Homme	106,6384	28,2921	0,073786	3,769	0,0002
Gains hebdomadaires tirés de l'emploi antérieur	-0,41943	0,053543	-0,15584	-7,833	0
Désir de prendre des risques	16,42411	8,980073	0,039178	2,056	0,0399
Indicateur du groupe ATI	185,501	33,44059	0,125587	5,547	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	1,267809	0,458313	0,057244	2,766	0,0057
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,708376	0,328672	0,040528	2,155	0,0312
Commencé des études secondaires	-74,8268	35,39417	-0,03814	-2,115	0,0345
Intérêt pour le travail indépendant	12,69924	6,353855	0,040129	1,987	0,047
Constante	-26,702	78,89305		-0,339	0,7344

Tableau B.7
Revenu personnel annuel

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Homme	4629,654	463,4173	0,18042	9,99	0
Industrie : autres industries	-3696,55	801,7293	-0,11204	-4,476	0
Industrie : ventes	-4357,31	690,6722	-0,10812	-6,309	0
Résident de la Colombie-Britannique	3067,827	602,6275	0,08134	5,124	0
Marié et le conjoint n'appartient pas à la population active	2591,284	666,1926	0,063865	3,89	0,0001
Diplôme d'études secondaires	-3382,37	555,4153	-0,12583	-6,09	0
Moins que des études secondaires	-3211,32	606,7827	-0,1162	-5,292	0
Commencé des études secondaires	-2655,51	646,2158	-0,08412	-4,419	0
Industrie : transports	-1596,96	665,7938	-0,04042	-2,398	0,017
Industrie : secteur public	1234,56	642,8628	0,0352	1,92	0,0549
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	48,07877	8,894625	0,094395	5,345	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	36,77491	7,000150	0,08352	5,253	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	0,083915	0,004527	0,353564	18,563	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	20,10947	5,724901	0,064798	3,513	0,0005
Indicateur du groupe ATI	-1139,29	486,0697	-0,04344	-2,344	0,0192
Âge	-71,6328	22,09539	-0,05598	-3,242	0,0012
Constante	15090,51	1104,745		13,66	0

Tableau B.8
Évolution de la situation financière : actif net actuel (actif moins les dettes) moins l'actif net antérieur

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : secteur public	1560,498	699,4776	0,042583	2,231	0,0258
Indicateur du groupe ATI	-2817,84	523,055	-0,10283	-5,387	0
Constante	624,4724	295,3772		2,114	0,0348

Tableau B.9
Gains tirés d'un travail indépendant

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : ventes	2858,014	656,7120	0,100045	5,106	0
Homme	1628,857	452,7046	0,114777	3,598	0,0003
Résident des provinces de l'Atlantique	1131,402	498,2059	0,07111	2,271	0,0234
Commencé des études secondaires	-1094,95	526,0912	-0,06522	-2,081	0,0377
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,049452	0,010461	0,15175	4,727	0
Indicateur du groupe ATI	216,4878	648,8463	0,010438	0,333	0,7391
Âge	-49,3339	24,33408	-0,06417	-2,027	0,0429
Constante	1926,734	1151,535		1,673	0,0946

Tableau B.10
Bénéfice mensuel de l'entreprise : chiffre d'affaires moins la totalité dépenses

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : ventes	2751,808	611,0113	0,143137	4,503	0
Commencé des études secondaires	-1529,06	574,7225	-0,08418	-2,66	0,0079
Homme	958,8158	494,4226	0,06245	1,939	0,0528
Résident des provinces Atlantiques	1317,788	544,0308	0,076556	2,422	0,0156
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,047174	0,011303	0,133805	4,174	0
Indicateur du groupe ATI	-428,606	709,2271	-0,0191	-0,604	0,5458
Constante	260,3195	761,1407		0,342	0,7323

Tableau B.7
Revenu personnel annuel

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Homme	4629,654	463,4173	0,18042	9,99	0
Industrie : autres industries	-3896,55	601,7293	-0,11204	-6,476	0
Industrie : ventes	-4357,31	690,6722	-0,10812	-6,309	0
Résident de la Colombie-Britannique	3087,827	602,6275	0,08134	5,124	0
Marié et le conjoint n'appartient pas à la population active	2591,284	666,1926	0,063865	3,89	0,0001
Diplôme d'études secondaires	-3382,37	555,4153	-0,12593	-6,09	0
Moins que des études secondaires	-3211,32	606,7827	-0,1162	-5,292	0
Commencé des études secondaires	-2855,51	646,2158	-0,08412	-4,419	0
Industrie : transports	-1596,98	668,7938	-0,04042	-2,388	0,017
Industrie : secteur public	-1234,56	642,8629	-0,0352	-1,92	0,0549
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	48,07977	8,994625	0,094895	5,345	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	36,77491	7,000156	0,09352	5,253	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	0,083905	0,004527	0,353554	18,563	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	20,10947	5,724801	0,064798	3,513	0,0005
Indicateur du groupe ATI	-1139,29	486,0697	-0,04344	-2,344	0,0192
Âge	-71,6328	22,09539	-0,05598	-3,242	0,0012
Constante	15090,51	1104,745		13,66	0

Tableau B.8
Évolution de la situation financière : actif net actuel (actif moins les dettes) moins l'actif net antérieur

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : secteur public	1560,498	699,4776	0,042583	2,231	0,0258
Indicateur du groupe ATI	-2817,84	523,055	-0,10283	-5,387	0
Constante	624,4724	295,3772		2,114	0,0346

Tableau B.9
Gains tirés d'un travail independant

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : ventes	2858,014	559,7128	0,160845	5,106	0
Homme	1628,857	452,7046	0,114777	3,598	0,0003
Résident des provinces de l'Atlantique	1131,402	498,2059	0,07111	2,271	0,0234
Commencé des études secondaires	-1094,95	526,0912	-0,06522	-2,081	0,0377
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,049452	0,010461	0,15175	4,727	0
Indicateur du groupe ATI	216,4878	649,8463	0,010438	0,333	0,7391
Âge	-49,9339	24,63488	-0,06417	-2,027	0,0429
Constante	1828,734	1151,535		1,673	0,0946

Tableau B.10
Bénéfice mensuel de l'entreprise : chiffre d'affaires moins la totalité dépenses

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : ventes	2751,608	611,0113	0,143137	4,503	0
Commencé des études secondaires	-1529,05	574,7235	-0,08418	-2,66	0,0079
Homme	958,8158	494,4226	0,06245	1,939	0,0528
Résident des provinces Atlantiques	1317,786	544,0308	0,076556	2,422	0,0156
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,047174	0,011303	0,133805	4,174	0
Indicateur du groupe ATI	-428,606	709,2271	-0,0191	-0,604	0,5458
Constante	260,4195	761,1407		0,342	0,7323

Tableau B.11
Degré de satisfaction à l'endroit de sa vie

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Marié et conjoint est occupé	0,246614	0,045702	0,109058	5,396	0
Marié et conjoint n'appartient pas à la population active	0,25224	0,071478	0,069084	3,529	0,0004
Âge	-0,00738	0,00214	-0,06413	-3,451	0,0006
Marié et conjoint sans emploi	-0,19431	0,082316	-0,0432	-2,361	0,0183
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,002642	0,000818	0,05794	3,231	0,0012
Désir de prendre des risques	0,060837	0,01315	0,08097	4,626	0
Indicateur du groupe ATI	0,305125	0,042778	0,129292	7,133	0
Homme	-0,15109	0,04325	-0,06543	-3,493	0,0005
Résident des provinces Atlantiques	0,10095	0,043489	0,040902	2,321	0,0203
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	1,12E-06	4,26E-07	0,052304	2,621	0,0088
Moins que des études secondaires	0,090234	0,045023	0,036284	2,004	0,0451
Constante	4,788805	0,101857		47,015	0

Tableau B.12
Confiance dans le marché du travail

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Âge	-0,02207	0,00183	-0,19656	-12,059	0
Expérience de gestion ou de supervision	0,169051	0,03621	0,076707	4,669	0
Résident des provinces Atlantiques	-0,14128	0,039582	-0,05871	-3,569	0,0004
Diplôme d'études secondaires	-0,13302	0,039921	-0,05645	-3,332	0,0009
Reçu de la formation ou des conseils	0,218058	0,038812	0,090689	5,618	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,003528	0,000742	0,079368	4,756	0
Désir de prendre des risques	0,116301	0,012189	0,158766	9,541	0
Intérêt pour le travail indépendant	0,052805	0,008705	0,10723	6,066	0
Indicateur du groupe ATI	0,242209	0,041575	0,10527	5,826	0
Industrie : secteur public	-0,11792	0,050156	-0,03832	-2,351	0,0188
Études secondaires	-0,11263	0,050671	-0,03782	-2,223	0,0263
Industrie : ventes	0,115622	0,057663	0,032702	2,005	0,045
Constante	5,280133	0,100412		52,585	0

Tableau B.13
Évolution du nombre d'heures de travail : différence entre les heurs travaillées avant et apres le programme

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : donnée manquante	2,294958	1,03929	0,036781	2,208	0,0273
Homme	3,750679	0,627691	0,104833	5,975	0
Heures de travail par semaine avant	-0,465	0,031958	-0,25643	-14,551	0
Intérêt pour le travail indépendant	0,370504	0,142979	0,047342	2,591	0,0096
Desir de prendre des risques	0,90323	0,199639	0,077587	4,524	0
Indicateur du gourpe ATI	13,26118	0,676679	0,362671	19,597	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,018888	0,007259	0,043653	2,602	0,0093
Constante	10,84861	1,481814		7,186	0

Tableau B.14
Heures de travail dans l'emploi actuel

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Homme	3,34315	0,62621	0,086888	5,339	0
Heures de travail par semaine avant	0,563439	0,031822	0,288913	17,706	0
Intérêt pour le travail indépendant	0,383715	0,14266	0,045591	2,69	0,0072
Désir de prendre des risques	0,76791	0,199711	0,061336	3,845	0,0001
Indicateur du groupe ATI	13,85211	0,666027	0,352257	20,798	0
Résident des provinces Atlantiques	2,020519	0,654768	0,049131	3,086	0,002
Résident du Québec	1,900085	0,905399	0,033325	2,099	0,0359
Constante	10,32917	1,495809		6,905	0

Tableau B.11
Degré de satisfaction à l'endroit de sa vie

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Marié et conjoint est occupé	0,246814	0,045702	0,109058	5,398	0
Marié et conjoint n'appartient pas à la population active	0,25224	0,071478	0,069084	3,529	0,0004
Âge	-0,00736	0,00214	-0,06413	-3,451	0,0006
Marié et conjoint sans emploi	-0,19431	0,082316	-0,0432	-2,361	0,0183
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,002642	0,000818	0,05794	3,231	0,0012
Désir de prendre des risques	0,060837	0,01315	0,08097	4,626	0
Indicateur du groupe ATI	0,305125	0,042778	0,129292	7,133	0
Homme	-0,15109	0,04325	-0,06543	-3,493	0,0005
Résident des provinces Atlantiques	0,10095	0,043489	0,040902	2,321	0,0203
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	1,12E-06	4,26E-07	0,052304	2,621	0,0088
Moins que des études secondaires	-0,090234	0,045023	-0,036284	-2,004	0,0451
Constante	4,788805	0,101857		47,015	0

Tableau B.12
Confiance dans le marché du travail

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Âge	-0,02207	0,00183	-0,19656	-12,059	0
Expérience de gestion ou de supervision	0,169051	0,03621	0,076707	4,669	0
Résident des provinces Atlantiques	-0,14128	0,039582	-0,05671	-3,569	0,0004
Diplôme d'études secondaires	-0,13302	0,039921	-0,05645	-3,332	0,0009
Reçu de la formation ou des conseils	0,218059	0,036812	0,090589	5,924	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,003528	0,000742	0,079368	4,756	0
Désir de prendre des risques	0,116301	0,012189	0,158766	9,541	0
Intérêt pour le travail indépendant	0,052805	0,006705	0,10723	8,066	0
Indicateur du groupe ATI	0,242209	0,041575	0,10527	5,826	0
Industrie : secteur public	-0,11792	0,050156	-0,03832	-2,351	0,0188
Études secondaires	-0,11263	0,050671	-0,03782	-2,223	0,0263
Industrie : ventes	0,115622	0,057663	0,032702	2,005	0,045
Constante	5,280133	0,100412		52,585	0

Tableau B.13
Évolution du nombre d'heures de travail : différence entre les heurs travaillées avant et apres le programme

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : donnée manquante	2,294958	1,03929	0,036781	2,208	0,0273
Homme	3,750679	0,627691	0,104833	5,975	0
Heures de travail par semaine avant	-0,465	0,031958	-0,25643	-14,551	0
Intérêt pour le travail indépendant	0,370504	0,142979	0,047342	2,591	0,0096
Désir de prendre des risques	0,90323	0,199638	0,077587	4,524	0
Indicateur du gourpe ATI	13,25118	0,678679	0,362571	19,527	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,019898	0,007259	0,043653	2,902	0,0093
Constante	10,64961	1,481814		7,186	0

Tableau B.14
Heures de travail dans l'emploi actuel

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Homme	3,34315	0,62621	0,086898	5,339	0
Heures de travail par semaine avant	0,563439	0,031822	0,288913	17,706	0
Intérêt pour le travail indépendant	0,383715	0,14286	0,045551	2,69	0,0072
Désir de prendre des risques	0,76791	0,199711	0,061336	3,845	0,0001
Indicateur du groupe ATI	13,85211	0,686027	0,352257	20,798	0
Résident des provinces Atlantiques	2,020519	0,654798	0,049131	3,086	0,002
Résident du Québec	1,900085	0,905399	0,033325	2,099	0,0359
Constante	10,32917	1,495809		6,905	0

Tableau B.15
Nombre d'emplois à temps plein créés

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Le répondant a-t-il déjà exercé des postes de gestion ou de supervision	0,210337	0,079394	0,71728	2,649	0,0082
Industrie : construction	0,536859	0,135405	0,107778	3,965	0,0001
Industrie : transports	-0,22294	0,108191	-0,05729	-2,099	0,036
Résident des provinces Atlantiques	0,283334	0,092427	0,084893	3,066	0,0022
Résident du Québec	0,234462	0,115112	0,056943	2,037	0,0419
Montant de la participation dans le capital de l'entreprise	1,01E-05	1,86E-06	0,147467	5,429	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,004148	0,001761	0,063957	2,355	0,0187
Le participant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	0,172626	0,082652	0,056631	2,089	0,0369
Le répondant a-t-il obtenu un prêt bancaire	0,320568	0,087721	0,099411	3,654	0,0003
Indicateur du groupe ATI	0,076287	0,117156	0,017535	0,651	0,5151
Constante	-0,12704	0,12743		-0,997	0,319

Tableau B.16
Nombre d'emplois à temps partiel créés

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Le répondant a-t-il occupé des postes de gestion ou de supervision	0,352527	0,099678	0,096246	3,53	0,0004
Industrie : transports	-0,36858	0,13491	-0,07583	-2,732	0,0064
Industrie : manufacturière	-0,3163	0,142789	-0,06113	-2,215	0,0269
Montant de la participation au capital de l'entreprise	6,94E-06	2,75E-06	0,068543	2,523	0,0118
Le répondant a-t-il reçu un prêt d'un membre de sa famille ou de ses amis	0,551864	0,194309	0,077397	2,84	0,0046
Le participant a-t-il reçu un prêt gouvernemental	0,395976	0,170454	0,063368	2,323	0,0203
Le participant a-t-il reçu un prêt bancaire	0,239836	0,110846	0,05956	2,164	0,0306
Indicateur du groupe ATI	-0,03998	0,148627	-0,00736	-0,269	0,7878
Constante	0,331721	0,155391		2,135	0,033

Tableau B.17
Taux de survie des entreprise : les entreprises sont-elle toujours en exploitation?

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme de vraisemblance	835,134	1136	1,000
Validité de l'ajustement	1189,698	1136	0,1307

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R
Industrie : transports	-0,4291	0,2173	3,8983	1	0,0483	-0,0451
Le répondant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	0,5506	0,1927	8,1602	1	0,0043	0,0812
Semaine de lancement de l'entreprise en code de la CAC	0,0038	0,0014	7,4534	1	0,0063	0,0784
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,000017	5,99E-06	8,0975	1	0,0044	0,0807
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	-0,0051	0,0022	5,1681	1	0,023	-0,0582
Indicateur du groupe ATI	-0,4398	0,2855	2,3743	1	0,1233	-0,02
Constante	-3,3949	1,9954	2,8348	1	0,0889	

Tableau B.18
Taux de rendement : gains tirés d'un travail indépendant divisé par le montant de la participation au capital

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Gain tiré d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	1,28E-05	5,28E-06	0,087323	2,62	0,0089
Le répondant a-t-il reçu un prêt d'un membre de sa famille ou de ses amis	4,503958	1,206612	0,121904	3,733	0,0002
Indicateur du groupe ATI	-0,04928	0,921325	-0,00175	-0,053	0,9574
Le répondant a-t-il déjà occupé des postes de gestion ou de supervision	-1,41306	0,629864	-0,07445	-2,243	0,0251
Langue : français	4,084951	1,231406	0,177813	3,317	0,0009
Résident du Québec	-5,54402	1,4249	-0,13288	-2,497	0,0131
Constante	-0,02719	0,972875		-0,028	0,9777

Tableau B.15
Nombre d'emplois à temps plein créés

Variable	B	E T B	Beta	T	Sig T
Le répondant a t-il déjà exercé des postes de gestion ou de supervision	0,210337	0,079394	0,71728	2,649	0,0082
Industrie : construction	0,536859	0,135405	0,107779	3,965	0,0001
Industrie : transports	-0,22294	0,106191	-0,05729	-2,099	0,036
Résident des provinces Atlantiques	0,283334	0,092427	0,084893	3,066	0,0022
Resident du Québec	0,234462	0,115112	0,056943	2,037	0,0419
Montant de la participation dans le capital de l'entreprise	1,01E-05	1,86E-06	0,147457	5,429	0
Nombre de semaines d'occupation 24 mois avant la semaine de référence	0,004148	0,001761	0,063957	2,355	0,0187
Le participant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	0,172626	0,082652	0,056631	2,089	0,0369
Le répondant a t il obtenu un prêt bancaire	0,320568	0,087721	0,099411	3,654	0,0003
Indicateur du groupe ATI	0,076287	0,117156	0,017535	0,651	0,5151
Constante	-0,12704	0,12743		-0,997	0,319

Tableau B.16
Nombre d'emplois à temps partiel créés

Variable	B	E T B	Beta	T	Sig T
Le répondant a-t-il occupé des postes de gestion ou de supervision	0,352527	0,099878	0,096246	3,53	0,0004
Industrie : transports	-0,36858	0,13491	-0,07583	-2,732	0,0064
Industrie : manufacturière	-0,3163	0,142789	-0,06113	-2,215	0,0269
Montant de la participation au capital de l'entreprise	5,94E-06	2,35E-06	0,069543	2,523	0,0118
Le répondant a t-il reçu un prêt d'un membre de sa famille ou de ses amis	0,551864	0,194308	0,077397	2,84	0,0046
Le participant a-t-il reçu un prêt gouvernemental	0,395976	0,170454	0,063366	2,323	0,0203
Le participant a t-il reçu un prêt bancaire	0,239898	0,110846	0,05956	2,164	0,0306
Indicateur du groupe ATI	-0,03998	0,148627	-0,00736	-0,269	0,7878
Constante	0,331721	0,155391		2,135	0,033

Tableau B.17
Taux de survie des entreprise : les entreprises sont-elle toujours en exploitation?

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme de vraisemblance	935,134	1136	1,000
Validité de l'ajustement	1189,698	1136	0,1307

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R
Industrie : transports	-0,4291	0,2173	3,8983	1	0,0483	-0,0451
Le répondant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	0,5506	0,1927	8,1602	1	0,0043	0,0812
Semaine de lancement de l'entreprise en code de la CAC	0,0038	0,0014	7,4534	1	0,0063	0,0764
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,000017	5,99E-06	8,0975	1	0,0044	0,0807
Nombre de semaines de prestations d'a -c. quatre ans avant la semaine de référence	-0,0051	0,0022	5,1681	1	0,023	-0,0582
Indicateur du groupe ATI	-0,4399	0,2855	2,3743	1	0,1233	-0,02
Constante	-3,3949	1,9954	2,8946	1	0,0889	

Tableau B.18
Taux de rendement : gains tirés d'un travail indépendant divisé par le montant de la participation au capital

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Gain tiré d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	1,38E-05	5,28E-06	0,087323	2,62	0,0089
Le répondant a-t-il reçu un prêt d'un membre de sa famille ou de ses amis	4,503959	1,206612	0,121904	3,733	0,0002
Indicateur du groupe ATI	-0,04926	0,921325	-0,00175	-0,053	0,9574
Le répondant a-t-il déjà occupé des postes de gestion ou de supervision	-1,41305	0,629964	-0,07445	-2,243	0,0251
Langue : français	4,084931	1,231406	0,177016	3,317	0,0009
Résident du Québec	-3,54402	1,424845	-0,13299	-2,487	0,0131
Constante	-0,02719	0,972875		-0,028	0,9777

Tableau B.19
Nombre de mois d'emploi rémunéré créés

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : transports	-2,58111	1,109899	-0,06329	-2,326	0,0202
Industrie : manufacturiere	-3,46388	1,173397	-0,07979	-2,952	0,0032
Résident des provinces Atlantiques	3,511927	1,043477	0,100406	3,366	0,0008
Langue : français	2,366283	1,081073	0,063327	2,189	0,0288
Résident des provinces des Prairies	2,059863	0,97657	0,065672	2,109	0,0351
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,000119	1,93E-05	0,166231	6,184	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,062891	0,018204	0,092535	3,455	0,0006
Le répondant a-t-il reçu un prêt bancaire	4,412324	0,91862	0,130564	4,803	0
Le répondant a-t-il reçu un prêt de sa famille ou de ses amis	4,269532	1,594276	0,071367	2,678	0,0075
Indicateur du groupe ATI	0,82616	1,220598	0,01812	0,677	0,4986
Constante	-0,26805	1,334415		-0,201	0,8408

Tableau B.20
Montant d'assurance-chômage reçu pendant la période de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Le répondant a-t-il occupé des postes de gestion ou de supervision	484,5971	212,719	0,023475	2,278	0,0228
Résident des provinces Atlantiques	974,7073	247,6454	0,043246	3,936	0,0001
Résident de la Colombie-Britannique	-974,658	321,5311	-0,03124	-3,031	0,0025
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	-58,3064	3,655205	-0,18043	-15,952	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-20,298	4,798488	-0,04875	-4,23	0
Le participant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	568,9328	226,3251	0,025261	2,514	0,012
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	-0,01031	0,00275	-0,05285	-3,748	0,0002
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	0,046472	0,012491	0,048037	3,721	0,0002
Intérêt pour le travail indépendant	-200,257	50,95857	-0,04342	-3,93	0,0001
Desir de prendre des risques	138,0517	70,91642	0,02012	1,947	0,0517
Montant des gains assurables	1,136534	0,042014	0,397073	27,051	0

Tableau B.20
Montant d'assurance-chômage reçu pendant la période de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Indicateur du groupe ATI	12975,92	266,931	0,602097	48,611	0
Marié et le conjoint n'appartient pas à la population active	-797,651	338,6549	-0,02392	-2,355	0,0186
Nombre de semaines assurables	-23,3082	10,17727	-0,03321	-2,29	0,0221
Constante	1604,248	608,3723		2,637	0,0084

Tableau B.21
Nombre de semaines de prestations d'assurance-chômage pendant la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : donnée manquante	2,662077	1,106261	0,026851	2,406	0,0162
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	-0,21101	0,010561	-0,24222	-19,98	0
Le répondant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	2,876259	0,654239	0,047372	4,396	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,0564	0,014204	-0,05025	-3,971	0,0001
Intérêt pour le travail indépendant	-0,45716	0,146045	-0,03678	-3,13	0,0018
Indicateur du groupe ATI	38,88031	0,773348	0,669196	50,275	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	-4,9E-05	6,51E-06	-0,093	-7,507	0
Résident des provinces Atlantiques	2,809983	0,689433	0,04623	4,074	0
Âge	0,092959	0,031828	0,032793	2,921	0,0035
Nombre de semaines assurables	0,069431	0,025088	0,03669	2,768	0,0057
Constante	37,45901	1,773111		21,126	0

Tableau B.19
Nombre de mois d'emploi remunere crees

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : transports	-2,58111	1,109699	-0,06329	-2,326	0,0202
Industrie : manufacturière	-3,46398	1,173397	-0,07979	-2,952	0,0032
Résident des provinces Atlantiques	3,511927	1,043477	0,100406	3,366	0,0008
Langue : français	2,366283	1,081073	0,063327	2,189	0,0288
Résident des provinces des Prairies	2,059863	0,97657	0,065672	2,109	0,0351
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,000119	1,93E-05	0,168231	6,184	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	0,062891	0,018204	0,092535	3,455	0,0006
Le répondant a-t-il reçu un prêt bancaire	4,412324	0,91862	0,130584	4,803	0
Le répondant a-t-il reçu un prêt de sa famille ou de ses amis	4,255532	1,594276	0,071357	2,678	0,0075
Indicateur du groupe ATI	0,82616	1,220598	0,01812	0,677	0,4986
Constante	-0,26805	1,334415		-0,201	0,8408

Tableau B.20
Montant d'assurance-chômage reçu pendant la periode de reference

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Le répondant a-t-il occupé des postes de gestion ou de supervision	484,5971	212,719	0,023475	2,278	0,0228
Résident des provinces Atlantiques	974,7073	247,8454	0,043246	3,936	0,0001
Résident de la Colombie-Britannique	-674,658	221,5311	-0,03124	-3,031	0,0025
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	-58,3084	3,655205	-0,18043	-15,952	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-20,256	4,736488	-0,04375	-4,23	0
Le participant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	568,5328	226,3251	0,025261	2,514	0,012
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	-0,01031	0,00275	-0,05285	-3,748	0,0002
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	0,046472	0,012491	0,048037	3,721	0,0002
Intérêt pour le travail indépendant	-200,257	50,95857	-0,04342	-3,93	0,0001
Désir de prendre des risques	138,0517	70,91642	0,02012	1,947	0,0517
Montant des gains assurables	1,136534	0,042014	0,397073	27,051	0

Tableau B.20
Montant d'assurance-chomage reçu pendant la période de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Indicateur du groupe ATI	12975,92	266,931	0,002097	48,611	0
Marié et le conjoint n'appartient pas à la population active	-797,051	338,8549	-0,02392	-2,355	0,0186
Nombre de semaines assurables	-23,3082	10,17727	-0,03321	-2,29	0,0221
Constante	1604,248	608,3723		2,637	0,0084

Tableau B.21
Nombre de semaines de prestations d'assurance-chomage pendant la période de prestations de reference

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : donnée manquante	2,852077	1,186261	0,029851	2,406	0,0162
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	-0,21101	0,010561	-0,24222	-19,98	0
Le répondant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	2,876259	0,654239	0,047372	4,396	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,0564	0,014204	-0,05025	-3,971	0,0001
Intérêt pour le travail indépendant	-0,45718	0,146045	-0,03676	-3,13	0,0018
Indicateur du groupe ATI	38,88031	0,773348	0,889196	50,275	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	-4,9E-05	6,51E-06	-0,093	-7,507	0
Résident des provinces Atlantiques	2,808983	0,689433	0,04823	4,074	0
Âge	0,092959	0,031828	0,032793	2,921	0,0035
Nombre de semaines assurables	0,069431	0,025088	0,03669	2,768	0,0057
Constante	37,45901	1,773111		21,126	0

Tableau B.22
Montant des prestations d'a.-c. reçues après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	1276,225	178,8788	0,107893	7,135	0
Industrie : ventes	-1110,47	293,8243	-0,06389	-3,779	0,0002
Industrie : donnée manquante	-1008,4	320,1943	-0,05225	-3,149	0,0017
Homme	360,4067	180,3933	0,032566	1,998	0,0458
Langue : français	818,7974	197,8379	0,060231	4,139	0
Industrie : transports	-1137,8	283,2072	-0,06677	-4,018	0,0001
Industrie : autres industries	-1017,04	258,7485	-0,06781	-3,915	0,0001
Industrie : manufacturière	-818,67	283,8362	-0,04724	-2,884	0,0039
Industrie : secteur public	-830,769	270,0632	-0,06154	-3,446	0,0006
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	42,82764	2,760411	0,252531	15,515	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-8,83894	3,623894	-0,04045	-2,439	0,0148
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	0,146077	0,008641	0,287713	16,905	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	0,007341	0,001669	0,071727	4,4	0
Indicateur du groupe ATI	-2632,16	190,2661	-0,23272	-13,834	0
Le répondant a-t-il reçu de la formation ou des conseils	378,0161	170,4508	0,031981	2,218	0,0266
Constante	-105,7	328,0917		-0,322	0,7473

Tableau B.23
Nombre de semaines de prestations d'assurance-chômage après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	5,613603	0,63273	0,135476	8,872	0
Langue : français	2,761365	0,59394	0,057987	3,979	0,0001
Industrie : donnée manquante	-3,43479	1,108032	-0,0508	-3,1	0,002
Industrie : ventes	-2,56775	0,893401	-0,04382	-2,889	0,0076
Industrie : transports	-3,6448	0,97481	-0,06106	-3,74	0,0002
Industrie : manufacturière	-2,50972	0,991342	-0,04134	-2,53	0,0114
Industrie : secteur public	-2,88747	0,985994	-0,0545	-3,259	0,0011
Industrie : autres industries	-2,80968	0,874836	-0,03825	-2,297	0,0217

(continue...)

Tableau B.23
Nombre de semaines de prestations d'assurance-chômage après la période de prestations de reference, jusqu'en juin 1994 (con't)

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	0,149192	0,009672	0,251127	15,425	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,05836	0,012589	-0,07624	-4,636	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,093847	0,007979	0,20016	11,762	0
Indicateur du groupe ATI	-0,99139	0,060639	-0,25217	-15,124	0
Constante	4,202313	0,98362		4,272	0

Tableau B.24
Deja reçu des prestations d'a.-c. apres la periode de prestations de reference et jusqu'en juin 1994

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	2713,385	2936	0,0000
Modèle khi carré	-18,202	13	0,1294
Amélioration	-3,402	1	0,0651
Validité de l'ajustement	2993,360	2936	0,0000

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R
Moins que des études secondaires	0,3671	0,1187	10,634	1	0,0011	0,0598
Diplôme d'études secondaires	0,2461	0,1127	4,7671	1	0,029	0,032
Langue : français	0,6176	0,1231	25,1557	1	0	0,0927
Résident des provinces Atlantiques	0,755	0,1049	51,8286	1	0	0,136
Industrie : transport	-0,3974	0,1495	7,0636	1	0,0079	-0,0433
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence jusqu'à la semaine de l'entrevue	0,0125	0,0016	64,4413	1	0	0,1522
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	[illegible]	[illegible]	152,1751	1	0	[illegible]
Indicateur du groupe ATI	-2,6731	0,1426	351,3399	1	0	-0,3601
Constante	-1,5019	0,1497	100,5369	1	0	

Tableau B.22
Montant des prestations d'a.-c. reçues après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994

Variable	B	E T B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	1276,225	178,8788	0,107893	7,135	0
Industrie : ventes	-1110,47	293,8243	-0,06389	-3,779	0,0002
Industrie : donnée manquante	-1008,4	320,1943	-0,05225	-3,149	0,0017
Homme	360,4067	180,3933	0,032566	1,998	0,0458
Langue : français	818,7974	197,8379	0,060231	4,139	0
Industrie : transports	-1137,8	283,2072	-0,06677	-4,018	0,0001
Industrie : autres industries	-1017,04	259,7485	-0,06781	-3,915	0,0001
Industrie : manufacturière	-818,67	283,8362	-0,04724	-2,884	0,0039
Industrie : secteur public	-930,769	270,0632	-0,06154	-3,446	0,0006
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	42,82764	2,760411	0,252531	15,515	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-8,83894	3,623894	-0,04045	-2,439	0,0148
Montant des prestations d'a.-c. reçues quatre ans avant la période de prestations de référence	0,146077	0,008641	0,287713	16,905	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	0,007341	0,001669	0,071727	4,4	0
Indicateur du groupe ATI	-2632,16	190,2661	-0,23272	-13,834	0
Le répondant a t-il reçu de la formation ou des conseils	378,0161	170,4508	0,031981	2,218	0,0266
Constante	-105,7	328,0917		-0,322	0,7473

Tableau B.23
Nombre de semaines de prestations d'assurance-chômage après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994

Variable	B	E T B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	-5,613603	0,63273	0,135476	8,872	0
Langue : français	2,761365	0,69394	0,057987	3,979	0,0001
Industrie : donnée manquante	-3,43479	1,108032	-0,0508	-3,1	0,002
Industrie : ventes	-2,66775	0,999401	-0,04382	-2,669	0,0076
Industrie : transports	-3,6448	0,97461	-0,06106	-3,74	0,0002
Industrie : manufacturière	-2,50972	0,991942	-0,04134	-2,53	0,0114
Industrie : secteur public	-2,88747	0,885994	-0,0545	-3,259	0,0011
Industrie : autres industries	-2,00968	0,874836	-0,03825	-2,297	0,0217

(continue...)

Tableau B.23
Nombre de semaines de prestations d'assurance-chômage après la période de prestations de référence, jusqu'en juin 1994 (con't)

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence et la semaine de l'entrevue	0,149192	0,009672	0,251127	15,425	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,05836	0,012589	-0,07624	-4,636	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,093847	0,007979	0,20016	11,762	0
Indicateur du groupe ATI	-9,99139	0,660639	-0,25217	-15,124	0
Constante	4,202311	0,98362		4,272	0

Tableau B.24
Déjà reçu des prestations d'a.-c. après la période de prestations de référence et jusqu'en juin 1994

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	2713,385	2936	0,0000
Modèle khi carré	-18,802	13	0,1294
Amélioration	-3,402	1	0,0651
Validité de l'ajustement	2993,360	2936	0,0000

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R
Moins que des études secondaires	0,3871	0,1187	10,834	1	0,0011	0,0566
Diplôme d'études secondaires	0,2461	0,1127	4,7671	1	0,029	0,032
Langue : français	0,6176	0,1231	25,1557	1	0	0,0927
Résident des provinces Atlantiques	0,755	0,1049	51,8268	1	0	0,136
Industrie : transport	-0,3974	0,1495	7,0636	1	0,0079	-0,0433
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence jusqu'à la semaine de l'entrevue	0,0125	0,0016	64,4413	1	0	0,1522
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	6,58E-05	5,33E-06	152,1751	1	0	0,2361
Indicateur du groupe ATI	-2,6731	0,1426	351,3399	1	0	-0,3601
Constante	-1,5019	0,1497	100,5389	1	0	

Tableau B.25
Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. après la période de prestations de référence, et jusqu'en juin 1994

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	0,117217	0,014358	0,135402	8,164	0
Moins que des études secondaires	0,052861	0,016169	0,060601	3,269	0,0011
Diplôme d'études secondaires	0,031862	0,014812	0,037582	2,151	0,0315
Industrie : construction	0,044778	0,019239	0,036587	2,327	0,02
Langue : français	0,03373	0,015718	0,033903	2,146	0,0319
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. quatre ans avant la semaine de référence	0,001865	0,000169	0,190354	11,035	0
Indicateur du groupe ATI	-0,26091	0,014918	-0,3152	-17,49	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence jusqu'à la semaine de l'entrevue	-0,00119	0,000219	-0,09549	-5,416	0
Âge	0,001306	0,000644	0,32349	2,03	0,0425
Constante	0,167169	0,03082		5,424	0

Tableau B.26
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. dans les 12 mois ayant suivi la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	4,32654	0,400722	0,161562	10,797	0
Langue : français	2,288444	0,439287	0,074357	5,209	0
Industrie : donnée manquante	-3,05379	0,702138	-0,06989	-4,349	0
Industrie : transports	-2,93107	0,617617	-0,07598	-4,746	0
Industrie : manufacturière	-2,23022	0,628621	-0,05684	-3,548	0,0004
Industrie : ventes	-1,92255	0,633325	-0,04886	-3,036	0,0024
Industrie : secteur public	-2,57522	0,56159	-0,0752	-4,586	0
Industrie : autres industries	-1,65862	0,555935	-0,04884	-2,983	0,0029
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,04306	0,007982	-0,08704	-5,395	0
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	0,083131	0,014244	0,088547	5,836	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. quatre ans avant la semaine de référence	0,088084	0,005053	0,290693	17,433	0
Indicateur du groupe ATI	-7,00516	0,401249	-0,27357	-17,458	0
Âge	0,046846	0,017796	0,037496	2,632	0,0085
Constante	1,478696	1,03185		1,433	0,1519

Tableau B.27
Montant des prestations d'a.-c. reçues dans les 12 mois suivant la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	940,4339	111,8237	0,122432	8,41	0
Langue : français	615,138	123,6207	0,069682	4,976	0
Homme	308,8717	113,0484	0,042979	2,732	0,0063
Industrie : ventes	-626,216	184,1177	-0,05548	-3,401	0,0007
Industrie : données manquants	-788,641	200,7855	-0,06292	-3,928	0,0001
Industrie : transports	-747,008	177,5783	-0,06751	-4,207	0
Industrie : autre industries	-679,007	162,8826	-0,07156	-4,279	0
Industrie : manufacturière	-624,754	177,9857	-0,05552	-3,51	0,0005
Industrie : secteur public	-688,83	169,2938	-0,07013	-4,069	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-7,57331	2,272518	-0,05337	-3,333	0,0009
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	25,57204	4,024014	0,094961	6,355	0
Montant de prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	0,129396	0,005397	-0,392464	23,974	0
Indicateur du groupe ATI	-1843,5	113,8384	-0,25099	-16,194	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	0,003534	0,001047	0,053168	3,375	0,0007
Constante	95,25805	248,9503		0,383	0,702

Tableau B.28
Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. 12 mois après la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	0,09953	0,009723	0,154915	10,237	0
Moins que des études secondaires	0,02155	0,009975	0,033289	2,16	0,0308
Langue : français	0,055547	0,010631	0,075229	5,225	0
Industrie : donnée manquante	-0,07453	0,016963	-0,07109	-4,388	0
Industrie : transports	-0,06535	0,014999	-0,07061	-4,357	0
Industrie : manufacturière	-0,05592	0,0152	-0,05941	-3,679	0,0002
Industrie : ventes	-0,0437	0,015371	-0,0463	-2,843	0,0045
Industrie : secteur public	-0,06477	0,013816	-0,07884	-4,688	0
Industrie : autres industries	-0,04362	0,013451	-0,05354	-3,243	0,0012
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,00096	0,000193	-0,08092	-4,98	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,001967	0,000123	0,270531	15,944	0
Indicateur du groupe ATI	-0,20283	0,00975	-0,33016	-20,803	0
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	-0,00207	0,000344	-0,092	-6,018	0
Âge	0,00118	0,000438	0,039382	2,694	0,0071
Constante	0,212078	0,024935		8,505	0

Tableau B.25
Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. après la période de prestations de référence, et jusqu'en juin 1994

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	0,117217	0,014358	0,135402	8,164	0
Moins que des études secondaires	0,052861	0,016169	0,060601	3,269	0,0011
Diplôme d'études secondaires	0,031862	0,014812	0,037582	2,151	0,0315
Industrie : construction	0,044778	0,019239	0,036587	2,327	0,02
Langue : français	0,03373	0,015718	0,033903	2,146	0,0319
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,001865	0,000169	0,190354	11,035	0
Indicateur du groupe ATI	-0,26091	0,014918	-0,3152	-17,49	0
Semaines disponibles : nombre de semaines entre la fin de la période de prestations de référence jusqu'à la semaine de l'entrevue	-0,00119	0,000219	-0,09549	-5,416	0
Âge	0,001306	0,000644	0,32349	2,03	0,0425
Constante	0,167169	0,03082		5,424	0

Tableau B.26
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. dans les 12 mois ayant suivi la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	4,32654	0,400722	0,161562	10,797	0
Langue : français	2,288444	0,439287	0,074357	5,209	0
Industrie : donnée manquante	-3,05379	0,702138	-0,06989	-4,349	0
Industrie : transports	-2,93107	0,617617	-0,07598	-4,746	0
Industrie : manufacturière	-2,23022	0,628621	-0,05684	-3,548	0,0004
Industrie : ventes	-1,92255	0,633325	-0,04886	-3,036	0,0024
Industrie : secteur public	-2,57522	0,56159	-0,0752	-4,586	0
Industrie : autres industries	-1,65862	0,555935	-0,04884	-2,983	0,0029
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,04306	0,007982	-0,08704	-5,395	0
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	0,063131	0,014244	0,088547	5,836	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c. : quatre ans avant la semaine de référence	0,088084	0,005053	0,290693	17,433	0
Indicateur du groupe ATI	-7,00516	0,401249	-0,27357	-17,458	0
Âge	0,046846	0,017796	0,037496	2,632	0,0085
Constante	1,478696	1,03185		1,433	0,1519

Tableau B.27
Montant des prestations d'a.-c. reçues dans les 12 mois suivant la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	940,4339	111,8237	0,122432	8,41	0
Langue : français	615,138	123,6207	0,069682	4,976	0
Homme	308,8717	113,0484	0,042979	2,732	0,0063
Industrie : ventes	-626,216	184,1177	-0,05548	-3,401	0,0007
Industrie : données manquants	-788,641	200,7855	-0,06292	-3,928	0,0001
Industrie : transports	-747,008	177,5783	-0,06751	-4,207	0
Industrie : autre industries	-679,007	162,8826	-0,07156	-4,279	0
Industrie : manufacturière	-624,754	177,9857	-0,05552	-3,51	0,0005
Industrie : secteur public	-688,83	169,2938	-0,07013	-4,069	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-7,57331	2,272518	-0,05337	-3,333	0,0009
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	25,57204	4,024014	0,0945..	[illegible]	0
Montant de prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	0,129396	0,005397	0,392464	[illegible]	0
Indicateur du groupe ATI	-1843,5	113,8384	-0,25099	-16,194	0
Gains tirés d'un emploi : quatre ans avant la semaine de référence	0,003534	0,001047	0,053168	3,375	0,0007
Constante	95,25805	248,9503		0,383	0,702

Tableau B.28
Pourcentage de semaines de prestations d'a.-c. 12 mois après la période de prestations de référence

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Résident des provinces Atlantiques	0,09953	0,009723	0,154915	10,237	0
Moins que des études secondaires	0,02155	0,009875	0,033289	2,16	0,0308
Langue : français	0,055547	0,010631	0,075229	5,225	0
Industrie : donnée manquante	-0,07453	0,010963	-0,07109	-4,398	0
Industrie : transports	-0,06535	0,014999	-0,07061	-4,357	0
Industrie : manufacturière	-0,05582	0,0162	-0,05941	-3,679	0,0002
Industrie : ventes	-0,0437	0,015371	-0,0463	-2,843	0,0045
Industrie : secteur public	-0,06477	0,013816	-0,07884	-4,688	0
Industrie : autres industries	-0,04382	0,013451	-0,05354	-3,243	0,0012
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	-0,00096	0,000193	-0,08092	-4,98	0
Nombre de semaines de prestations d'a.-c : quatre ans avant la semaine de référence	0,001967	0,000123	0,270531	15,944	0
Indicateur du groupe ATI	-0,20283	0,00975	-0,33016	-20,803	0
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	-0,00207	0,000344	-0,092	-6,018	0
Âge	0,00118	0,000438	0,039382	2,694	0,0071
Constante	0,212078	0,024935		8,505	0

Tableau B.29
Reçu des prestations d'a.-c. 12 mois avant la période de prestations de référence

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	2668,968	2916	0,0000
Modèle khi carré	1136,158	11	0,0000
Amélioration	1136,158	11	0,0000
Validité de l'ajustement	3087,450	2916	0,0000

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R	Exp(B)
Moins que des études secondaires	0,5136	0,1194	18,5194	1	0	0,0659	1,6714
Diplôme d'études secondaires	0,3568	0,1154	9,5597	1	0,002	0,0446	1,4287
Langue : français	0,5375	0,1213	19,8436	1	0	0,0681	1,7117
Résident des provinces Atlantiques	0,7641	0,1033	54,7348	1	0	0,1177	2,1471
Industrie : manufacturière	-0,4472	0,1566	8,153	1	0,0043	-0,0402	0,6394
Industrie : ventes	-0,3475	0,1651	4,4322	1	0,0353	-0,0253	0,7064
Industrie : transports	-0,6516	0,1627	16,0396	1	0,0001	-0,0607	0,5212
Industrie : autres industries	-0,3	0,1332	5,0747	1	0,0243	-0,0284	0,7408
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	0,0143	0,0044	10,5322	1	0,0012	0,0474	1,0144
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	6,73E-05	5,32E-06	160,3715	1	0	0,204	1,0001
Indicateur du groupe ATI	-2,5984	0,1467	313,5342	1	0	-0,2861	0,0744
Constante	-1,6235	0,2388	46,2298	1	0		

Tableau B.30
Chiffre d'affaires mensuel

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : ventes	7203,04	1245,406	0,163027	5,784	0
Homme	4797,247	1007,164	0,135946	4,763	0
Marié et conjoint occupé	2147,842	971,4274	0,06203	2,211	0,0272
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,119751	0,023122	0,147784	5,179	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	70,05237	21,55814	0,091126	3,249	0,0012
Intérêt pour le travail indépendant	575,3237	265,3554	0,060932	2,168	0,0303
Le répondant a-t-il reçu un prêt bancaire	2144,334	1078,813	0,056098	1,988	0,0471
Indicateur du groupe ATI	-123,854	1448,363	-0,0024	-0,086	0,9319
Constante	-3663,94	2178,862		-1,682	0,0929

Tableau B.29
Reçu des prestations d'a.-c. 12 mois avant la période de prestations de référence

	khi carré	nu	Signification
-2 logarithme du rapport de vraisemblance	2068,968	2916	0,0000
Modèle khi carré	1136,158	11	0,0000
Amélioration	1136,158	11	0,0000
Validité de l'ajustement	3087,450	2916	0,0000

Variable	B	E.T.	Wald	nu	Sig	R	Exp(B)
Moins que des études secondaires	0,5136	0,1194	18,5194	1	0	0,0659	1,6714
Diplôme d'études secondaires	0,3568	0,1154	9,5597	1	0,002	0,0446	1,4287
Langue : français	0,5375	0,1213	19,6436	1	0	0,0681	1,7117
Résident des provinces Atlantiques	0,7641	0,1033	54,7348	1	0	0,1177	2,1471
Industrie : manufacturière	-0,4472	0,1566	8,153	1	0,0043	-0,0402	0,6394
Industrie : ventes	-0,3475	0,1651	4,4322	1	0,0353	-0,0253	0,7064
Industrie : transports	-0,6516	0,1627	16,0396	1	0,0001	-0,0607	0,5212
Industrie : autres industries	-0,3	0,1332	5,0747	1	0,0243	-0,0284	0,7408
Semaines disponibles : 12 mois après la période de prestations de référence	0,0143	0,0044	10,5322	1	0,0012	0,0474	1,0144
Montant des prestations d'a.-c. reçues : quatre ans avant la période de prestations de référence	6,73E-05	5,32E-06	160,3715	1	0	0,204	1,0001
Indicateur du groupe ATI	-2,5984	0,1467	313,5342	1	0	-0,2861	0,0744
Constante	-1,6235	0,2388	46,2298	1	0		

Tableau B.30
Chiffre d'affaires mensuel

Variable	B	E.T. B	Beta	T	Sig T
Industrie : ventes	7203,04	1245,406	0,163027	5,784	0
Homme	4797,247	1007,184	0,135946	4,763	0
Marié et conjoint ocuupé	2147,942	971,4274	0,06203	2,211	0,0272
Montant de la participation au capital de l'entreprise	0,119751	0,023122	0,147784	5,179	0
Nombre de semaines d'occupation, 24 mois avant la semaine de référence	70,05237	21,55814	0,091126	3,249	0,0012
Intérêt pour le travail indépendant	575,3237	265,3554	0,060932	2,168	0,0303
Le répondant a-t-il reçu un prêt bancaire	2144,334	1078,813	0,056096	1,988	0,0471
Indicateur du groupe ATI	-123,854	1448,363	-0,0024	-0,086	0,9319
Constante	-3663,94	2178,862		-1,682	0,0929

Bibliographie

Aronson, Robert L. *Self-Employment: A Labour Market Perspective*, New York, ILR Press, 1991.

Balkin, Steven. *Self-Employment for Low Income People*, New York, Praeger Publishers, 1989.

Bellemare, D. *What is the Real Cost of Unemployment in Canada*, Ottawa, Centre canadien de recherche en politiques de rechange, 1994.

Benus, J. *et.al. Final Impact Analysis of the Washington State and Massachusetts Unemployment Insurance Self-Employment Demonstrations*, 1995.

Centre canadien du marché du travail et de la productivité. «Le travail autonome : tendances récentes et explications», *Les Affaires en bref, (1)*, juillet 1989.

Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre. *Self-Employment Assistance Program of the Unemployment Development Uses Plan Study Team*, rédigé par Barbara Orser, 1993.

Community Development Employment Policies. *Self-Employment Assistance Management Review*, Rapport final, 1993.

Développement des ressources humaines Canada. *Gaining Momentum. Expanding Opportunities*, 1991.

Développement des ressources humaines Canada, Direction générale de l'évaluation des programmes. *Self-Employment for Unemployed Workers:* Evaluation Lessons Learned, Rapport préliminaire, 1993.

Direction du programme d'assurance, Direction générale de l'évaluation des programmes, Développement des ressources humaines Canada. *Ternis of Reference for the Evaluation of the Self-Employment Assistance Program*, mars 1994.

Feit, R. «Supporting and Servicing Program : Questions of Capacity and Demand» dans *Self-Employment Development Initiatives Canada and The Corporation for Enterprise Development* USA, *The Self-Employment Strategy: Building the New Economy*, 1991.

Feit, R. «Updates and Industrialized Nation Self-Employment Programs», *Economic Development Abroad 3* (avril 1988).

Fryer, D. et R. Payne, «Being unemployed: A review of the literature on the psychological experience of unemployment», In C. Cooper et 1. Robertson (éditeurs) *International Review of Industrial and Organizational Psychology*, London, Wiley, 1986.

Kelvin, P. et J. Jarrett. *Unemployment: Its social psychological effects*, Cambridge, Cambridge University Press, 1985.

Organisation de coopération et de développement économique, *Perspectives de l'emploi*, juillet 1993.

Orser, Barbara et Mary Foster. *Home Enterprise. Canadians and Home-Based Work,* Rédigé à l'intention du Home-Based Project Committee, 1992.

Puls, Barbara A. *From Unemployed to Self-Employed: A Program Analysis,* Denver, National Conference of State Legislatures, 1988.

Scott, C.D. «Self-Employment Programs for the Unemployed: An Analysis of Program Evaluation and Operations Research in Europe and North America», dans US Department of Labour, Employment and Training Administration, *Self-Employment Programs for Unemployed Workers,* 1992.

Statistique Canada, *Mesures globales de productivité,* No de catalogue 15-204E,1994.

The Self-Employment Assistance (SEA) Study Report, Rapport de l'équipe chargée de l'étude du Programme d'aide au travail indépendant (ATI) adressé à la Commission canadienne de mise en valeur de la main-d'oeuvre, 1993.

U.S. Department of Labour, Employment and Training Administration. *SelfEmployment Programs for Unemployed Workers,* 1992.

Wong, G, F. Phelan, B. Dugan, Z. Lin. *Self-Employment for Unemployed Workers: Evaluation Lessons Learned,* Direction du programme d'assurance, Direction générale de l'évaluation des programmes, Politique stratégique, Développement des ressources humaines Canada, 1993.